HISTOIRE
DES SACRES
DE NOS ROIS.

HISTOIRE DES SACRES ET COURONNEMENS DE NOS ROIS,

FAITS A REIMS;

A commencer par CLOVIS, juſqu'à LOUIS XV.

AVEC

UN RECUEIL DU FORMULAIRE le plus moderne qui s'obſerve au Sacre & Couronnement des Rois de France ; contenant toutes les Prieres, Cérémonies, & Oraiſons.

Le tout tiré d'Auteurs fideles, par Mr R. C.

Regnault.

A REIMS,

Chez { RENAULD FLORENTAIN, Imprimeur du Roi, au Parvis de Nôtre-Dame.
FRANÇOIS GODARD, Marchand Libraire, ruë des Tapiſſiers.

M. DCC. XXII.

Avec Aprobation, & Privilege du Roi.

PREFACE.

CE riche & beau tiſſu, LECTEUR, que j'ai l'honneur de vous offrir, eſt un Ouvrage, qui n'eſt, à le bien prendre, qu'un juſte abrégé de ce qui eſt arrivé de plus remarquable dans les Sacres de nos Rois, faits à Reims, depuis CLOVIS. Si je me ſuis beaucoup plus étendu ſur trois ou quatre, tels que ſont ceux de Charles VI. Charles VIII. Henry II. Henry III. c'eſt que j'ai cru qu'ils pouvoient ſervir de

modeles à tous les Sacres à venir. J'oſe me flatter ici, LECTEUR, de vous faire entrer dans un chemin tout ſemé de roſes, dont j'ai eu ſoin d'arracher les épines, en diſſipant les difficultez qui auroient pû vous embarraſſer le moins du monde. Au milieu de cette eſpece d'uniformité, inévitable à ces ſortes de Cérémonies, pour ce qui touche l'eſſentiel, j'ai ramaſſé dans chacune des particularitez ſi curieuſes, & des endroits ſi diſtinguez, que vous croirez ne voir rien que de nouveau dans leurs répétitions. Mais, en même tems, je vous conjure de vous laiſſer

perſuader des choſes rares que j'y mêle, lorſque je vous mettrai à tous momens devant les yeux des Auteurs irréprochables, des Mémoires fideles, & les Pieces enfin les plus autentiques, pour caution des faits ſurprénans dont j'aurai l'avantage de vous entretenir. Le plaiſir que vous en reſſentirez m'aura beaucoup coûté de peines, & de veilles, ne fuſſe que pour vérifier ces évenemens juſques dans leurs ſources; mais, quoiqu'il en ſoit, je ſerai trop bien recompenſé de mon travail, (& je le ſuis même d'avance, par les Aprobations d'un célebre Cardinal,

& de deux illuſtres Prélats du Royaume) ſi vous jugez qu'il puiſſe contribuer tout enſemble, & à la gloire de nos Rois, & à la ſatisfaction de leurs Peuples.

APROBATION.

J'Ai lû, par l'ordre de Monſeigneur le Garde des Seaux, deux Manuſcrits, qui ont pour titres, *Hiſtoire des Sacres & Couronnemens de nos Rois, faits à Reims*, &c. *Recueil du Formulaire le plus moderne qui s'obſerve au Sacre & Couronnement des Rois de France*, &c. *Cérémonies qui ſe ſont obſervées à Reims lorſque le Roi Loüis XIII. reçut l'Ordre du Saint Eſprit*, &c. *Projet des Cérémonies pour le Sacre & Couronnement de la Reine Marie de Medicis*, &c. *Diſſertation Hiſtorique, touchant le pouvoir accordé aux Rois de France de guérir des Ecroüelles*, &c. A Paris, le vingt-deux Juin mil ſept cens vingt-deux. BLANCHARD.

PRIVILECE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amez & feaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand-Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Nôtre bien amé

Regnauld Florentain, nôtre ſeul Imprimeur à Reims, Nous ayant fait remontrer, qu'il lui avoit été mis en mains un Ouvrage, qui a pour titre, *Hiſtoire des Sacres & Couronnemens de nos Rois, faits à Reims, à commencer par Clovis* : Et *Recueil du Formulaire le plus moderne qui s'obſerve au Sacre & Couronnement des Rois de France, avec toutes les Cérémonies*; qu'il ſouhaiteroit d'imprimer, ou faire imprimer, & donner au Public, s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilege ſur ce néceſſaires. A ces causes, voulant favorablement traiter ledit Expoſant, Nous lui avons permis, & permettons par ces Préſentes, d'imprimer, ou faire imprimer ledit Ouvrage ci-deſſus expliqué, en tels volumes, forme, marge, caractere, conjointement, ou ſéparement, & autant de fois que bon lui ſemblera; & de le vendre, faire vendre, & débiter par tout nôtre Royaume, pendant le tems de huit années conſécutives, à compter du jour de la date deſdites Préſentes. Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'Impreſſion étrangere dans aucun lieu de nôtre Obéiſſance; comme auſſi à tous Libraires, Imprimeurs, & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage ci-deſſus ſpécifié, en tout, ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits, ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'augmentation, correction,

changement de titre, ou autrement, ſans la permiſſion expreſſe, & par écrit, dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de ſix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Expoſant, & de tous dépens, dommages, & intérêts : A la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles; que l'Impreſſion dudit Ouvrage ci-deſſus expliqué ſera faite dans nôtre Royaume, & non ailleurs, en bon papier, & en beaux caracteres, conformement aux Réglemens de la Librairie; & qu'avant que de les expoſer en vente, le Manuſcrit, ou Imprimé, qui aura ſervi de Copie à l'Impreſſion dudit Ouvrage ci-deſſus ſpécifié, ſera remis, dans le même état où l'Aprobation y aura été donnée, ès mains de nôtre très cher & féal Chevalier Garde des Seaux de France le Sieur FLEURIAU D'ARMENONVILLE; & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtredit très cher & féal Chevalier Garde des Seaux de France le Sieur FLEURIAU D'ARMENONVILLE; le tout à peine de nullité des Préſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Expoſant,

ou ſes Ayant-cauſe, pleinement, & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble, ou empêchement. Voulons que la Copie deſdites Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenuë pour dûëment ſignifiée; & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers & Sécrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier nôtre Huiſſier, ou Sergent, de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes réquis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : CAR TEL EST NÔTRE PLAISIR. DONNE' à Paris le troiſiéme jour du mois de Juillet l'an de grace mil ſept cens vingt-deux, & de nôtre regne le ſeptiéme. *Et plus bas* : Par le Roi en ſon Conſeil. *Signé*, DE S. HILAIRE, *avec paraphe* : *Et ſeellé de cire jaune.*

Regiſtré ſur le Regiſtre V. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 142. *n°* 163. *conformement aux Réglemens, & notamment à l'Arrêt du Conſeil du* 13 *Aouſt* 1703. *A Paris, le ſept Juillet mil ſept cens vingt-deux.* Signé, *DELAULNE, Sindic.*

Les Exemplaires ont été fournis.

TABLE.

Le Sacre de Clovis I. page 1
Le Couronnement de Childebert. 6
Le Couronnement de Clotaire I. Ibid.
Le Couronnement de Chérébert. 7
Le Couronnement de Chilpéric I. Ibid.
Le Couronnement de Clotaire II. 8
Le Sacre de Dagobert. Ibid.
Le Couronnement de Clovis II. 9
Le Couronnement de Clotaire III. 10
Le Couronnement de Childeric II. Ibid.
Le Couronnement de Théodoric I. 11
Le Couronnement de Clovis III. Ibid.
Le Couronnement de Childebert II. 12
Le Couronnement de Dagobert II. Ibid.
Le Couronnement de Chilpéric II. 13
Le Couronnement de Théodoric II. Ibid.
Le Couronnement de Childeric III. 14
Remarques ſur le Sacre & Couronnement des Rois précédens. 15
Le Sacre de Pépin le Bref. 16

TABLE.

Le Sacre de Charlemagne. 19
Le Sacre de Loüis I. 21
Le Sacre de Charles I. 25
Le Sacre de Loüis II. 27
Le Sacre de Loüis III. 28
Le Couronnement de Charles III. 31
Le Sacre de Eudes. 32
Le Sacre de Charles III. 35
Le Sacre de Rodolphe, ou Raoul. 38
Le Sacre de Loüis IV. 40
Le Sacre de Lothaire. 43
Le Sacre de Loüis V. 45
Le Sacre de Hugues Capet. 48
Le Sacre de Robert I. ou II. 50
Le Sacre d'Henry I. 52
Le Sacre de Philippe I. 54
Le Sacre de Loüis VI. 59
Le Sacre de Loüis VII. 63
Le Sacre de Philippe II. 68
Le Sacre de Loüis VIII. 74
Le Sacre de S. Loüis IX. 78
Le Sacre de Philippe III. 80
Le Sacre de Philippe IV. 84
Le Sacre de Loüis X. 87
Le Sacre de Philippe V. 88
Le Sacre de Charles IV. 91

TABLE.

Le Sacre de Philippe VI.	94
Le Sacre de Jean I.	97
Le Sacre de Charles V.	100
Le Sacre de Charles VI.	104
Le Sacre de Charles VII.	113
Le Sacre de Loüis XI.	119
Le Sacre de Charles VIII.	128
Le Sacre de Loüis XII.	165
Le Sacre de François I.	169
Le Sacre d'Henry II.	173
Le Sacre de François II.	188
Le Sacre de Charles IX.	191
Le Sacre d'Henry III.	197
Le Sacre d'Henry IV.	211
Le Sacre de Loüis XIII.	215
Le Sacre de Loüis XIV.	228

Fin de la Table.

HISTOIRE

HISTOIRE
DES SACRES
ET COURONNEMENS
DES ROIS DE FRANCE,
FAITS A REIMS.

A commencer par CLOVIS, juſqu'à LOUIS XV.

Le Sacre de Clovis I.

CLOVIS premier, cinquiéme Roi de France depuis Faramond. Le point de vûë ſous lequel on doit enviſager le Sacre des Rois de France, eſt celui de Clovis. Ce grand Prince,

tout chargé de gloire, & des dépoüilles des Allemans, vaincus à la journée de Tolbiac, s'étant venu jetter aux pieds de S. Remi, Archevêque de Reims, pour recevoir de lui, & les inſtructions à la Foi Catholique, & le ſaint Batême, ſuivant le vœu qu'il en avoit fait, s'il gagnoit la bataille ; & ayant généreuſement foulé aux pieds ce qu'il avoit toûjours adoré juſqu'alors, & enfin adoré hautement ce qu'il avoit toûjours foulé aux pieds, fut lavé par une triple immerſion dans les eaux ſacrées du Batême, la veille de Pâques de l'année 497. (de ſon regne la vingt-cinquiéme) dans l'Egliſe Métropolitaine de Reims, où étoient les Fonts Baptiſmaux de la Ville. C'eſt là qu'il devint ſans doute Roi Chrétien, de Roi infidele qu'il étoit auparavant; mais on doit ajouter qu'il devint auſſi Roi très Chrétien, & Fils aîné de l'Egliſe, par l'onction de la ſainte Ampoule. Car S. Remi, non content de lui avoir conféré la grace Baptiſmale, lui conféra encore celle de généreux Défenſeur

de l'Egliſe, par l'onction du Chrême céleſte, aporté de la main d'un Ange. Titres qu'il acquit légitimement dès lors, & à lui, & à ſes Succeſſeurs, puiſqu'il fut le premier Roi véritablement Chrétien de ce tems-là, tous les autres étant Infideles, ou Ariens; & que deplus il extirpa entierement l'Arianiſme de tous ſes Etats. Ce prodige de la ſainte Ampoule eſt inconteſtable; la Tradition conſtante, l'autorité des plus grands Hommes, en apuyent fortement la croyance: & dans le neuviéme ſiecle la choſe étoit ſi publique, & ſi connuë aux gens de Lettres, & au Peuple de France, qu'on auroit paſſé pour ignorant, pour peu qu'on eût oſé la révoquer en doute. En vain voudroit-on opoſer à ce fait les raiſonnemens de quelques Critiques mal fondez; on ne pourra jamais détruire le témoignage d'Hincmar, qui après avoir recueilli exactement toute l'Hiſtoire des Ecrits des Auteurs, & des Archives de ſon Egliſe, s'en expliqua ſi hautement avant de ſacrer l'Empereur Charles le Chauve, en la ville de Metz,

au défaut de l'Archevêque de Treves; en préſence des Evêques aſſemblez, & & des plus conſidérables Seigneurs de la Cour; en un mot, de tous les François, accourus à ce ſpectacle, ſans qu'aucun réclamât contre; tant la choſe étoit connuë alors. Enfin, dans le moment que Charles, porté à recevoir (ainſi que l'écrit un Auteur moderne, en citant Sirmond, tome 3. des Conciles de France, en l'année 860.) la Couronne, & l'Onction ſainte, à l'exemple de l'Empereur Loüis le Débonnaire, ſon pere, qui avoit été couronné à Reims par les mains du Pape Etienne IV. le même Hincmar lui dit ces paroles mémorables; à ſçavoir, que ce même Empereur Loüis deſcend, par le bienheureux Arnoul, d'un autre Loüis (c'eſt Clovis) ce Roi illuſtre, converti avec toute ſa Nation, & batiſé par S. Remi, l'Apôtre des François, dans l'Egliſe Métropolitaine de Reims, oint, & ſacré pour Roi, avec le ſaint Chrême envoyé du Ciel, tel que nous l'avons encore aujourd'hui : *Cælitùs*

ſumpto Chriſmate, unde adhuc habemus, perunctì, & in Regem ſacrati. Clovis, après avoir ſoûmis toutes les Provinces qui ſont au delà du Rhône, & de la Loire, & être venu à bout de ſes Ennemis, mourut à Paris le 27 Novembre de l'an 511. & fut enterré en l'Egliſe de S. Pierre & S. Paul, qu'il avoit commencé de faire bâtir. Sainte Génevieve, qui lui a depuis donné ſon nom, y avoit été enterrée la même année. Le regne de Clovis fut de trente ans, & ſa vie de 45. Il laiſſa trois enfans de la Reine Clotilde; ſçavoir, Childebert, Clodomir, & Clotaire. Childebert lui ſuccéda, ayant eu, pour partage fait entre ſes freres, le Royaume de Paris. Voyez Grégoire de Tours, livre 2. Aimoin, livre 1. Hincmar. Mézeray, en ſon Hiſtoire de France.

Tout ce qui eſt ainſi marqué, " au commencement ou à la fin de chaque ligne, n'eſt point du corps du Livre; mais ſeulement mis pour faire connoître au Lecteur la Succeſſion de nos Rois.

Le Couronnement de Childebert.

„ CHILDEBERT, ſixiéme Roi de
„ France, fut le premier fils de
„ Clovis, lequel prit le Sceptre après
„ la mort de ſon Pere, l'an 511. Il par-
„ tagea ſon Royaume avec ſes trois fre-
„ res, Clodomir, Clotaire, & Théo-
„ doric; il eût en partage le Royaume
„ de Paris. Ce fut en Childebert que
„ la Loi Salique fut obſervée pour la pre-
„ miere fois, étant mort ſans enfans mâ-
„ les. Il mourut à Paris, l'an 563. ayant
„ régné 43 ans. Voyez l'Hiſtoire de
„ France.

Le Couronnement de Clotaire I.

„ CLOTAIRE, premier de ce nom,
„ ſeptiéme Roi de France, fils Clo-
„ vis premier, fut premierement Roi
„ de Soiſſons; puis, après la mort de ſes
„ freres & de ſes neveux, de l'Auſtraſie

& de tout le Royaume de France. Il " mourut à Compiegne l'an 564. ayant " régné cinquante ans. "

Le Couronnement de Chérébert.

CHEREBERT, huitiéme Roi de " France, ſuccéda à ſon Pere Clo- " taire premier, l'an 564. Il mourut à " Blaye, ſans enfans mâles, après avoir " régné neuf ans. "

Le Couronnement de Chilpéric.

CHILPERIC, neuviéme Roi de " France, fils puîné de Clotaire " premier, fut premierement Roi de " Soiſſons, en 561. puis de France, en " 572. après la mort de ſon frere Ché- " rébert. Il fut aſſaſſiné à Chelles en " revenant de la chaſſe, l'an 587. "

Le Couronnement de Clotaire II.

„ CLOTAIRE, ſecond du nom, „ dixiéme Roi de France, parvint „ à la Couronne par la mort de ſon „ Pere Chilpéric premier, en 587. à l'â„ ge de quatre mois. Il eut pour Tu„ teur, & pour Régent de ſon Royau„ me, Gontran, Roi de Bourgogne. Il „ hérita des deux Royaumes d'Autra„ ſie, & de Bourgogne : & apres avoir „ pacifié ſon Royaume, & acquis l'a„ mour de ſes Peuples, il mourut en „ 632. après 45 ans de regne.

Le Sacre de Dagobert I.

DAGOBERT, premier du nom, onziéme Roi de France, premier fils de Clotaire II. monta ſur le Trône l'an 632. étant déja Roi d'Autraſie, ſous le bon plaiſir de ſon Pere, avec lequel il gouvernoit le Royaume. Le Moine Ai-

moin, livre 4. chap. 17. dit qu'auſſi-tôt la mort de ſon Pere Clotaire, il fut reçû & reconnu pour Roi à Reims, s'y étant rencontré grand nombre de Grands du Royaume, & de Peuple, qui le reçurent avec grande joie. Il mourut l'an 646. âgé de 42 ans, en ayant régné quatorze.

Le Couronnement de Clovis II.

CLOVIS II. douziéme Roi de « France, fils de Dagobert, ſuc- « céda à ſon Pere à l'âge d'onze ans, « l'an 648. ſous la Régence de ſa Mere, « & la Tutele des Maires du Palais, qui « devinrent les Arbitres ſouverains de la « paix, & de la guerre. Ils gouvernerent « fidellement l'Etat Clovis mourut l'an « 664. âgé de vingt-ſept ans, après en « avoir regné ſeize à dix-ſept. «

Le Couronnement de Clotaire III.

„ CLOTAIRE, III., treiziéme Roi
„ de France, occupa le Thrône
„ après ſon Pere Clovis II. l'an 664. La
„ Sainte Reine Batilde ſa Mere, gou-
„ verna pendant ſa minorité, avec une
„ merveilleuſe prudence. Mais Ebroïn,
„ Maire du Palais, obligea cette Prin-
„ ceſſe de ſe retirer en l'Abbaïe de Chel-
„ les. Clotaire mourut âgé de dix-ſept
„ ans, l'an 668. ſans avoir laiſſé poſté-
„ rité.

Le Couronnement de Childeric II.

„ CHILDERIC II. quatorziéme
„ Roi de France, fils puîné de Clo-
„ vis II. étoit Roi d'Auſtraſie, lorſqu'il
„ ſuccéda à ſon frere Clotaire III.
„ l'an 668. Pendant ſon regne, il fit
„ foüetter un Gentil-homme, nommé
„ Bodillion, qui ſe reſſentant de cet af-

ront, le tua de ſa propre main, lorſ- "
qu'il chaſſoit proche l'Abbaïe de Chel- "
les: ce qui arriva l'an 678. "

Le Couronnement de Théodoric I.

THEODORIC premier, quin- "
ziéme Roi de France, frere de "
Childéric, & fils de Clovis II. fut tiré "
de l'Abbaïe de S. Denis. La mort de "
Childéric ayant éteint la race Royale, "
à la réſerve de Théodoric; les Fran- "
çois, & les Grands du Royaume, vou- "
lant être commandez par un Prince "
du Sang Royal, mirent la Couronne "
ſur la tête de Théodoric. Il mou- "
rut en 683. & régna quatorze ans. "

Le Couronnement de Clovis III.

CLOVIS III. ſeiziéme Roi de "
France, fils aîné de Théodoric "
premier, monta ſur le Trône l'an "
684. Il régna quatre ans, ſous la Tu- "

„ telle de Pépin de Hériſtel, Maire du „ Palais. Il fut mis au nombre des Rois „ fainéans. Il mourut après avoir ré- „ gné quatre ans, l'an 693.

Le Couronnement de Childebert II.

„ CHILDEBERT II. dix-ſeptiéme „ Roi de France, étoit fils de „ Thierry premier, ſuccéda à ſon frere „ Clovis III. l'an 693. Pépin le Gros, „ Maire du Palais, gouvernoit toutes „ les affaires, & Childebert n'eût que „ le nom de Roi. Il régna 17 ans & „ quelques mois. Il mourut l'an 710.

Le Couronnement de Dagobert II.

„ DAGOBERT II. dix-huitiéme „ Roi de France, fils aîné de „ Childebert II. auquel il ſuccéda „ l'an 710. auſſi bien qu'au nom de „ Roi, (car les Maires du Palais l'étoient „ en éfet.) Pépin, qui gouverna l'Etat

ſous ſon regne, étoit aimé de tous les " François, & en remporta toute la " gloire. Dagobert ayant régné 5 ans, " mourut l'an 715. "

Couronnement de Chilpéric II.

CHILPERIC II. dix-neuviéme " Roi de France, étoit, au ſenti- " ment de quelques Hiſtoriens, fils de " Childéric II. Comme Prince du Sang, " il fut tiré du Cloître par les François, " pour être couronné l'an 715. Il ré- " gna cinq ans, & mourut ſans enfans. "

Couronnement de Théodoric II.

THEODORIC II. ou TIER- " RY, vingtiéme Roi de France, " ſurnommé de Chelles, parce qu'il " avoit été nourri dans ce Monaſtere, " étoit fils de Dagobert. Il monta ſur le " Thrône après Chilpéric, l'an 720. " par le crédit & l'autorité de Charles "

„ Martel. Son regne fut de vingt an-
„ nées, pendant leſquelles Charles eut le
„ Gouvernement de tout l'Etat. Il mou-
„ rut l'an 741. Théodoric ayant régné
„ lâchement; tout ce qui ſe paſſa pen-
„ dant ſon regne fut exécuté par la
„ valeur & le courage de Charles Mar-
„ tel; ſi bien que les François ayant
„ très juſte ſujet d'admirer une ſi émi-
„ nente vertu, le placerent entre leurs
„ Rois.

Le Couronnement de Childeric III.

„ CHILDERIC III. vingt-uniéme
„ Roi de France, le dernier de
„ la premiere race, étoit fils de Théo-
„ doric II. auquel il ſuccéda l'an 742.
„ Ce Prince fut aſſis neuf ans ſur le
„ Thrône, avec la même fainéantiſe
„ que ſon pere. Les cinq premieres
„ années ſe paſſerent ſous Charles
„ Martel, qui gouvernoit tout, & les
„ quatre autres, ſous ſon fils Pépin:
„ lequel ayant pris la qualité de Duc

des François, fit si bien goûter aux « Seigneurs François le danger où le « Royaume s'étoit trouvé, par l'inca- « pacité des Rois précédens, & par « celle de Childéric ; qu'ayant aussi trou- « vé le moyen de dispenser les François « du serment de fidélité, que l'on avoit « juré à ce Prince, ils tomberent tous « d'accord de lui donner le titre de Roi, « de dépossséder Childéric, & de le faire « Moine : ce qui arriva l'an 751. C'est « en ce Childéric que finit la premiere ra- « ce des Rois de France, dite Méro- « vingienne. «

REMARQUES.

QVoique nous ne trouvions aucun vestige bien marqué dans les Histoires particulieres des Rois précédens, depuis Clovis jusqu'à Pépin le Bref, touchant leurs Sacres en la ville de Reims ; l'on peut croire néanmoins, que la plûpart de ces Rois y ont été sacrez : fondé sur une piece authentique, échapée à l'in-

jure des tems, & à laquelle il ſemble que nos Hiſtoriens n'ayent point eu aſſez d'égard. La voici. Les Annales de l'Abbaïe de Saint Bertin, à Saint Omer, & les Annales de Metz, raportent que Pépin fut ſacré, ſelon la coûtume des François: donc, lorſqu'il fut ſacré, c'étoit la coûtume des François de ſacrer leurs Rois; & j'oſe ajouter, à Reims, fondé ſur le temoignage de Gilles de Liege, qui vivoit en 1152. dans la vie de S. Albert, chapitre quatorziéme, lequel apelle l'Egliſe de Reims, la mere & les délices de tout le Royaume de France: ſans oublier Larſville, en la vie de S. Remi, où il ſe ſert des mêmes termes.

Le Sacre de Pépin le Bref.

PEPIN LE BREF, Roi de France, le premier de la ſeconde Race, fut fils de Charles Martel: voyant que tout le monde concouroit à lui mettre la Couronne ſur la tête, & à déthrôner Childéric III. Prince ſans eſprit,

& ſans courage, fit aſſembler les Etats du Royaume, pour avoir leurs ſuffrages, qu'il n'eût pas de peine à obtenir; auſſi bien que la diſpenſe du ſerment de fidélité que lui avoient promis les Peuples, qu'il obtint auſſi du Pape Zacharie, auquel il avoit envoyé des Députez. Le ſuſdit Roi Pepin le Bref, ou le Petit, fut ſacré & couronné Roi en la ville de Soiſſons, l'an 752. par les mains de Boniface, Archevêque de Mayence, à qui l'Archevêché de Reims avoit été recommandé, attendu la prétention de deux Concurrens à l'Archevêché de Reims, qui n'étoient point d'accord : c'eſt la remarque qu'en a fait Hincmar. Tout ce qui eſt raporté ci-deſſus eſt tiré des Annales de l'Abbaïe de Saint Bertin, de Saint Omer; des Annales de France, depuis l'an 708. juſqu'en l'an 808. des Annales de Metz; de Réginon en ſa Chronique. Et Hubert Maur, en ſon livre des ſacrées Onctions, cité par Marlot, en ſon livre de la Métropole de l'Egliſe de Reims, livre ſecond, chapitre 48. dit que Bo-

niface a ſacré le Roi Pépin, non pas comme Délégué du Pape, ni comme Archevêque de Mayence; mais comme Prélat, à qui l'Archevêché de Reims étoit commis & recommandé, en attendant qu'il y eût un Archevêque de Reims en poſſeſſion paiſible. Flodoard. livre 2. chapitre 19. & livre 3. chapitre 20. apuyé par les Annales de Metz. & par Réginon, ci-devant cité, en ſa Chronique, dit & raporte, que le Pape Etienne III. étant venu en France, pour demander du ſecours au Roi Pépin, contre le Roi des Lombards, qui l'oprimoit; & que s'étant rencontré en la petite Ville de Crecy, en latin *Cariſiacus*, ſituée à trois lieües près de Noyon, ſur la Riviere d'Oiſe, prirent enſuite leur chemin, (après s'être entreſalué, & s'être rendu les honneurs réciproques,) vers la Ville de Reims, où ils ſéjournerent quelques jours, pendant lequel ſéjour le Pape Etienne III. le couronna & ſacra l'an 752. dans la grande Egliſe de Reims, conformement à la coûtume des François. Pépin mourut

l'an 768. à S. Denis en France, âgé de 54 ans.

Le Sacre de Charlemagne.

CHARLEMAGNE, Roi de France, & premier Empereur d'Occident, étoit fils aîné de Pépin le Bref, & de Bertrade. Il fut couronné, après la mort de ſon Pere, à Noyon, l'an 768. ville Epiſcopale de la Province de Reims; & Carloman, ſon frere puîné, fut couronné Roi à Soiſſons, ville dont l'Evêque eſt le premier ſuffragant de Reims; ils ſe contenterent tous deux du partage que Pépin leur Pere leur avoit fait de ſon vivant, en l'année ci-deſſus. Ceci eſt prouvé & tiré de la vie de Charlemagne, faite par un Moine d'Angoulême; des Annales du Roi Pépin, de Charlemagne, & de Loüis le Débonnaire, depuis l'an 741. juſqu'à 829. de-plus par Eginhard, Sécrétaire de Charlemagne. Le Pape Léon III. ayant de grandes obligations à Charlemagne, il

l'avertir qu'il ſe rendroit inceſſamment en France, pour le remercier, & lui demander la continuation de ſa protection: laquelle nouvelle étant parvenuë juſqu'à lui, il ſe rendit du Païs des Ardennes, où il prenoit le divertiſſement de la chaſſe, en la Ville de Reims, pour y recevoir & accueillir le S. Pere; qui quelque tems après y étant arrivé, il y fut reçû par Charlemagne, avec toutes les demonſtrations d'amitié, & de joie, que le Pape pouvoit ſouhaiter. Ceci eſt tiré d'Eginhard, & de Réginon. Flodoard, livre 3. chapitre 19. & livre 3. chapitre 10. raportant les Lettres que l'Empereur Lothaire écrivit au Pape Léon IV. en faveur d'Hincmar, nommé & deſigné pour l'Archevêché de Reims, il lui fait connoître que ſes Prédéceſſeurs Papes, ont couronné & ſacré pour Roi dans l'Egliſe de Reims, le Roi Pépin, par le Pape Etienne III. & ſon fils Charlemagne par le Pape Léon III. Un Poëte Saxon de ce tems là a compoſé quatre vers latins, touchant l'arrivée du Pape Léon III. à Reims.

Obvius Auguſtus Remenſem venit in urbem.
Suſceptumque ſatis, digno veneratur honore,
Duxerat ad ſedem, cui nomen Cariſiacus.
Natalis Domini feſtis ibi ritè peractis.

Charlemagne mourut à Aix la Chapelle, l'an 815 âgé de 72. ans, ayant régné 30 ans, en qualité de Roi de France, & 15 ans en qualité d'Empereur.

Le Sacre de Loüis I.

LOUIS LE DEBONNAIRE, Roi de France, premier de ce nom, & ſecond Empereur d'Occident, étoit fils de Charlemagne, & d'Hildegarde ſa ſecond femme, qui le déclara Succeſſeur du floriſſant Empire, qu'il lui laiſſa dans l'Aſſemblée générale des Etats tenuë à Aix la Chapelle, l'an 813. Thégan, Suffragant de Treves, dans

ſes Annales, concernans les actions de Loüis le Pieux, ou le Débonnaire; Adamar, en la vie de Loüis le Débonnaire, Fauchet au livre huitiéme de ſes Antiquitez Françoiſes; Eginhard, Sécrétaire de Charlemagne, raportent tous quatre, que le Pape Etienne IV. ou V. (je dis, IV. ou V. parce qu'Etienne IV. à été ſi peu de jours, ſur la Chaire de S. Pierre, que ſon Succeſſeur Etienne, eſt ſouvent nommé par les Auteurs IV. ou V.) Succeſſeur de Léon III. envoya des Nonces ou Légats à l'Empereur Loüis le Débonnaire, pour le prier de vouloir bien ſouffrir qu'il le vint voir; & que pour cela, il voulut bien lui indiquer le lieu de l'entrevûë. Ce fut la Ville de Reims, que l'Empereur choiſit. Cette nouvelle du deſſein du S. Pere, donna beaucoup de joie à Loüis, qui ordonna que ſur la route, il ne manquât rien pour le Pape, & pour ſa ſuite. L'Empereur Loüis étant averti de l'aproche du Pape, alla au devant de lui dans la Plaine de Reims, ou s'étant rencontré, ils mirent tous deux pied à ter-

re; & l'Empereur s'étant proſterné trois fois aux pieds du Pape, ils ſe ſaluerent, s'embraſſerent, s'accolerent, & ſe baiſerent; de là s'acheminerent en l'Egliſe de Saint Remi de Reims, où ayant fait leurs Prieres, & le *Te Deum* chanté, le Pape, & ſon Clergé, firent à haute voix les loüanges Royales à l'Empereur: ce qui étant fait, le Pape fut conduit en un Apartement préparé pour lui en ladite Abbaïe, où il fit connoître à l'Empereur le ſujet de ſon voyage; & en ayant été favorablement écouté, ils mangerent enſemble. Enſuite dequoi, l'Empereur ſe retira dans la Ville, (*Nota*, que l'Egliſe, & l'Abbaïe de S. Remi n'étoient pour lors enfermées dans les murailles de la Ville,) où il invita le Pape à un feſtin & à un régal qu'il lui donna, & le combla en même tems de riches préſens; comme auſſi fit le Pape de ſon côté envers l'Empereur. Le Pape, pour reconnoiſſance des bienfaits, & des préſens de l'Empereur, le couronna & le ſacra Roi, & Empereur, le Dimanche ſuivant, auſſi bien que l'Impéra-

trice Hermengarde, en l'Egliſe de Nôtre-Dame de Reims, & après s'être faits de part & d'autre des proteſtations d'amitié; l'Empereur, de lui donner main forte, pour l'avancement & utilité de la Sainte Egliſe; le Pape, de demander au Ciel, qu'il fût comblé pendant ſa vie de bénédictions, ils ſe dirent adieu, ſe quitterent, & ſe ſéparerent pour s'en retourner. Pendant cette entrevûë, Wlfaire, pour lors Archevêque de Reims, fort âgé, & malade, avoit pour Coadjuteur Ebon, qui eût l'honneur de recevoir le Pape, & l'Empereur, & de ſupléer à ſes défauts. C'eſt pour cela qu'Ebon, ayant ſuccédé à l'Archevêché à Wlfaire, obtint de l'Empereur Loüis le Débonnaire, les murailles de la Ville, pour faire bâtir l'Egliſe Cathédrale de Nôtre-Dame: & pour mémorial de l'entrevûë à Reims du Pape, & de l'Empereur, qui s'eſt faite en 816. il a fait mettre au Portail de ladite Egliſe, l'effigie du Pape, qui courronne l'Empereur Loüis le Débonnaire, qui mourut l'an 841. après un regne de vingt-ſix ans.

Le Sacre de Charles I.

CHARLES LE CHAUVE, Roi de France, & troiſiéme Empereur, étoit le dernier des enfans de Loüis le Débonnaire, qu'il avoit eu ſeul de Judith, fille de Velfe Duc de Baviere, & ſa ſeconde femme. Il ſuccéda à ſon Pere, en 840. & ayant eu guerre avec ſes freres, pour le partage des Etats de leur Pere: & Lothaire fils de l'Empereur de même nom, à qui apartenoit le Royaume d'Auſtraſie, ou de Lorraine, étant mort de peſte à Plaiſance, ville d'Italie, Charles le Chauve l'ayant apris, ſe tranſporta en la Ville de Metz, où il aſſembla un Sinode des Evêques d'Auſtraſie, & de la Province de Reims; deſquels ayant reçû les hommages, auſſi bien que des Grands du Royaume; & leſdits Evêques d'Auſtraſie, ou de Lorraine, ſe ſouvenant de l'ancienne Société, qui avoit toûjours été entre les Egliſes de Reims, & de Treves, qui s'é-

toient toûjours regardées comme ſœurs, prierent Hincmar, pour lors Archevêque de Reims, (le Siege de Treves étant vaquant,) avec l'agrément d'Advent, pour lors Evêque de Metz, de vouloir ſacrer & couronner pour leur Roi, Charles le Chauve: ce qui fut fait par Hincmar, en l'Egliſe de S. Etienne de Metz, l'an 869. le 9 de Septembre. Dans la Harangue que fit Hincmar avant la Ceremonie, il avança que Charles le Chauve deſcendoit de la lignée de Clovis premier, qui, par S. Remi, fut batiſé avec trois mille François, & oint d'une Huile du Ciel, de laquelle nous avons encore. Tout ce qui eſt cidevant allegué, eſt tiré des Capitulaires du Roi Charles le Chauve, d'Aimoin, du Préſident Fauchet, au livre 10. de ſes Antiquitez, chapitre premier. Charles le Chauve mourut à Briord en Breſſe, l'an 877. & regna 37. ans.

Le Sacre de Loüis II.

LOUIS II. dit le Begue, à cauſe du défaut de ſa langue, Roi de France, quatriéme Empereur, ſuccéda à ſon Pere Charles le Chauve, l'an 877. Il ſe fit ſacrer à Compiegne, ville de la Province de Reims, par Hincmar, Archevêque de Reims, le huitiéme jour de Décembre de l'année ſuſdite. Ce fut du conſentement de tous les Evêques, Abbez, & Seigneurs du Royaume, qui s'y trouverent préſens. Les Evêques lui firent hommage, & lui demanderent confirmation de leurs Privileges, jurans & affirmans qu'ils lui ſeroient fideles, l'aideroient & ſerviroient ſelon leur pouvoir, de conſeil & de force : les Abbez, les Princes, & Vaſſaux, firent pareils hommages, & prêterent le ſerment accoutûmé. L'Année d'après, le Pape Jean VIII. étant venu en France, le couronna le 7 Septembre dans l'Egliſe Cathédrale de S. Pierre de Troyes, où

étoit assemblé un Concile de Prélats François, qui assisterent à la Cérémonie. C'est ce qui a donné lieu de croire qu'il fut couronné pour l'Empire; mais il faut observer, que la premiere Cérémonie par Hincmar, se fit pour le Sacre; & que celle-ci par le Pape, fut pour le Couronnement. Loüis II. mourut à Compiegne, le Vendredi-Saint le 10 Avril de l'an 879. Tout ce qui est cidevant raporté, l'a été par le Continuateur d'Aimoin livre 5. chapitre 36. par la Chronique de Réginon, sous l'an 878. par Fauchet, livre 10. des Antiquitez Françoises, chapitre 10. par Papire Masson, livre 11. des Annalles de France.

Le Sacre de Loüis III.

LOUIS III. Roi de France, à qui son Pere Loüis le Begue avoit envoyé un peu avant sa mort, par Eudo Evêque de Beauvais; & le Comte Aubin, son Epée, sa Couronne, & les

êtemens Royaux. Quand l'Abbé Hues, le Comte Thierry, & autres Seineurs du Parti des enfans de Loüis le egue, eurent apris que Loüis, Roi de ermanie, s'étoit mis en marche avec ne Armée pour entrer en France, afin e profiter de la foibleſſe &de la jeuneſſe e Loüis III. & de Carloman, enfans de oüis le Begue; ils envoyerent des Evêues en l'Abbaïe de Ferrieres, ſituée ans le Dioceſe de Sens, où Loüis, & arloman, furent ſacrez & couronnez ans l'Egliſe de S. Pierre de ladite Abaïe, par Anſegiſe, Archevêque de ens, l'an 879. Ceci eſt tiré du Continuateur d'Aimoin, livre 5. chapitre 39. le Fauchet, livre 10. chapitre 13. Il eſt on que le Lecteur remarque, que le acre & Couronnement de ces Princes ne pûrent point ſe faire à Reims, attendu que Loüis de Germanie étoit venu avec ſon Armée juſqu'à Douzi, petite ville du Dioceſe de Reims; & que l'on auroit trop hazardé, ou plûtôt toute la liberté, n'auroit point eu lieu, ſi le Sacre ſe fût fait à Reims: outre plus, Hinc-

mar, pour lors Archevêque de Reims, étoit dangereuſement malade, & conſentit que le Sacre ſe fit à Ferrieres, ſans que cela tirât à conſéquence pour les Sacres à venir; les Evêques, les Abbez, les Comtes qui s'y étoient tranſportez, le lui ayant fait agréer. C'eſt ce que raporte Flodoard, Auteur fidele, & reçû de tous les Hiſtoriens comme tel, dans ſon Hiſtoire, chapitre 19. où il parle de la Promotion de l'Evêque de Tournay, & au Chapitre 23. C'eſt auſſi ce que l'on voit dans la Lettre qu'écrivit Hincmar, au Roi Loüis III. pour l'Election de l'Evêque de Beauvais, dans laquelle il paroît qu'il étoit dangereuſement malade. Loüis mourut à S. Denis en France, l'an 882. après trois ans de regne. Et Carloman mourut d'une bleſſure, qu'il avoit reçûë à la chaſſe du Sanglier, l'an 884.

Le Couronnement de Charles III.

CHARLES LE GROS III. du nom, Roi, Régent de France, & cinquiéme Empereur, fut apellé par les François, pour gouverner l'Etat pendant la Minorité de Charles le Simple, fils de Loüis le Begue, qui fut un tems des plus fâcheux; puiſque les Normands, Nation pour lors des plus barbares, inondoient preſque toute la France, bruſlans & ſaccageans tout ce qu'ils rencontroient, & dont la Province de Reims s'en reſſentit des plus. Le ſuſdit Charles le Gros, dans une conjoncture ſi preſſante, à la priere de Foulques, Archevêque de Reims, lequel étoit chargé du Gouvernement du Royaume, & à la priere des Grands, s'étoit tranſporté en France pour la défendre & protéger; où étant arrivé, tous les Grands du Royaume lui prêterent le ſerment de fidélité: ce qui arriva l'an 885. ſelon Flodoard, livre 4. Le commencement de ſon regne fut

heureux par la défaite des Normands ; mais depuis il fut chaſſé, à cauſe de la foibleſſe de ſon eſprit, cauſée par une maladie. Nous ne voyons dans aucuns Hiſtoriens qu'il eût été ſacré & couronné Roi de France, attendu que Charles le Simple, encore Mineur, & véritable héritier de la Couronne, vivoit; mais bien nous voyons dans les Antiquitez Françoiſes de Fauchet, livre 10. chapitre 13. qu'il a été couronné Empereur à Rome, par le Pape Jean IV. le jour de Noël de l'an 881. Charles le Gros mourut de chagrin, étant réduit dans la derniere des miſeres, l'an 887.

Le Sacre de Eudes.

EUDES, fils de Robert, dit le Fort. Les François voyant que Charles, fils de Loüis le Begue, étant encore en âge de Minorité, n'étoit point en état de gouverner un ſi grand Païs, conſentirent qu'Eudes gouvernât le Royaume, après la mort de Charles le Gros, & qu'il

qu'il en fût déclaré Régent ; comme il étoit un des plus vaillans Princes de ſon tems, & qu'il ne lui manquoit que le titre de Roi. Les Annales de Compiegne raportent, que les Etats du Royaume s'aſſemblerent l'an 888. à Compiegne, où la plûpart des Seigneurs élûrent & firent Roi Eudes, Comte de Paris, fils de Robert, dit le Fort ; c'eſt auſſi ce que dit le Préſident Fauchet ; & Aimoin aſſûre, que ce fut malgré lui. Les Annales ci-deſſus citées, raportent qu'il fut ſacré & couronné par Gautier, Archevêque de Sens, quoique Foulques, Archevêque de Reims, s'y fût opoſé, lequel tenoit le parti de Guy, fils de Lambert, Duc de Spolette ; mais Foulques, & Baudoüin Comte de Flandres, ayant changé depuis de ſentiment, offrirent à l'Empereur Arnoul, la Tutelle du jeune Roi. Mais Eudes étant toûjours victorieux des Normands, & ayant eu une entrevûë à Vormes avec l'Empereur Arnoul, s'en revint à Reims, où il y reçut & trouva une Couronne des plus riches, & des mieux ornées de pier-

res précieuſes, que l'Empereur Arnoul lui avoit envoyée, & de laquelle Eudes fut couronné dans la grande Egliſe de Reims : tout le Peuple criant à haute voix, *Vive le Roi.* L'Archevêque Foulques, quoique Gardien du jeune Roi Charles, voyant ſon jeune âge, la grande puiſſance d'Eudes, ſa vertu, & l'amour des Peuples envers lui, s'accommoda à la conjoncture de ce tems-là ; enſorte qu'il conſentit au Sacre & Couronnement d'Eudes, qui ſe fit pour une ſeconde fois, étant avant cela rentré en grace avec lui. Eudes mourut à la Fere en Picardie, le 13. Janvier 898. & en mourant avoüa, qu'il n'avoit pris le Gouvernement du Royaume, que pour en empêcher l'invaſion ; & ordonna à tous les Grands du Royaume de reconnoître Charles, pour leur légitime Roi : c'eſt ce que raporte Réginon.

Le Sacre de Charles III.

CHARLES III. dit le Simple, je le nomme troiſiéme du nom, quoique ci-devant j'aye nommé Charles le Gros, troiſiéme du nom, qui ait eu le nom de Charles depuis Charlemagne, attendu auſſi que nos Hiſtoriens ne ſont point d'accord ſur la qualité de Roi de France, qu'ont portée Charles le Gros, & ſon Succeſſeur Eudes. Charles le Simple, ainſi apellé à cauſe de la foibleſſe de ſon eſprit, étoit fils poſthume de Loüis le Begue, & de la Reine Adelaïde, qu'il laiſſa groſſe en mourant. Foulques Archevêque de Reims, joint à Héribert, & Pépin, freres, Comtes de Vermandois, voyant que le tems étoit venu pour ſacrer & couronner le Roi Charles, & qu'il avoit l'âge de quatorze ans, quelques jours, prit le prétexte d'aſſembler un Concile à Reims, où les Evêques de la Province s'y étant rendus,

il ſacra & couronna le Roi Charles le Simple, le Dimanche 28 Janvier 893. en leurs préſences, & en celles des Comtes ſuſdits, de Baudoüin Comte de Flandres, & de pluſieurs autres; & le fit reconnoître pour Roi, par ladite Aſſemblée. Foulques, qui étoit un Prélat de grand courage, en écrivit des Lettres au Pape Formoſe, à l'Empereur Arnoul, & à grand nombre d'autres perſonnes qualifiés, comme nous l'aprenons de Flodoard, dans ſon Hiſtoire de Reims. C'eſt auſſi ce que raportent Fauchet, livre 11. chapitre 3. de ſes Antiquitez; Papire Maſſon, livre 11. de ſes Annales; Lemire, dans les Notes ſur le Livre intitulé, *Codex donationum piarum.* page 117. & Réginon. Charles mourut à Péronne, après ſix ans de captivité, l'an 929 délaiſſé & abandonné de ſes Sujets. Il ne laiſſa qu'un fils, nommé Loüis d'Outremer, qu'il eut de ſa ſeconde femme, apellée Ovigine, ou Ogive, fille d'Edoüard premier, Roi d'Angleterre. Sur la fin de ſon regne, Robert, Comte de Paris, fils de Robert le Fort, & frere

puîné d'Eudes, qui fut (comme nous avons dit ci-devant) proclamé Roi de France, & qui laiſſa la Couronne au Roi Charles le Simple, ſe plaignit hautement, qu'Haganon, Favori du Roi Charles le Simple, poſſédoit toutes ſes affections, au préjudice des Grands du Royaume : cela lui attira leurs haines, & ils réſolurent en 922. de le déthrôner. Robert étant Chef du Parti des Mécontens, & prétendant avoir droit de ſuccéder à ſon frere Eudes, ſe fit proclamer Roi par les Evêques, Princes, & Seigneurs de France, le 29. Juin 922 & fut ſacré, & couronné Roi, en l'Egliſe Abbatiale de S. Remi de Reims, par Herivée, Archevêque de Reims, Eux y étant préſens. Voyez Flodoard, en ſa Chronique; Mezeray, Hiſtoire de France; Sainte Marthe, Hiſtoire généalogique.

Le Sacre de Rodolphe, ou Raoul.

RODOLPHE, ou RAOUL de Bourgogne, Roi de France, s'empara de la Couronne de France, de laquelle étoit en poſſeſſion Charles le Simple, qui ayant livré Bataille à Robert (du quel nous avons parlé en l'article précédent,) le defit à plate coûture, proche de Soiſſons, & le tua de ſa propre main; mais Charles, au lieu de profiter de ſa Victoire, s'en alla trouver l'Empereur Henry l'Oiſeleur, pour lui demander du ſecours, au moyen dequoi il lui cédoit la Lorraine: les Grands du Royaume ſe croyant abandonnez par le Roi Charles, envoyerent des Ambaſſadeurs à Raoul de Bourgogne, pour le prier de vouloir venir à leur ſecours, & de vouloir bien ſe mettre à la tête de leur Armée; ce qu'il accepta volontiers, en conduiſant l'Armée de France, pour l'opoſer à celle de Charles, qui avoit apellé les Normands à ſon ſecours. Charles apréhen-

dant quelques embuches, & quelques trahiſons, s'enfuit avec ſon Armée par delà la Meuſe; de quoi s'apercevant les Grands du Royaume, auſquels Charles avoit envoyé pluſieurs fois des Courriers, pour les prier de le vouloir bien rapeller, & de le laiſſer paiſible poſſeſſeur du Royaume, comme auparavant; & n'ayant pu les gagner, ni apaiſer, ils reconnurent pour leur Roi Raoul, & le firent ſacrer & couronner dans l'Egliſe de S. Médard de Soiſſons, le 13 de Juillet de l'an 923. quelques Hiſtoriens diſent, par Abbon Evêque de Soiſſons, d'autres diſent par Gautier Archevêque de Sens, ainſi que le raporte la Chronique de S. Pierre le vif de Sens. Quoique Flodoard, & le Fragment de l'Hiſtoire de France, par André Duchêne, tome 3. ne diſent nullement par qui il a été ſacré; il faut preſumer que l'Archevêque de Reims, qui ſe nommoit Seulfe, avoit donné la permiſſion de ſacrer pour Roi Raoul, attendu que ledit Seulfe Archevêque de Reims, ainſi que le raporte Flodoard, n'avoit point

encore reçû le Pallium du Pape Jean X. & que l'ayant reçû peu de tems après, il ſacra & couronna dans l'Egliſe de S. Remi de Reims, Emme, femme de Raoul. Voyez Flodoard, en ſa Chronique; Guillaume Nangis; Fauchet, livre 11. Raoul mourut l'an 936. le 15 de Janvier, à Auxerre, & reçut les honneurs de la Sépulture dans l'Egliſe de Sainte Colombe de Sens.

Le Sacre de Loüis IV.

LOUIS IV. dit d'OUTREMER, Roi de France; fils de Charles le Simple, & d'Ogive, fille d'Edoüard le Viel, Roi d'Angleterre. Après le malheur arrivé à ſon Pere Charles, Ogive ſa Mere s'enfuit avec ſon fils, vers Adelſtan ſon frere, Roi d'Angleterre, qui eut ſoin d'élever ce jeune Prince, & le retint en ſa Cour, juſqu'en l'an 936. que les François, à la ſollicitation d'Hugues le Grand, Comte de Paris, qui ayant apris la mort de Raoul, Roi de

France, pria Guillaume Archevêque de Sens, (Fauchet, livre 12. chapitre 2.) de paſſer en Angleterre, & d'aller vers Ogive, veuve du Roi Charles le Simple, lui remontrer, que les François ſçachans qu'il n'y avoit point de plus proche héritier de la Couronne que Loüis ſon fils, elle voulut bien le donner, & le rendre à ſes Sujets, qui avoient déliberé de le reconnoître pour leur Roi; mais Elle, apréhendant d'enveloper ſon fils Loüis dans les malheurs de ſon Pere, ne voulut point promettre de rendre ſon fils, que les Ambaſſadeurs de France n'euſſent juré au Roi ſon frere, qu'ils n'étoient venus à d'autre intention, que de rétablir ſur le Thrône, & de reconnoître pour leur Roi, ſon Neveu, leur Prince naturel. Ce qui étant fait, le Roi Adelſtan, aſſûré par les ſermens que lui firent les Prélats, & les Seigneurs François, les Otages donnez, dit Nangis, il fit embarquer le jeune Prince dans des Vaiſſeaux François, avec leſquels il aborda à Boulogne, où Hugues le Grand, &

les Nobles de France l'attendoient : & ſi-tôt qu'il fut débarqué, il lui firent foi & hommage, ſur la Gréve même, où le Sable de la Mer, ainſi que l'on étoit convenu. Delà, le jeune Roi fut mené à Laon, dans laquelle Ville il fut ſacré, par Artaud Archevêque de Reims, en préſence des Grands du Royaume & plus de vingt Evêques, duquel Sacre fait hors de la ville de Reims, le 20 du mois de Juin de l'an 936. Flodoard, qui vivoit pour lors, & qui fut témoin dudit Sacre, en rend de bonnes & ſuffiſantes raiſons dans ſa Chronique, en l'année ci-deſſus, qui ſont ; que Reims, étoit infecté de la Peſte ; que le Comte Héribert, par ſes menées, tenoit les lieux les plus forts du Païs Rémois. Ainſi Ives de Chartres, & Scipion Dupleix ſe trompent fort, lorſqu'ils avancent, que Loüis d'Outremer fut ſacré par Anſegiſe, Archevêque de Sens ; ou par Guillaume de Sens. Loüis d'Outremer allant de Laon à Reims, & pourſuivant un Loup, qu'il rencontra ſur ſon chemin, ſon cheval s'abattit, & le renverſa

par terre ſi rudement, qu'il en eut le corps tout froiſſé ; cette meurtriſſûre ſe tourna en une maladie, qui le priva de la vie le 15 Octobre 954. en la ville de Reims, où il s'étoit fait conduire, & fut enterré en l'Egliſe de S. Remi de Reims, ſur le Tombeau duquel, ſon éfigie paroit encore à préſent, à côté du grand Autel, le répréſentant aſſis en ſon Thrône, tenant le Sceptre à la main.

Le Sacre de Lothaire.

LOTHAIRE, Roi de France, fils de Loüis IV. dit d'Outremer, & de Gerberge de Saxe, laquelle ayant rendu les derniers devoirs à la mémoire de Loüis IV. ſon Epoux, fort embaraſſée comment elle feroit reconnoître & ſacrer Roi ſon fils aîné Lothaire, prit avis & conſulta Hugues le Grand, Prince alors d'une grande autorité, & d'un grand pouvoir en France, qui lui ayant promis tout ſecours & ſervices, conclurent & convinrent enſemble de ce qu'ils

avoient à faire, & firent venir en l'Abbaïe de S. Remi de Reims, Lothaire, âgé de 13 ans; où, en préſence d'Hugues le Grand, de Brunon ſon Oncle, Archevêque de Cologne, & de pluſieurs Evêques, & Grands du Royaume de France, de Bourgogne, & d'Aquitaine, ils firent couronner & ſacrer, le 13. de Novembre de l'an 954. Lothaire ſuſdit, avec beaucoup de préparatifs & de magnificences, par Artaud, Archevêque de Reims: & Lothaire en reconnoiſſance donna aux Princes Hugues, pere, & fils, le gouvernement des Duchez de Bourgogne, & d'Aquitaine. Lothaire mourut à Reims, de poiſon, le 2 de Mars de l'an 986. âgé 45. & fut inhumé en l'Egliſe de S. Remi de Reims, où ſon éfigie paroit au côté du grand Autel, opoſé à celui de ſon pere Loüis d'Outremer, le répréſentant aſſis en ſon Thrône, tenant le Sceptre à la main. Tout ce qui eſt ci-deſſus avancé, eſt fondé ſur la Chronique de Flodoard, raporté par Fauchet, livre 12. chapitre 14. par Aimoin, par Dupleix, Mezeray,

& par un ancien Manuſcrit de l'Abbaïe de S. Benoît ſur Loire.

Le Sacre de Loüis V.

LOUIS V. du nom, fils de Lothaire, & d'Emme, le dernier Roi de France, de la lignée de Pépin, & de Charlemagne, dite des Carlovingiens, laquelle a régné pendant l'eſpace de 236. ans. Son Pere l'aſſocia au Gouvernement de l'Etat dès l'an 979. ce qui juſtifie les 9 ans de regne que lui donnent le Continuateur d'Aimoin, & le Moine Oderan, en ſa Chronique de S. Pierre le vif de Sens. Loüis ci-deſſus, (dit le Fainéant,) *juvenis qui nihil fecit*, comme parlent les anciens Auteurs, fut marié à Blanche, fille d'un Seigneur d'Aquitaine. Le Roi Lothaire, ſon pere, ayant du mécontentement de l'Empereur Othon II. pour avoir donné le Duché de Lorraine à Charles de France, aſſembla une groſſe Armée, pour s'emparer de la Lorraine, & pour la rétablir

en Royaume, comme elle avoit été cidevant : il pénétra avec ſon Armée juſqu'à Aix la Chapelle ; & Othon de ſon côté pénetra avec ſon Armée en France, en ravageant le Païs Rémois, & Soiſſonnois ; néanmoins, la paix ne laiſſa pas que de ſe faire entre Eux ; ce fut en la Ville de Reims qu'elle ſe conclut, (& non pas proche la Riviere de Cher, comme le raporte Sigebert,) en préſence d'Hugues, de ſon frere Henry, & des Grands du Royaume, qui eurent de la peine à conſentir à cette Paix. Et le Roi Lothaire ne renonça pas par cette Paix au Duché de Lorraine, (comme le dit Sigebert,) mais l'accorda à Othon, comme Fief relevant de la Couronne, & comme un bien-fait qu'il voulut bien lui faire ; ainſi que le dit Hugues de Fleury, ou Fleurus ; & Gerbert, qui dans la ſuite devint Archevêque de Reims, puis Pape, ſous le nom de Sylveſtre II. & qui pour lors étoit à Reims, le raporte dans la Lettre qu'il écrivit à l'Abbé d'Aurillac, où en parlant d'Adalberon, Archevêque de

.eims, & Chancelier de France, il dit
ue les Lorrains furent obligez de ſervir
fils de l'Empereur, ſous le bon plaiſir
.conſentement du Roi de France. L'on
:ut avancer, ſans paſſer pour téméraire,
ue Loüis V. dans cette Aſſemblée, qui
fit à Reims pour conclure la Paix, y
it ſacré & couronné pour Roi, com-
ie on le peut remarquer par la ſupu-
.tion que l'on fera des annnées de ſon
:gne; il eſt vrai que Fauchet, & Gla-
:r raportent, que Loüis V. fut cou-
)nné à Compiegne, du vivant de ſon
ere Lothaire, qui l'aſſocia avec lui,
)mme nous l'avons déja dit, au Gou-
:rnement de l'Etat, après ſon maria-
e. Loüis mourut le 22 de Juin de l'an
87. après avoir régné ſeul un an &
uelques jours, & fut enterré à Saint
:orneille de Compiegne. Oderan, que
ai déja cité, raporte en ſa Chronique,
ue Loüis donna en mourant le Ro-
aume à Hugues Capet, au préjudice de
)n Oncle Charles de France, Duc de
.orraine; & que ſon Pere Lothaire en
nourant, avoit récommandé à Hugues

Capet, d'aider de ſes conſeils, & d'avoir ſoin de ſon fils Loüis. Tout ceci eſt tiré de Glaber Raoul, en ſon Hiſtoire, livre 2. chapitre 3. d'Alberic, & d'Oderan, en leurs Chroniques; d'Aimoin, de Nangis, & de la Chronique de Maillezais.

Le Sacre de Hugues Capet.

HUGUES CAPET, trente-ſixiéme Roi de France, dit Capet, à cauſe de la bonne tête, & le Chef de la troiſiéme Race de nos Rois, dite des Capétans. Il étoit fils, d'Hugues le Grand, il deſcendoit de mâle en mâle de Pépin le Grand, par le Comte Childebrand; & du côté des femmes, il tiroit ſon origine de Clovis. Hugues Capet, Comte de Paris, Duc de France, aimé des François, fut proclamé Roi à Noyon, la même année de la mort de Loüis V. dans l'Aſſemblée des Etats qui s'y tint, enſuite ſacré & couronné à Reims, par l'Archevêque Adalberon, le 3 de Juillet

uillet de l'an 987. & Charles premier, Duc de Lorraine, fils puîné le Loüis IV. dit d'Outremer, légitime ucceſſeur de la Couronne, en fut exlu par les mêmes Etats aſſemblez, à auſe de l'attachement qu'il avoit aux llemands, & de l'hommage qu'il aoit rendu à l'Empereur, pour le Duhé de Lorraine. Hugues Capet, s'aſocia ſon fils Robert, & régnerent enmble juſqu'au 24 Octobre de l'an 97. qu'Hugues mourut, âgé d'environ 7 ans, dont il en avoit régné dix & trois ois quelques jours depuis ſon Sacre. l fut enterré en l'Abbaïe de S. Denis, côté du grand Autel. Sa piété lui fit voir le titre de Défenſeur de l'Egliſe; ſa rare conduite, celui de Reſtaurateur de l'Etat. Tout ceci eſt tiré des uteurs de l'Hiſtoire de France, raporé par le Sieur André Duchêne, tome . du Continuateur d'Aimoin, livre 5. hapitre 4. & 5. & qui ſont citez, pour reuve de ce qui eſt raporté ci-deſſus, ci après, par Théodore, & Denis Gocfroy, dans le livre du Cérémonial

François, qu'ils ont composé, tome premier, & dont je me sers beaucoup, après eux, dans ce que j'avance pour preuve de mes Citations.

Le Sacre de Robert I. ou II.

ROBERT I. ou II. du nom, Roi de France, surnommé le Saint, le Droit, le Sage, étoit fils d'Hugues Capet, & d'Adelarde: le Continuateur d'Aimoin, livre 5. chapitre 45. dit, que l'an 987. Hugues Capet, Duc, fut sacré à Reims, le 3 de Juillet de l'année susdite; & que la même année, six mois après, comme raportent quelques Auteurs, Robert son fils, fut aussi reçû & reconnu Roi, pour lui succéder après sa mort, & pour l'aider à gouverner pendant son vivant: ce que l'on peut encore prouver, par le Privilege que les deux Rois, pere, & fils, accorderent à l'Abbaïe de Corbie en Picardie, auquel Privilege Regnault, faisant l'Office ou Fonction de grand Chancelier de France, pour

Adalberon, Archevêque de Reims, avoit ſigné & ſouſcrit : ce que l'on reconnoît encore par la petite Chronique d'un Auteur inconnu, raportée par André Duchêne, tome 3. & de la Chronique d'Hugues de Fleury, tome 4. & du Concile qui s'eſt tenu à S. Bâle, Abbaïe diſtante de Reims de trois lieuës, où Arnoul, fils naturel du Roi Lothaire, & pour lors Archevêque de Reims, fut dépoſé dans cette Aſſemblée, pour crime d'infidélité, & de félonie, envers les deux Rois; ainſi qu'il eſt raporté dans les Actes de ce Concile, que l'on trouve dans le Livre de la Métropole, de Marlot, tome 2. livre 1. chapitre 15. Glaber Raoul, livre 11. chapitre 1. raporte, que la Couronne de France d'Hugues Capet, premier de la troiſiéme race de nos Rois, ayant aſſocié ſon fils Robert au gouvernement du Royaume, l'avoit fait bénir & ſacrer à Reims, aux Kalendes de Janvier, ſix mois après que lui-même y fut ſacré; quoique pluſieurs Auteurs écrivent, que Robert fut ſacré & couronné à Or-

leans. Robert mourut à Melun, le 20. Juillet 1032. âgé de 60 ans, ayant régné trente-trois ans & neuf mois quelques jours, & eſt enterré à S. Denis en France, devant l'Autel de la Trinité. C'eſt le premier de nos Rois, que l'on ait connu, qui en touchant de la main les Malades attaquez d'Ecroüelles, & faiſant ſur eux le ſigne de la Croix, les ait guéris.

Le Sacre d'Henry premier.

HENRY premier, Roi de France, fils de Robert, & de Conſtance de Provence, avoit été ſacré & couronné à Reims, l'an 1027. ſix ans avant la mort de ſon Pere, par Ebal, Archevêque de Reims, avec toute la pompe & magnificence en ſemblable cas réquiſe, & où ſe rencontrerent tous les Grands du Royaume, ce fut par le choix & la volonté de ſon pere Robert, après le décès d'Hugues le Grand ſon frere aîné, qui avoit été couronné Roi en l'Egliſe de S. Cor-

neille de Compiegne, l'an 1019. le jour de la Pentecôte. Ce que j'avance, eſt tiré de la Chronique de Dijon, des Lettres Patentes accordées aux Moines du Monaſtere de S. Jean d'Angeli, en date du mois d'Aouſt de l'an 1027. d'un Fragment de l'Hiſtoire de France, depuis Robert, juſqu'à la mort du Roi Philippe premier, tiré d'un ancien Exemplaire de Fleury ſur Loire, & de la Lettre 59. que Fulbert, Evêque de Chartres, écrivit à Guy, Evêque de Senlis, où il l'exhorte de perſuader à l'Archevêque de Reims, de n'aporter aucune difficulté à ſacrer pour Roi Henry, fils aîné du Roi Robert ſon pere; mais plûtôt de diligenter, attendu les brigues & menées que tramoit Conſtance ſa mere, qui vouloit, au préjudice de ſon aîné, faire reconnoître & ſacrer pour Roi ſon puîné, nommé Robert; & qu'il ſe ſeroit tranſporté lui-même en perſonne à Reims, n'étoit ſes incommoditez. Henry premier commença de régner tout ſeul, depuis le 20 de Juillet de l'an 1032. Les difficultez qu'il eut avec

Conſtance ſa Mere, & ſon puîné Robert, étant aſſoupies; il lui fit une ceſſion du Duché de Bourgogne, d'où eſt ſortie la premiere Race des Ducs de Bourgogne, du Sang Royal. Henry Premier mourut de fievre, à Vitry en Brie, le 4 Aouſt de l'an 1060. ayant régné 29 ans, depuis la mort de ſon pere, âgé de 55 ans. Il avoit épouſé Anne de Ruſſie, fille de Jarovas, Roi de ce Païs. Oderic Vital; Mezeray, Hiſtoire de France.

Le Sacre de Philippe premier.

PHILIPPE premier de ce nom, Roi de France, étoit fils d'Henry premier, & d'Anne de Ruſſie; il fut ſacré & couronné Roi à l'âge d'environ ſept à huit ans, le jour de la Pentecôte, 23 de Mai de l'an 1059. en la grande Egliſe de Reims, par Gervais de Belême, Archevêque de ladite Ville. Voici l'ordre qui y fut tenu. La Meſſe commencée, avant l'Epître ledit ſieur Ar-

chevêque, ſe tourna devant le Roi Philippe, (Henry premier ſon pere étant préſent,) & lui expoſa la croyance de l'Egliſe Catholique, lui demandant s'il la croyoit & vouloit défendre : le jeune Roi Philippe ayant répondu, Oüi ; l'on aporta & on lui préſenta la Formule du Serment, qu'il lut, & ſigna, quoique n'étant âgé que de ſept à huit ans. Voici ce qu'elle contenoit. *Je Philippe, par la grace de Dieu, prêt à être ſacré Roi, promets au jour de mon Sacre, devant Dieu, & ſes Saints, que je conſerverai les Privileges Canoniques, Loi, & Juſtice dûë à un chacun de ceux qui vous ſont ſoûmis, & vous défenderai tant que je pourrai (Dieu aidant) comme un Roi doit par droit défendre, en ſon Royaume, chacun Evêque, & l'Egliſe à lui commiſe ; accorderai au peuple à nous commis la défenſe des Loix, qui regardent nôtre autorité.* Lequel Serment lû, le Roi le mit entre les mains du ſuſdit Archevêque, en préſence d'Hugues, Archevêque de Beſançon, & d'Ermamfroy, Evêque de Sion, Légat du Pape Nicolas II. des

Archevêques, Mainard de Sens, & Barthélemi de Tours, de vingt Evêques, & de vingt huit Abbez du Royaume de France. Ce qui étant fait, l'Archevêque de Reims prenant la Croſſe de S. Remi, raconta devant toute l'Aſſemblée, comment lui apartenoit, par préférence à tous autres, l'Election & Sacre du Roi, depuis que S. Remi batiſa & ſacra le Roi Clovis premier. Deplus, il prouva comment le Pape Ormiſdas, audit S. Remi, & le Pape Victor, à lui, & à ſon Egliſe, avoient donné par icelle Croſſe ce pouvoir dudit Sacre, & la Primatie de toute la Gaule. Cela fini, avec le conſentement du Roi Henri ſon pere, il élut ledit Philippe ſon fils pour Roi. Et après lui, les Légats du Siege de Rome, (encore bien que l'on déclarât en cette Aſſemblée, que le conſentement du Pape n'étoit point néceſſaire; mais qu'on ſouffroit qu'ils aſſiſtaſſent à cete Cérémonie, ſeulement par honneur, & par grace ſpéciale.) Après Eux, les Evêques, & les Abbez, qui étoient préſens; puis Guy,

Duc d'Aquitaine, Hugues ſon fils, l'Ambaſſadeur du Duc de Bourgogne, les Ambaſſadeurs des Marquis, (c'étoient de Flandres) Baudoüin, & Geoffroy Comte d'Anjou. Enſuite les Comtes; ſçavoir, Raoul de Vaden, Herbert de Vermandois, Guy de Ponthieu, Guillaume de Soiſſons, Roynal, Rotger, Manaſſés, Hildoüin, Guillaume d'Auvergne, Rildeberg de la Marche, Foulques d'Angoulême, le Vicomte de Limoges. Et après Eux, les Chevaliers, & le Peuple, tant grand que petit, y ayant donné leurs conſentemens, l'aprouverent, crians par trois fois : *Nous l'aprouvons, nous le voulons, ſoit fait.* Et auſſi-tôt fut chanté le *Te Deum.* Enſuite dequoi le Sacre & Couronnement faits, ſelon l'ancienne forme & coûtume, il finit. Puis le Roi Philippe confirma (comme ſes Prédéceſſeurs avoient fait) les biens de l'Egliſe de Nôtre-Dame & Comté de Reims, ceux de l'Abbaïe de S. Remi, & des autres Abbaïes; ce qu'il ſigna, comme fit auſſi l'Archevêque de Reims, Gervais : car

ledit Roi Philippe le fit ſon grand Chancelier, comme les Rois ſes Prédéceſſeurs avoient fait grands Chanceliers les Archevêques de Reims, Prédéceſſeurs de Gervais; lequel s'étant mis & aſſis en ſon ſiege, fut lû le Privilege que le Pape Victor lui avoit donné, en préſence de tous les Archevêques & Evêques. Tout s'étant paſſé avec grande dévotion & piété, accompagné de joie, l'Archevêque Gervais régala & traita magnifiquement toute l'Aſſiſtance. Tout ceci eſt tiré d'un ancien Livre de la Bibliotheque du Sr Petau Vigner, Conſeiller du Parlement, en ſa Bibliotheque, & traduit en François par du Tillet; de l'Hiſtoire de France, écrite par un Religieux de S. Benoît de Fleury ſur Loire, depuis 997. juſqu'en 1108. d'un Manuſcrit du Monaſtere de S. Thierry, proche Reims, qui a pour titre, *Raiſonnement du tems*, raporté par André Duchêne. Le Roi Henri, pere de Philippe premier, mourut en 1060. & laiſſa Philippe ſous la Régence & la Tutelle de Baudoüin V. Comte de Flandres. Phi-

ſippe, dont il eſt queſtion dans ce préſent Article, mourut à Melun le 29 Juillet de l'an 1108. après avoir régné depuis ſon Sacre 49 ans quelques mois. Son corps fut porté en l'Abbaïe de Fleury ſur Loire, où il avoit choiſi ſa ſépulture. Le Continuateur d'Aimoin; Odéric Vital; les Hiſtoriens de France; Meyer, Hiſtorien Flamand, conviennent de ce que deſſus.

Le Sacre de Loüis VI.

LOUIS VI. Roi de France, dit le Gros, fils de Philippe premier, & de Berthe, fille de Florent, Comte d'Hollande, ſucceda à ſon pere le 29 Juillet de l'an 1108. fut ſacré & couronné en l'Egliſe de Sainte Croix d'Orleans, par Daimbert, Archevêque de Sens, aſſiſté des Evêques ſuffragans de ſa Province. Cet honneur fut conteſté par Raoul le Vert, pour lors Archevêque de Reims, qui ayant un Concurrent à l'Archevêché, nommé Gervais,

Archidiacre de l'Egliſe de Reims, & fils d'Hugues, Comte de Rethel, que le Roi Loüis VI. ci-devant nommé, protégeoit, & ſouhaitoit qu'il fût Archevêque. Il arriva que le jour de l'Election d'un Archevêque, le Chapitre, & les Habitans de la Ville ſe diviſerent, & partagerent en deux; l'un des deux Partis ayant nommé Raoul le Vert pour Archevêque, apuyé & confirmé dans ſon Election par le Pape Paſchal II. & l'autre Parti ayant nommé Gervais, que le Roi Loüis ci-deſſus avoit demandé, & apuyoit de toute ſon autorité: ce qui détermina le Pape Paſchal d'excommunier & d'interdire tous les Chanoines & Habitans qui étoient pour Gervais, & mit auſſi l'interdit ſur l'Egliſe de Reims. Outre plus le Roi Loüis le Gros étoit du côté de Bourges, ne pouvant pas facilement ſe tranſporter à Reims, à cauſe des Soldats qui étoient répandus dans toute la campagne, à l'occaſion du Siege du Château de Gournay ſur la Marne, que faiſoient Thibault Comte de Blois, & le Comte de

Rochefort, accompagnez d'un grand nombre de Nobleſſe, qui n'étoient point dans les intérêts du Roi. La Tradition du Païs marque deplus, que la peſte étoit à Reims. Tout ceci eſt tiré de l'Abbé Suger, en la vie de Loüis VI. Chapitre 13. Le Roi Loüis le Gros voyant qu'il lui importoit beaucoup d'être ſacré & couronné Roi, ſans perdre le tems, de l'avis & conſeil d'Ives de Chartres, ſe tranſporta à Orleans, où il ſe fit ſacrer & couronner, comme nous avons dit ci-devant. Mais à peine les Cérémonies du Couronnement étoient-elles finies, que les Députez de l'Archevêque Raoul, de ceux de ſon Chapitre, qui tenoient pour lui, & des Habitans de la ville de Reims, arriverent à Orleans, munis des Privileges qu'avoient accordez les Papes Hormiſdas, & Victor, & récemment celui du Pape Paſchal; à l'Egliſe de Reims, & à ſon Archevêque, d'avoir ſeul l'autorité & le pouvoir de ſacrer & couronner à Reims, ou dans ſa Province, les Rois de France; repréſentant fortement que

cela n'apartenoit nullement à l'Archevêque de Sens, & que de laiſſer joüir l'Archevêque de Reims de ſon droit de ſacrer Loüis le Gros, c'étoit le véritable moyen de mettre la paix entre Loüis le Gros, & Raoul, Archevêque qui avoit encouru ſa diſgrace, pour ne lui avoir point donné avis de ſon Election, & de n'avoir point prêté le ſerment de fidélité entre ſes mains. Mais malheureuſement les Députez arriverent à Orleans comme le Sacre & le Couronnement venoient d'être faits; & ils eurent beau faire leurs remontrances, ils ne furent point écoutez, & s'en revinrent, ſans avoir raiſon de leurs griefs. Ives de Chartres, pour répondre aux raiſons alléguées par les Députez, fit une Apologie, par laquelle il montre que les Rois de France ne ſont point néceſſitez à ſe faire ſacrer à Reims: c'eſt l'Epître 70. quoique du Tillet marque que c'eſt la 185. & André Duchêne la 189. Il eſt étonnant qu'Ives de Chartres, dans cette Epître apologétique, ſe contrediſe; puiſque quelques années

vant, dans ſon Epître 116. qu'il adreſſe
u Pape Urbain II. pour le prier de faire
n ſorte, par ſon autorité Apoſtolique,
ue l'on faſſe choix d'un digne homme
our remplir le Siege de Reims: il avan-
& dit par ſa Lettre, que l'Egliſe de
eims poſſede le diadême du Royau-
e; & que le Roi Loüis VII. peu de
ns après, dans un Reſcrit qu'il adreſſa
Comte de Roucy, il apelle l'Egliſe
e Reims, la Mere des Rois, & le Chef
u Royaume. C'eſt ce que l'on voit dans
n ancien Manuſcrit de l'Abbaïe de S.
Denis de Reims. Le Roi Loüis le Gros
onda de ſon vivant l'Abbaïe de Saint
Victor de Paris, l'an 1113. & mourut
ans la même Ville le premier Aouſt
e l'an 1137. après un regne de 29 ans.
on corps fut porté dans l'Egliſe de S.
Denis en France.

Le Sacre de Loüis VII.

LOUIS VII. dit le Jeune, & le Pieux, Roi de France, fils de Loüis

par Simon de Tournai, en date de l'an 1128. où ſont écrits, & dénommez les noms des Evêques, & Abbez, qui ont aſſiſté au Sacre de Philippe: lequel mourut d'une chûte de cheval, deux ans, & ſix mois après. L'Apologie ci-devant raportée, & que j'ai citée, d'Ives de Chartres, par laquelle il montre & prouve par des raiſons, qui ne ſont point reçûës d'un chacun, que le Sacre de Loüis le Gros, à Orleans, ne doit ſouffrir aucune difficulté, nonobſtant la reclamation de l'Egliſe de Reims; il paroit qu'elle n'a point été d'un grand poids: puiſque Philippe, fils de Loüis le Gros, fut quelques années après ſacré & couronné à Reims, comme nous venons de le raporter. Le Roi Loüis le Gros, après la mort funeſte de ſon fils Philippe, voyant que ſon fils puîné Loüis, étoit devenu par cette mort l'Héritier de ſa Couronne, ſongea de ſon vivant à le faire ſacrer & couronner Roi. Pour parvenir à cela, ſçachant que le Pape Innocent II. avoit indiqué un Concile à Reims, & qu'il étoit en chemin pour s'y

rencontrer, il ſe rendit à Reims, avec toute ſa Cour, où il trouva le Concile ouvert, & entra un Samedi dans cette ſainte Aſſemblée, accompagné de Raoul, Comte de Vermandois, ſon proche parent, & de tous les Grands du Royaume : & y ayant trouvé le Pape Innocent II. qui y préſidoit, il le ſalua, & toute l'Aſſemblée; enſuite prit place dans une chaiſe, à côté du Pape, qui lui fit un diſcours tout conſolant devant toute l'Aſſemblée, touchant la mort de ſon fils Philippe, dont le Roi Loüis le Gros fut très touché. Enſuite, le Pape ordonna à tous les Archevêques, qui étoient au nombre de treize, & aux Evêques, au nombre de deux cens ſoixante-trois, venus de tous les endroits de l'Occident, à un très grand nombre d'Abbez, & d'Eccléſiaſtiques, de ſe trouver le lendemain jour de Dimanche, revêtus de leurs mêmes habits, pour aſſiſter & pour être préſens à l'Inauguration ou Sacre de Loüis VII. fils de Loüis le Gros. Le lendemain jour de Dimanche, dès le matin, le Pape Innocent II. ſor-

tit de la Maiſon de l'Archevêque de Reims, accompagné de ſes Cardinaux, des Archevêques, des Evêques, & Abbez, pour ſe tranſporter en l'Abbaïe de S. Remi de Reims, où le Roi, & ſon fils Loüis, étoient logez; & où ayant parfaitement été bien reçû, le S. Pere, revêtu de ſes habits Pontificaux, comme aux Fêtes les plus ſolemnelles, ſe mit en marche avec Loüis VII. fils du Roi, accompagné d'une multitude innombrable de Peuple de tout ordre, vers l'Egliſe Métropolitaine de Nôtre-Dame de Reims; où ils trouverent à l'entrée de l'Egliſe, le Roi Loüis le Gros, ſon pere, avec toute ſa Cour, qui les attendoit pour les recevoir. Ils entrerent enſemble en ladite Egliſe, & Loüis VII. fils de Loüis le Gros, s'étant mis à genoux devant l'Autel, il y fit ſa priere: enſuite de quoi, le Roi, la Reine, & toute la Nobleſſe, qui étoient là préſens, & qui avoient demandé au Concile, par l'entremiſe de Raynaut des Prez, Archevêque de Reims, s'il vouloit bien donner ſon conſentement pour le Sacre

& Couronnement de Loüis VII. fils de Loüis le Gros; perſonne n'ayant reclamé contre, le Pape Innocent II. ſacra de l'Huile celeſte, Loüis le Jeune, âgé d'environ douze ans, & le couronna: ce qui arriva le 25 Octobre de l'an 1131. Tout ceci eſt raporté, par le Continuateur d'Aimoin; par l'Abbé Suger, en la Vie de Loüis le Gros; la Chronique de Maurigni, depuis 1108. juſqu'en 1147. Oderic Vital, au livre 12 de ſon Hiſtoire. Loüis VII. dit le Jeune, mourut de paraliſie à Paris, le 18 de Septembre de l'an 1180. ayant régné depuis la mort de ſon pere, 43 ans & quelques mois. Il fut enterré dans l'Egliſe de l'Abbaïe de Barbeau, qu'il avoit fondée. Voyez Mezeray en ſon Hiſtoire.

Le Sacre de Philippe Auguſte

PHILIPPE AUGUSTE, Roi de France, fils de Loüis le Jeune, & d'Alix, ſixiéme fille de Thibaud, Comte de Champagne. Philippe Auguſte fut

ſacré & couronné Roi à Reims, le jour de la Touſſaints de l'an 1179. à l'âge de 14 ans, & deux mois ; ſon pere le Roi Loüis le Jeune, âgé de 70 ans, vivant encore : lequel invita par un Edit ſolennel, publié dans tout ſon Royaume, qui portoit & enjoignoit à tous les Princes, aux Grands du Royaume, tant Eccléſiaſtiques, que Séculiers, qu'ils euſſent à ſe trouver à Reims, au jour ſuſdit, pour aſſiſter au Sacre & Couronnement de ſon fils Philippe. Son Oncle maternel, Guillaume de Champagne, Archevêque de Reims, Cardinal de Sainte Sabine, & Légat du S. Siege Apoſtolique, aſſiſté des Archevêques, de Tours, de Bourges, de Sens, (il eſt bon de remarquer ici, que l'Archevêque de Sens aſſiſta à ce Sacre, pour faire la Fonction de Diacre ou de Soudiacre, ou une autre Fonction convenable à ſon rang, pour rendre inutiles les prétentions des Archevêques de Sens à ſacrer nos Rois,) & de preſque tous les Evêques du Royaume, fit la Cérémonie, l'oignit avec l'Huile aportée

du Ciel, au Baptême du Roi Clovis, par une Colombe, & préparée des mains des Anges, par une vertu divine : au lieu que les autres Rois de la Chrêtienté, ſont ſacrez ſeulement d'une Huile matérielle & commune, ce qui diſtingue les Rois de France de tous les autres Rois du monde ; puis lui mit la Couronne ſur la tête, ſelon la maniere & coûtume avec laquelle on en avoit uſé envers les Rois ſes Prédéceſſeurs.

Ce Sacre a été l'un des plus ſolennels, qui ſe remarquent en l'Hiſtoire ; parce que la plus grande partie des Princes, Pairs, & Barons de France s'y rencontrerent ; même le jeune Henri, II. du nom, Duc de Normandie, & couronné Roi d'Angleterre, y vint exprès, & y aſſiſta en qualité de Pair, & de Vaſſal de la Couronne de France ; ayant ſoûtenu en ſigne d'obéiſſance, & de ſujetion, & aporté depuis le Palais où étoit logé le Roi Philippe, juſqu'à l'Egliſe où il devoit être ſacré, la Couronne dont le Roi Philippe devoit être couronné à ce Sacre, & la ſoûtint, lorſqu'on l'impoſa

ſur la tête du Roi Philippe, faiſant la fonction de Duc de Normandie; & Philippe, Comte de Flandres, marchoit devant le Roi, tenant l'Epée nuë, faiſant ſa fonction à ce Sacre. Le même Roi d'Angleterre ci-deſſus, & le Comte de Flandres, crierent avec les Evêques, Princes, Nobles, tout le Clergé, & le Peuple, par deux fois, *Vive le Roi.* Le Roi Loüis le Jeune, pere de Philippe Auguſte, n'eut pas la conſolation de voir ce Sacre & Couronnement, étant détenu par une paraliſie qu'il avoit ſur ſon corps, & par ſon grand âge. Du Tillet, parlant de ce Sacre, raporte que le Roi Loüis le Jeune, dans l'Aſſemblée des Grands du Royaume, qu'il fit tenir dans le Palais de Maurice, Evêque de Paris, avant que l'on procédât à la Cérémonie du Sacre de ſon fils Philippe, ordonna que l'on écrivît un état concernant l'ordre du Sacre & Couronnement, tant pour ſervir audit Philippe ſon fils, que pour les Succeſſeurs Rois à l'avenir; réglant, & diſtribuant aux Pairs de France, (que l'on croit alors créez,

dit du Tillet,) leurs rangs & Offices au Sacre : lequel Ordre fut enregiſtré en la Chambre des Comptes à Paris, & depuis a preſque toûjours été obſervé. Il ajoûte deplus, que dans cette même Aſſemblée, l'on régla & l'on établit, qu'à l'Archevêque ſeul de Reims, & non à autres, apartenoit le Privilege & le pouvoir de ſacrer & couronner les Rois de France : (quoiqu'on ne donnât rien de nouveau à l'Archevêque de Reims, puiſque, pluſieurs ſiecles avant, les Archevêques de Reims étoient en poſſeſſion de ſacrer & couronner les Rois, ainſi que nous l'avons fait voir par ci-devant.) Deplus le Roi Loüis le Jeune érigea en Duché le Comté de Reims, en faveur & pour reconnoiſſance de ſon beau-frere Guillaume de Champagne, Archevêque de ladite Ville : c'eſt ce qu'avance Mathieu de Paris, dans ſon Hiſtoire d'Angleterre. Le Roi Philippe Auguſte mourut à Mante ſur Seine, le 14 Juillet 1223. ayant régné 42 ans & 9 mois. Il épouſa en premieres noces Iſabelle de Hainaut, qui fut mariée à

Bapaume, par Roger, Evêque de Laon, & couronné à Saint Denis en France, par l'Archevêque de Sens; ce que l'on attribuë à quelques mécontentemens qu'avoit Thibault, Comte de Champagne, de ce que le Roi Loüis le Jeune, en mourant avoit donné la Tutelle de ſon fils Philippe au Comte de Flandres: ce qui réjaliſſoit ſur l'Archevêque de Reims, frere de Thibault, qui eut à cauſe de cela quelque réfrodiſſement pour ſon Neveu le Roi Philippe Auguſte, & en fut fort indigné: ce qui le détermina d'écrire fortement au Pape Aléxandre III. contre l'Archevêque de Sens, qui tranſgreſſoit ce que ce Pape, & d'autres, avoient établi. Mais il eut ſa revanche: car il épouſa à Amiens Iſemburge, fille de Canut, Roi de Dannemarc, en ſecondes noces, *avec Philippe Auguſte*, & la couronna, avec grand apareil, Reine de France; Thibaud, Evêque d'Amiens, Pierre, Evêque d'Arras, Etienne de Tournay, & Lambert, Evêque de Teroüenne, étant préſens, & l'ayant aidé en cette Céré-

monie. La Chronique d'Auxerre, & Rigord, en ſon Hiſtoire, raportent cela : ce ſont les raiſons, pour ce qui précede ce fait ; qu'en aporte Robert du Mont ; & quelques autres qu'aporte Méyer, en l'an 1179. Au reſte, Iſabelle de Hainaut, premiere femme de Philippe Auguſte, le fit pere de Loüis VIII. ſon Succeſſeur. Tout ce que j'ai raporté dans ce préſent Article, eſt tiré de Guillaume le Breton, en ſa Philippide, livre premier ; de Rigord, qui vivoit pendant que Philippe Auguſte régnoit ; & des autres Hiſtoriens de France ; Scevole, & Loüis de Sainte Marthe, en leur Hiſtoire généalogique.

Le Sacre de Loüis VIII.

LOUIS VIII. Roi de France, étoit fils de Philippe Auguſte, & d'Iſabelle de Hainaut. Guillaume de Joinville, Archevêque de Reims, étant nouvellement fait Légat Apoſtolique du S. Siege, par le Pape Honorius III. convoqua, a-

vec l'autorité du Pape, un Concile ou Aſſemblée à Paris, des Evêques du Royaume, pour prendre des meſures avec eux afin de faire la guerre aux Albigeois, Hérétiques, qui faiſoient de grands ravages en Languedoc. Il arriva que le Roi Philippe vint à mourir ſur ces entrefaites, le 14 Juillet 1223. & que les Evêques prirent jour pour faire les Funerailles de ce Roi. Rigord parlant de Philippe Auguſte, & de ſes Funerailles, nomme entre autres Guillaume de Joinville, Archevêque de Reims; Gautier, Archevêque de Sens; Coralde, Evêque de Port, nommé Légat du S. Siege, pour la ſuſdite guerre : que Coralde Légat, & Guillaume, Archevêque de Reims, chanterent & célébrerent en même tems, à deux Autels ſéparez, la Meſſe; & qu'une infinité d'Evêques, d'Abbez, de Clercs, & de Moines, répondoient en chantant auſdites Meſſes, comme s'il n'y avoit qu'un qui célébrât, auſquelles aſſiſterent Jean, Roi de Jéruſalem, Loüis, & Philippe, fils du défunt Roi : leſquelles funerail-

les faites, Guillaume de Joinville, s'en retourna en toute diligence à Reims, afin de préparer & diſpoſer toutes choſes pour le Sacre & Couronnement du nouveau Roi. Loüis VIII. ne tarda pas long-tems à le ſuivre à Reims, & s'y rendit, avec Blanche de Caſtille, ſon épouſe, accompagné d'une nombreuſe Cour, leſquels furent très-bien reçûs à Reims. Il y fut donc ſacré & couronné le jour de la Transfiguration de nôtre Seigneur de l'an 1223. à l'âge de 36 ans, par Guillaume de Joinville Archevêque de Reims, en préſence de Jean de Brienne, Roi de Jéruſalem, des Princes, & Grands du Royaume, & d'un grand concours de Peuples. Blanche ſon épouſe fut auſſi couronnée Reine, en la préſence de la même Aſſemblée, par le même Archevêque Guillaume. Le même Roi Loüis écrivit aux Habitans de Reims, de contribuer aux frais de ſon Sacre, conjointement avec l'Archevêque de Reims: & c'eſt de là que l'on prétend qu'ont commencé les frais communs, entre l'Archevêque de Reims,

& les Habitans de ladite Ville, pour le Sacre ; & qu'il y a des biens immeubles, tant dans la Cité, que dans les déhors, qui ſont taxez à une ſomme pour les frais du Sacre. Du Tillet cite un Arrêt rendu à la Cour des Pairs, pour régler cela. Loüis VIII. fit mettre par écrit l'Ordre du Couronnement des Rois ; & c'eſt depuis lui que nos Rois renouvellent à leurs Sacres leurs prétentions ſur le Royaume d'Angleterre. En éfet, Loüis VIII. fut apellé par les Anglois, & ils le reconnurent & courronnerent Roi à Londres, au mois de Mai de l'an 1216. étant las de Jean ſans Terre, qui régnoit alors. Loüis VIII. mourut à Montpenſier en Auvergne, non ſans ſoupçon de poiſon, le 8 de Novembre 1226. après avoir régné 3 ans 4 mois environ : & avoir vecû 39 ans deux mois environ ; il fut enterré à S. Denis en France, auprès du Roi ſon pere. Il eut de Blanche de Caſtille ſon Epouſe neuf fils, & deux filles ; Philippe mort à neuf ans ; Loüis IX. qui lui ſucceda ; Robert, Comte d'Artois ; & les autres. Tout ce-

ci eſt tiré de la Chronique de Guillaume de Nangis; des Annales Manuſcrites de S. Denis en France; de Mathieu de Paris; de du Tillet; de Marlot, en ſa Métropole de Reims, livre 3. chapitre 28. & de Mezeray en l'Hiſtoire de France.

Le Sacre de S. Loüis IX.

SAINT LOUIS, IX. de ce nom, Roi de France, (la qualité de Saint, lui tient lieu de tous autres éloges) étoit fils de Loüis VIII. & de Blanche de Caſtille, laquelle n'eut pas plûtôt rendu les derniers devoirs à la mémoire de Loüis VIII. ſon Epoux, que pour exécuter ſes dernieres volontez, elle ſe tranſporta ſans aucun délai à Reims, avec le Roi Loüis IX. ſon fils, qui n'avoit alors que 12 ans, étant accompagnée d'un grand nombre de Prélats, & de Grands Seigneurs: elle le fit ſacrer & couronner le 29 Novembre, premier Dimanche des Avens, de l'an 1226. par Jacques de Baſoches, Evêque de Soiſſons, &

Doyen des Evêques de la Province de Reims, (le Siege Archiépiſcopal de Reims étant vaquant.) La Poëſie Gauloiſe de Philippe de Monhx, raporté par André Duchêne, nous marque qu'Henri de Braine, Tréſorier de l'Egliſe de Beauvais, & qui fut quelques mois après élû Archevêque de Reims, ſe trouva & aſſiſta au Sacre & Couronnement de Loüis IX. Blanche de Caſtille ſa mere, Régente du Royaume pendant ſa Minorité, gouverna avec beaucoup de ſoin & de juſtice. S. Loüis entreprit une ſeconde Croiſade contre les Infideles, & laiſſa l'Adminiſtration de ſon Royaume à Mathieu, Abbé de S. Denis, & à Simon de Clermont: enſuite, paſſa en Afrique, où ayant aſſiégé la Ville de Tunis, la peſte ſe mit dans ſon Armée, & il en fut lui-même attaqué; & finit ſes glorieux travaux par une ſainte mort, le 25 du mois d'Aouſt de l'an 1270. après avoir régné 43 ans 9 mois. Ses os furent raportez à S. Denis en France; & ayant été canoniſé, ſes Reliques furent tranſportées de S. Denis en France à

la Sainte Chapelle de Paris, que ce Roi avoit fondée. Il avoit épouſé Marguerite, fille aînée de Raimond Berenger II. du nom, Comte de Provence, de laquelle il eut ſix fils, & cinq filles. Tout ce qui eſt raporté ci-deſſus, eſt tiré de Guillaume de Nangis, en l'Hiſtoire de S. Loüis; de Jean Sire, de Joinville, Sénéchal de Champagne, en l'Hiſtoire de S. Loüis; d'un Extrait des Annales de France manuſcrites; de Pierre Matieu, livre 5. de Sainte Marthe; & de Mezeray.

Le Sacre de Philippe III.

PHILIPPE III. dit le Hardi, Roi de France, étoit fils de S. Loüis, qu'il avoit ſuivi en ſon voyage d'Afrique; & après ſa mort, il fut ſalué Roi à la tête de l'Armée, qui aſſiégoit la Ville de Tunis. Ayant battu les Saraſins, il s'en revint en France, où après avoir fait faire les Obſeques de ſon pere, dans l'Egliſe de Paris, il prit ſes meſu-

res

res, pour ſe faire ſacrer & couronner à Reims, comme avoient fait ſes Prédéceſſeurs Rois. Pluſieurs Evêques, qui étoient en ſa Cour, firent tout ce qu'ils pûrent pour avoir l'honneur de le ſacrer, attendu que l'Archevêché de Reims étoit vaquant; mais le Roi Philippe le Hardi ne voulut point faire cette injuſtice à l'Egliſe de Reims : & cet honneur fut réſervé à Milon de Baſoches, Evêque de Soiſſons, Doyen des Suffragans de la Province de Reims, que le Chapitre de Reims avoit ſouvent prié de faire les Fonctions d'Evêque, le Siege de Reims étant vaquant. Les Pairs du Royaume, & les grands Seigneurs, s'étant rendus à Reims, pour aſſiſter à cette Cérémonie; le Roi Philippe s'y rendit auſſi, avec ſa Cour, & fut couronné le jour de l'Aſſomption de l'an 1271. par l'Evêque de Soiſſons, ci-devant nommé : & il fut porté à cette Cérémonie, par Robert d'Artois, ſon couſin germain, qu'il avoit préféré à pluſieurs gros Seigneurs, l'Epée de Charlemagne, dite la Joyeuſe, en mé-

moire des Victoires que cet Empereur avoit remportées avec, & que l'on conſerve & renferme dans le Tréſor de S. Denis en France, pour être portée à l'endroit où nos Rois ſe font ſacrer. Tout ceci eſt tiré de Nangis, en la vie du Roi Philippe III. & extrait des Annales manuſcrites de France. Il y ſurvint à ce Sacre une difficulté, entre Milon de Baſoches, Evêque de Soiſſons, & le Chapitre de Reims; le Chapitre prétendant que c'étoit à lui de nommer le Prélat qui devoit ſacrer le Roi, puiſque toute la Juriſdiction de l'Archevêque (le Siege vaquant) lui étoit dévoluë: c'eſt ce que reconnut & ſigna Milon de Baſoches; & les Actes Capitulaires de ce tems, marquent les perſonnes, ou Prélats, qui devoient faire Diacre & Soûdiacre à la Meſſe, que ledit Chapitre avoit nommez & déſignez. Il eſt donc conſtant, par cet exemple, qu'aucun Evêque externe ne peut faire la Cérémonie du Sacre, ſans le conſentement du Chapitre de Reims, le Siege étant vaquant. Philippe le Hardi avoit

épouſé en premieres nôces Iſabelle d'Arragon, qui le fit pere de quatre fils, & entre ces quatre, de Philippe le Bel, ſon Succeſſeur. Philippe le Hardi mourut d'une fievre maligne, à Perpignan, l'an 1285. âgé de quarante-un ans, après ſeize ans de regne. Conſultez l'Hiſtoire de ce Roi, intitulé *Geſta Philippi Audacis*; & Mezeray. Il ne faut pas paſſer ſous ſilence, que Philippe le Hardi épouſa en ſecondes nôces Marie, fille du Duc de Brabant; qu'en l'année 1275. il la fit couronner Reine, & oindre d'Huile ſainte à Paris, le jour de S. Jean Baptiſte, par les mains de Pierre Barbet, Archevêque de Reims. Gilles, Archevêque de Sens, qui croyoit, comme Métropolitain de Paris, que cet honneur lui étoit dû, s'en plaignit fortement à Simon, Cardinal de Sainte Cécile, Légat du S. Siege; mais Nangis allegue qu'on lui répondit, que la Chapelle Royale de Paris étoit exempte de ſa Juriſdiction, où ce Couronnement s'étoit fait.

Le Sacre de Philippe IV.

PHILIPPE LE BEL, IV. du nom, Roi de France & de Navarre, dit le Bel, à cauſe de ſa bonne mine, & le Grand, à cauſe de ſes vertus royales, étoit fils de Philippe III. dit le Hardi, & d'Iſabelle d'Arragon, auquel il ſuccéda en 1285. étant déja Roi de Navarre, par ſon Mariage avec Jeanne, fille & héritiere d'Henri premier. Philippe le Bel fut ſacré & couronné à Reims, par Pierre Barbet, Archevêque de ladite Ville, le 6 Janvier 1286. & la Reine Jeanne, ſon épouſe, du chef de laquelle il poſſédoit le Royaume de Navarre, avec le Comté de Champagne, & Brie, fut auſſi couronnée Reine le même jour. Ceci eſt extrait des Annales de France; & du Greffier du Tillet, en ſon Recueil des Rois de France. L'Archevêque Pierre Barbet fit la dépenſe du feſtin du Sacre, avec eſpérance d'en retirer ſes deniers ſur les

Bourgeois de la Ville; mais auſſi-tôt il y ſurvint procès entre Pierre Barbet, & les Chanoines de Reims, au ſujet de ce qu'il vouloit obliger non ſeulement les Clercs, & les Religieux de la Ville, à payer & à contribuer aux frais, mais encore les Bourgeois-Chanoines : les ſuſdits ayant porté leurs plaintes au S. Siege, deux Cardinaux s'informerent de l'uſage, & de la coûtume, étant en cela déléguez du S. Siege; & ayant reconnu que les ſuſdites Parties plaignantes n'étoient point obligées à payer des frais, ils donnerent commiſſion à l'Evêque d'Arras de faire reſtituer aux Bourgeois ce qu'on avoit exigé d'eux, mais encore ils donnerent main-levée de la ſaiſie de leurs biens. Ceci arriva l'an 1291. Les pieces de ce procès ſont inſérées dans le Livre des Sermens; tout comme l'enquête faite par l'autorité du Roi, ſçavoir, ſi les Clercs, les Laïcs, les Religieux avoient contribué de quelque choſe pour les frais du Sacre de Philippe le Hardi, ſur tout à l'égard des biens qu'ils ont ſur le Ban

de l'Archevêque de Reims : tout ayant été bien examiné, il fut dit, que ni le Roi, ni l'Archevêque, n'étoient point en poſſeſſion d'impoſer aucuns frais contribuables ſur les biens immeubles des Clercs, & des Religieux, de la ville de Reims. Tout ceci en date de l'année 1290. que l'on trouve dans les Archives de l'Hôtel de Ville de Reims ; & que j'ai extrait de Marlot, en ſon Hiſtoire de la Métropole, livre 3. chapitre 64. Philippe le Bel rendit le Parlement ſédentaire à Paris, lui donna une Juriſdiction ſouveraine, réſervant à ſon Conſeil privé la direction des affaires de ſon Etat ; lui donna ſon Palais Royal, & choiſit ſa demeure au Louvre. Il mourut à Fontainebleau le 29 Novembre 1314. après avoir régné vingt-neuf ans. Son corps fut enterré à S. Denis, & ſon cœur à Poiſſy. Il eut de Jeanne de Navarre, ſon épouſe, Loüis X. Philippe V. Charles IV. qui furent Rois après lui. Voyez le Continuateur de Nangis, Robert Gaguin, & Mezeray.

Le Sacre de Loüis X.

LOUIS X. dit Hutin, pour dire Mutin, Roi de France & de Navarre, ſuccéda à ſon pere Philippe le Bel l'an 1314. étant déja par ſa mere Jeanne, Roi de Navarre, où il avoit été couronné à Pampelune le premier Octobre 1307. Robert de Courtenay, Archevêque de Reims, ſe trouva à Paris dans l'Aſſemblée des Grands du Royaume, que Loüis avoit convoquée, pour prononcer Sentence contre Robert de Bethune, Comte de Flandres, pour cauſe de rébellion envers lui ſon Souverain. Ce qui étant fait, Robert de Courtenay eut ordre du Roi Loüis Hutin de retourner inceſſamment à Reims, pour diſpoſer toutes choſes pour ſon Sacre & Couronnement. Le Roi Loüis X. étant arrivé à Reims, avec toute ſa Cour, il y fut ſacré & couronné par Robert de Courtenay, Archevêque de ladite Ville, le Dimanche

après l'Octave de l'Assomption de la sainte Vierge, de l'an 1315. Et le même jour fut aussi couronnée la Reine Clémence d'Anjou, sa seconde femme; laquelle, le Mardi avant son Sacre, avoit épousé le Roi Hutin. Tout ceci est tiré des Annales de France, qui finissent l'an 1380. de du Tillet en son Recueïl. Loüis Hutin ne régna que dix-huit mois; & mourut subitement, non sans soupçon de poison, à Vincennes, à l'âge de vingt-cinq ans, le Samedi 15 de Juin 1316. ayant laissé un enfant posthume de sa seconde femme Clémence d'Anjou, qui ne vêcut que huit jours. Mezeray, que vous pouvez consulter.

Le Sacre de Philippe V.

PHILIPPE V. surnommé le Long, à cause de sa grande taille, Roi de France, étoit fils puîné de Philippe le Bel: & il ne portoit que la qualité de Comte de Poitou, lorsque, par la mort

de ſon frere Loüis Hutin, il fut déclaré Régent des deux Royaumes de France & de Navarre, pendant la groſſeſſe de la Reine Clémence d'Anjou, ſa belle-ſœur. Mais un fils, nommé Jean, dont elle accoucha, n'ayant vêcu que huit jours, Philippe ſuccéda à la Couronne, en vertu de la Loi Salique; bien que Charles de Valois, & Eudes IV. Duc de Bourgogne fiſſent tous leurs éforts pour la lui enlever, & la donner à Jeanne, fille du Roi Loüis Hutin. Philippe le Long ſe tranſporta donc à Reims, avec toute ſa Cour, où il fut reçû avec tout l'apareil & préparatif en ſemblable cas réquis. Il fut ſacré & couronné le lendemain de ſon arrivée, avec Jeanne, ſon épouſe, fille d'Othon IV. Duc de Bourgogne, le 6 Janvier de l'an 1316. par Robert de Courtenay, Archevêque de Reims, en préſence de ſes oncles, des Grands du Royaume, & des Pairs. Pierre Louvet raporte, qu'il y eut en ce Sacre difficulté, entre l'Evêque de Beauvais, & l'Evêque de Langres, pour la préſéance; celui-ci

alléguant qu'il portoit la qualité de Duc & Pair, laquelle devoit être préférée à celle de Comte & Pair, que portoit l'Evêque de Beauvais; mais le Comte de Beauvais ayant prouvé que ſon Evêché étoit de plus ancienne érection que celui de Langres, la préſéance fut adjugée à l'Evêque de Beauvais. Scevole, & Loüis de Sainte Marthe, au Livre 7. de leur Hiſtoire généalogique, remarquent que la Princeſſe Mahauld, Comteſſe d'Artois & de Bourgogne, fille de Robert II. pareillement Comte d'Artois, avoit aſſiſté au Sacre & Couronnement du Roi Philippe le Long, ſon gendre, en nom & qualité de Pair de France; & avoit, avec les autres Pairs, ſoûtenu la Couronne, tandis que l'Archevêque de Reims, qui célébroit l'Office divin, prioit ſur lui, (quoiqu'on en murmurât) parce qu'on diſoit cela apartenir aux ſeuls Pairs, & non aux Femmes. Les Archives de la ville de Reims raportent, que pendant la Cérémonie du Sacre les Portes de la Ville furent fermées, & bien gardées; parce

que Eudes, Duc de Bourgogne, prétendoit que la Couronne apartenoit à Jeanne, fille du défunt Roi Loüis Hutin. La Cérémonie du Sacre de Philippe le Long étant finie, il retourna à Paris, où il fit aſſembler les Etats Généraux, qui aprouverent & autoriſerent ſon Sacre & Couronnement; & où il fut ſtatué, que les Filles & Femmes étoient incapables de ſuccéder à la Monarchie. Philippe le Long mourut à Longchamp, d'une fievre quarte, dont il avoit langui près de cinq mois, le 2 Janvier de l'an 1321. Il étoit âgé de vingt-huit ans, dont il en avoit régné cinq & un mois. Son Corps fut porté à S. Denis en France. Liſez le Continuateur de Nangis, Sainte Marthe, & Mezeray.

Le Sacre de Charles IV.

CHARLES, IV. du nom, dit le Bel, Roi de France & de Navarre, étoit troiſiéme fils du Roi Philippe le Bel: il portoit le titre de Comte de la Marche

du vivant des Rois Loüis Hutin, & Philippe le Long, ſes freres; il ſuccéda à ce dernier. Ne voulant pas différer à ſe faire ſacrer, il donna ſes Ordres à Gaucher de Châtillon, Connétable de France; & lui déclara, que ſon intention étoit de ſe faire ſacrer & couronner à Reims. Monſieur le Connétable en donna auſſi-tôt avis à Monſieur Robert de Courtenay, Archevêque de Reims, & aux Habitans, qui diſpoſerent & préparerent toutes choſes pour le Sacre. La Lettre eſt datée du 14 Janvier 1321. Charles ſe rendit à Reims, avec les Grands, & les Pairs du Royaume; à l'exception d'Edoüard II. Roi d'Angleterre, qui ne ſe rendit point au jour dit, pour aſſiſter à ſon Sacre, comme poſſedant une partie de l'Aquitaine, ou Guienne, pour laquelle il lui devoit foi, & hommage. Charles IV. fut donc ſacré le 21 Février, Dimanche de la Quinquagéſime de l'année ſuſdite, avec tout l'apareil & magnificence poſſible, par Robert de Courtenay, Archevêque de Reims, que l'on pouvoit apeller à

juſte titre, le Sadoc de l'Egliſe Gallicane; puiſque c'étoit le troiſiéme Roi de France qu'il avoit l'honneur de ſacrer. Blanche de Bourgogne, ſa premiere femme, ne fut point couronnée avec lui, parce qu'il pourſuivoit en Cour de Rome ſa ſéparation d'avec elle : ce qu'il obtint ; elle ſe retira en l'Abbaïe de Maubuiſſon. Il y ſurvint débat & difficulté entre l'Archevêque de Reims ſuſdit, & les Habitans, pour les frais du Sacre : ceux-ci prétendans que les frais devoient être faits aux dépens des Châtellenies qui relevent de l'Archevêché de Reims ; mais les Commiſſaires nommez pour ce différend, jugerent que les Habitans de Reims devoient contribuer auſdits frais, attendu qu'en trois années de tems il s'étoit fait deux Sacres à Reims, leſquels frais leſdites Châtellenies ne pouvoient pas porter. L'Archevêque Robert de Courtenay, taxa la ſomme dont devoient contribuer les Châtellenies, par une Sentence qu'il prononça le 25 de Mai de l'an 1328. Cherchez Marlot, dans ſon Livre de la Mé-

tropole, livre 4. chapitre 5. Quant à ce qui a été avancé & cité ci-devant, dans ce préſent Article, voyez les Annales de France, & le Greffier du Tillet. Charles le Bel mourut à Vincennes, le premier de Février de l'an 1328. âgé de 34 ans, dont il en avoit régné ſix & un mois. On prétend que c'eſt lui qui a établi les Décimes qu'on leve aujourd'hui dans tout le Royaume. Il fut marié trois fois, deſquels Mariages il n'eut point d'enfans mâles. Conſultez Belle-Forêt, livre 4. chapitre 56. le Continuateur de Nangis; Paul Emile, livre 8.

Le Sacre de Philippe VI.

PHILIPPE VI. Roi de France, dit de Valois, à cauſe de l'apanage de ſon pere, premier de la ſeconde Race des Capets : il étoit fils de Charles de France, Comte de Valois, & d'Alençon, *&c.* & de Marguerite de Sicile, ſa premiere femme, petit-fils de Philippe le

Hardi, neveux de Philippe le Bel, & cousin germain des trois freres Rois, Loüis Hutin, Philippe le Long, & Charles le Bel. Il succéda à ce dernier, après avoir été Régent du Royaume durant la groſſeſſe de la Reine Jeanne d'Evreux, qui ne mit au monde qu'une fille poſthume. Ainſi conformement aux Loix fondamentales du Royaume, comme Philippe de Valois étoit le plus proche de la Couronne, on la lui mit ſur la tête; & les Etats Généraux du Royaume en exclurent l'Anglois, en vertu de la Loi Salique. Philippe de Valois ſe rendit à Reims, avec Jeanne de Bourgogne ſon épouſe, fille de Robert II. Duc de Bourgogne, & toute la Cour. La ville de Reims fut avertie quelques mois auparavant, pour diſpoſer & préparer toutes choſes pour le Sacre. Les Annales de France, qui finiſſent l'an 1380. une vieille Chronique, qui commence l'an 1223. & finit l'an 1380. & du Tillet, raportent que de mémoire d'homme, l'on n'avoit jamais fait tant de préparatifs que pour ce Sacre. Comme le Palais de

l'Archevêque ne suffisoit point, & n'avoit point assez d'étenduë pour recevoir & pour faire le festin à toute la Cour, l'on bâtit trois Halles; une pour le Roi, une pour la Reine, & la troisiéme pour les Grands du Royaume. De plus le Cartulaire de la ville de Reims fait mention, que Loüis, Comte de Flandres, s'y trouva, avec l'élite de la Noblesse, habillée uniformement; qu'il porta à la Cérémonie du Sacre l'Epée de la Couronne, selon la coûtume de ses Prédécesseurs. Que ce fut pour la premiere fois que les Echevins & Habitans de Reims prirent soin du Festin Royal; & que la Fête dura cinq jours. Philippe de Valois fut donc sacré Roi, & couronné à Reims, par Guillaume de Trie, Archevêque de ladite Ville; & la Reine Jeanne, fille de Robert II. Duc de Bourgogne, sa premiere femme, fut couronnée avec lui le 27 de Mai, jour de la Trinité, de l'an 1328. & ladite Reine, en reconnoissance de ce qu'elle avoit été couronnée dans l'Eglise de Reims, lui fit présent d'un Ornement de toille d'argent.

gent. Ce Prince introduiſit la Gabelle, & l'Impoſition ſur le ſel, & mourut à Nogent le Roi, près de Chartres, le 22 Aouſt 1350. âgé de 57 ans, après 23 ans de regne, & fut enterré à S. Denis en France. Conſultez du Verdier, & Mezeray, Hiſtoriographes.

Le Sacre de Jean premier.

JEAN premier, Roi de France; fils de Philippe de Valois, & de Jeanne de Bourgogne, monta ſur le Thrône l'an 1350. Au commencement de ſon regne, il inſtitua l'Ordre del'Etoile. Le Roi Jean premier, & Jeanne, Comteſſe de Bourgogne & d'Auvergne, ſa ſeconde femme, furent ſolennellement, avec pompe & magnificence, ſacrez & couronnez à Reims, par Jean de Vienne, Archevêque de Reims, le 26 Septembre 1350. Et la Cérémonie finie, ledit Roi, fit pluſieurs nouveaux Chevaliers; à ſçavoir, Charles, ſon fils aîné, Dauphin des Viennois; Loüis ſon ſecond

fils, Duc d'Anjou; Philippe, Duc d'Orleans, ſon frere; Philippe, Duc de Bourgogne; & pluſieurs autres Grands Seigneurs. Ceci eſt tiré de Nicole Gilles, & de Belle-Forêt, dans leurs Annales; de Jean Froiſſart, volume premier, chapitre 153. & des Annales de France, qui finiſſent l'an 1380. Les Manuſcrits anciens de l'Abbaïe de S. Remi de Reims, raportent que le Châtellain de Bar; qu'Ogier d'Unchar, Baron de Terrier; Jacquenin, Baron de Villers, ou Chevalier de Belleſtre; & un autre, au lieu & place du Baron d'Autry, porterent le Dais ſur la Sainte Ampoule, lors qu'on l'aporta de l'Egliſe de S. Remi de Reims en l'Egliſe Cathédrale de Nôtre-Dame, où le Sacre ſe devoit faire; qu'ils furent eſcortez & accompagnez de vingt Albalétriers du Village le Chêne le Poüilleux, ſitué à dix lieuës de Reims: ce qui doit bien déſabuſer des gens, qui ſont dans la croyance, que les Habitans du Chêne le Poüilleux ont droit de ſe trouver à Reims aux Sacres de nos Rois, pour avoir recou-

vré la Sainte Ampoule, que les Anglois avoient enlevée ſous le Regne de Charles VII. Roi de France. Mais la vérité eſt, que les Habitans du Chêne accompagnent & eſcortent ladite Sainte Ampoule, armez comme en tems de guerre, lorſque l'Abbé, ou le grand Prieur de l'Abbaïe de S. Remi de Reims, monté ſur une Haquenée, ayant ladite Ste. Ampoule ſuſpenduë à ſon col en l'aportant en l'Egliſe Cathédrale: les ſuſdits l'accompagnent, comme Vaſſaux de l'Abbaïe & Monaſtere de S. Remi de Reims, & non pour d'autres raiſons. Le Roi Jean fut fait priſonnier à Poitiers, par le Prince de Galles, qui commandoit l'Armée Angloiſe; lequel le fit conduire en Angleterre, où il demeura quatre ans priſonnier, juſqu'a la Paix de Bretigny, concluë le 7 de May 1360. Le ſuſdit Roi Jean fit un ſecond voyage en Angleterre, & tomba malade à Londres, où il mourut dans l'Hôtel de Savoye, proche les Murs de ladite ville, le 8 Avril 1364. âgé de 52 ans, en ayant régné treize & huit mois. Il fut marié

deux fois ; la premiere en 1332. avec Bonne de Luxembourg, de laquelle il eut Charles V. ſon Succeſſeur ; & la ſeconde, avec Jeanne, fille de Guillaume XII. Comte d'Auvergne, & de Boulogne.

Le Sacre de Charles V.

CHARLES V. dit le Sage, Roi de France, étoit fils aîné du Roi Jean, & de Bonne de Luxembourg. Il fut le premier qui porta la qualité de Dauphin des Viennois, affectée aux fils aînez des Rois de France. Il fut auſſi Régent du Royaume, pendant la priſon du Roi, ſon pere. Tout étant préparé & diſpoſé à Reims pour le Sacre & Couronnement du Roi Charles V. il ſe rendit en ladite Ville, avec Jeanne, ſa femme, fille de Pierre, premier du nom, Duc de Bourbon, le 18 de May 1364. accompagné de toute ſa Cour, des Pairs, & Grands du Royaume. Ils furent ſacrez & couronnez le jour de la Trinité, 19

de May 1364. par Jean de Craon, Archevêque de Reims; Méyer, dans ſes Annales en l'année 1364. raporte, qu'à la Cérémonie de ce Sacre, l'Evêque de Laon portoit la Sainte Ampoule; l'Evêque de Langres portoit le Sceptre du Roi; Philippe, Duc de Bourgogne, le plus jeune des Freres du Roi, portoit la Couronne; Loüis, Duc d'Anjou, repréſentant la perſonne du Duc d'Aquitaine, portoit la premiere Banniere, ou Etendard quarré du Roi; Venceſlas, Duc de Brabant, oncle du Roi, repréſentant la perſonne du Duc de Normandie, portoit le ſecond Etendard, ou la ſeconde Banniere quarrée du Roi; l'Evêque de Beauvais portoit la Robe Royale; l'Evêque de Noyon, portoit la Ceinture, ou Ceinturon Royal; l'Evêque de Châlons portoit l'Anneau Royal; Loüis Comte de Flandres, portoit l'Epée Royale; Robert, Duc des Ambarois, (c'étoient des Peuples de la Gaule Lionoiſe) repréſentant le Comte de Toulouſe, portoit les Eperons du Roi; le Duc de Lorraine, repréſentant le Comte de Cham-

pagne, portoit l'Enseigne de Guerre. L'on voit à Reims, dans l'Eglise de S. Remi, autour du Tombeau ou Mausolée du Corps de S. Remi, Archevêque de Reims, les Personnages susdits, tenans chacun dans leurs mains ce que jai raporté ci-dessus, & qui sont d'albâtre, aussi hauts que nature, d'une Sculpture digne d'admiration. Dans le Trésor des Chartes de France, & dans une layette des Régences & Majoritez des Rois, il se voit l'Edit perpétuel & irrévocable du Roi Charles cinq; par lequel, après avoir raporté quelques exemples de jeunes Rois, & en bas âge, admis & reçûs au Gouvernement, & raporté entre autres celui de S. Loüis, qui à l'âge de 14 ans reçut les fois, hommages, & sermens des Evêques, & Grands du Royaume : il ordonna qu'à l'avenir les Rois de France, ayant atteint l'âge de 14 ans, prendroient en main le gouvernement de leurs Etats, recevroient la foi & hommage de leurs Sujets, des Archevêques, & Evêques; bref, seroient réputez Majeurs, comme s'ils avoient 25

ans accomplis, auquel âge de 14 ans, ils ſe pouroient faire ſacrer & couronner; quoique j'aye raporté ci-devant des exemples d'autres Rois ſacrez & couronnez avant cet âge, & que j'aporterai ci-après des exemples d'autres Rois, qui l'ont été depuis cette Ordonnance. Charles V. fût empoiſonné d'un poiſon lent, par le Roi de Navarre, ſurnommé le Mauvais, dont un Médecin de l'Empereur Charles IV. avoit arrêté la violence, en lui ouvrant le bras, par une fiſtule, pour faire écouler le venin; mais cette ouverture s'étant bouchée, il mourut le 16 Septembre de l'an 1380. au Château de Beauté ſur Marne, âgé de quarante-deux ans & ſix mois ou environ, après avoir régné ſeize ans & cinq mois. Son Corps fut porté à S. Denis en France; ſon Cœur à Nôtre-Dame de Roüen. De Jeanne, fille de Pierre, Duc de Bourbon, il eut Charles VI. ſon Succeſſeur. Voyez Froiſſart, Mezeray.

Le Sacre de Charles VI.

CHARLES VI. dit le Bien-aimé, Roi de France, fils de Charles V. & de Jeanne, fille de Pierrede Bourbon. Jean Juvenal des Urſins, Archevêque de Reims, danſon Hiſtoire de Charles VI. & le Recueil intitulé, *les grandes Chroniques de France*, contenuës en trois volumes *in folio*, & imprimées à Paris l'an 1514. raportent, qu'après la mort du Roi Charles V. il y eut conteſtation parmi les Grands, & les Princes du Royaume, à cauſe du bas âge des deux fils du Roi, l'aîné deſquels s'apelloit Charles, qui lui devoit ſuccéder au Royaume; mais après pluſieurs différentes opinions & conteſtations, de la part de Loüis, Roi de Sicile, & du Duc d'Anjou, frere du défunt Roi Charles V. touchant la Régence & le Gouvernement du Royaume, Meſſire Jean de Mares, Advocat Général au Parlement de Paris, fit une belle Harangue devant toute l'Aſſem-

blée, dans laquelle il remontroit, que l'on devoit aimer le Succeſſeur de Charles V. & que l'on devoit le faire conduire à Reims, pour y être ſacré : il aporta de bonnes raiſons, par leſquelles il faiſoit voir & toucher au doigt, qu'à un âge moins avancé que celui de Charles VI. (qui alloit ſur la treiziéme année) pluſieurs de nos Rois avoient gouverné le Royaume, & allégua pour exemple le Roi S Loüis ; il montra de plus, que nonobſtant l'Ordonnance, & la Loi que les Rois ſes Prédéceſſeurs avoient faites, & récemment Charles V. d'heureuſe mémoire, pour que ſes Succeſſeurs à venir ne pûſſent gouverner leur Royaume, & être ſacrez avant l'âge de quatorze ans ; que ces Loix & Ordonnances pouvoient être changées pour le bien de l'Etat, & pour éviter plus grands inconveniens ; que quand le Roi ſeroit ſacré, toutes diviſions ceſſeroient parmi les Princes, & les Grands du Royaume, & que le Gouvernement du Royaume ſe feroit au nom du Roi. Chacun de l'Aſſemblée donna ſon avis, tou-

chant cette matiere, & la pluralité des voix fut, que la Loi ou Ordonnance des Prédéceſſeurs Rois de France, ne pouvoit point arrêter ni retarder le Sacre de nos Rois, & que l'on pouvoit anticiper le tems fixé des Sacres : enfin, il fut conclû & ordonné, qu'à la fin du mois d'Octobre la Cérémonie du Sacre ſe feroit à Reims, ſans aucun retard & delai ; que tous les Feaux, & Vaſſaux, feroient foi & hommage au Roi ; (les Princes & Barons, que le Roi reçoit à foi & hommage, baiſent le Roi en le lui faiſant,) & que tout le fait de la guerre ſe conduiroit en ſon nom, & ſous ſon ſcel. Avant le départ du Roi Charles VI. pour Reims, il fut mis en délibération dans le Conſeil de faire un Connétable de France ; & d'une voix unanime fut nommé Olivier de Cliſſon, vaillant Chevalier de Brétagne, auquel le Roi donna l'Epée, & il lui fit les ſermens en tel cas accoûtumez ; puis lui ordonna de tenir des Troupes toutes prêtes pour l'eſcorter & accompagner juſqu'à Reims. Le Connétable obéit

auſſi-tôt aux ordres du Roi ; & le Roi le ſuivit, accompagné des Ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgogne, de Bourbon, & de Bar ; des Comtes de Hainaut, d'Harcour, & de pluſieurs Barons, Chevaliers, & Ecuyers. Il y eut à Reims de grands préparatifs pour recevoir le Roi, qui arriva un Samedi 24 Octobre 1380. Tout le Clergé Séculier & les Réguliers de Reims, alla en Proceſſion le recevoir à l'entrée de la Ville, & le conduiſit en l'Hôtel Archiépiſcopal, au ſon des Trompettes, & des Inſtrumens de Muſique, accompagné d'un grand nombre de Peuple, tant Nobles, que Roturiers. Froiſſart, volume 2. chapitre 58. & 60. raporte que le Roi Charles VI. aſſiſta à Vêpres la veille de ſon Sacre, ſuivi & accompagné de toute ſa Cour, dans l'Egliſe de Nôtre-Dame de Reims ; qu'il veilla la nuit en l'Egliſe, (ainſi que c'étoit l'uſage) & que les Chevaliers qu'il fit le lendemain devant le grand Autel de ladite Egliſe, avant la Meſſe, lui tinrent compagnie, & paſſerent une partie de la nuit en

prieres avec lui : enfin le même Auteur dit, que le jour de la Touſſaints le Roi Charles VI. fut ſacré & couronné, en préſence de tous les Pairs Eccléſiaſtiques de France, le Duc de Bourgogne préſent ; mais le Comte de Flandres abſent, (quoique Juvenal des Urſins raporte, qu'il fut ſacré & couronné Roi le 25 Octobre 1380. à l'âge de treize à quatorze ans, par Richard Pique, Archevêque de Reims.) L'Egliſe Cathédrale de Nôtre-Dame, pendant la Cérémonie, étoit ſi remplie de monde, qu'à grand peine pouvoit-on ſe remuer, ni tourner ſon pied : le Service, & la Cérémonie faite & finie, le Roi s'en vint au Palais de l'Archevêque, pour dîner, où tout étoit ordonné & aprêté : comme la Salle du Palais étoit trop petite pour recevoir tant de gros Seigneurs, & pour les plaçer tous, on fit en la Cour du Palais Archiépiſcopal, une Eſtrade de planche, ſur laquelle étoit poſée la table du Roi ; & au côté droit & gauche de la table du Roi, deux autres tables, pour les Pairs Eccléſiaſtiques à la droi-

te, & les Pairs Laïcs, ou Séculiers, à la gauche. Quand ce vint le moment de s'aſſoir à table, il y eut pour la préſéance, & premiere place, conteſtations très-grandes, entre Loüis, Duc d'Anjou, & Philippe, Duc de Bourgogne; Loüis alléguant pour raiſon qu'il étoit l'aîné de Philippe, & que par conſéquent il devoit avoir les honneurs avant lui, & être le premier aſſis; Philippe, Duc de Bourgogne diſoit pour raiſon, qu'au Sacre du Roi, les Principaux étoient les Pairs de France, & que comme Pair, & Doyen des Pairs, il devoit avoir le pas, & aller devant; qu'il devoit avoir la préſéance, & la premiere place, tant à la Cérémonie du Sacre, qu'au Feſtin royal: il eſt vrai, que Loüis étoit Pair, & tenoit ſa Pairie en Duché; mais Philippe répondit, qu'il étoit Doyen des Pairs, & que ſon frere ne tenoit qu'en Pairie. Le Roi Charles VI. aſſembla ſon Conſeil, dans lequel, après pluſieurs débats, il fut conclu par le Roi, que Philippe, Duc de Bourgogne auroit la préſéance, & la premiere place; dont ſon

frere Loüis, Duc d'Anjou, quoique ſon aîné, ne fut pas content : lequel ne laiſſa pas que de s'emparer, au dîner du Roi, après la Cérémonie du Sacre finie, de la premiere place de la table des Pairs, qui étoit contigüe la Perſonne du Roi ; mais ſon frere Philippe ſe fit jour & place, entre le Roi, & ſon frere Loüis, qui diſſimula, & prit patience. C'eſt de ce coup hardi, qu'il fut depuis apellé Philippe le Hardi. Le Connétable, & les Maréchaux de France, montez à cheval, ſervirent les Mets, & porterent les Plats à ce dîner. Les Auteurs ci-devant citez raportent, que le lendemain le Roi vint dîner en l'Abbaïe de S. Thierry, ſituée à deux lieües de Reims : car, diſent-ils, le Roi a droit de prendre ſon dîner en ladite Abbaïe ; & ceux de la Cité de Reims, doivent le feſtin du Sacre du Roi. Enſuite le Roi prit la route de Paris, avec toute ſa Cour, où il fut magnifiquement reçû des Pariſiens. Outre plus, l'an 1397. le Roi Charles VI. arriva à Reims, avec ſon frere le Duc d'Orleans ; Jean, Duc de Berry, Loüis de

Bourbon, ſes oncles ; & Charles Roi de Navarre, accompagné de preſque toute la Nobleſſe, pour ſe trouver à une entrevûë avec l'Empereur Venceſlas, pour prendre des meſures avec lui, afin d'éteindre le Schiſme entre les deux Papes, Boniface, & Benoît. Il y fût reſolu, que ces deux Papes abdiqueroient, & qu'un troiſiéme ſeroit élû & reconnu pour légitime. Le Roi Charles alla au devant de l'Empereur, & le conduiſit en l'Egliſe de Nôtre-Dame de Reims ; enſuite le mena au Palais de l'Archevêque de Reims, où ils logerent : le Roi Charles défraya l'Empereur, & ſa ſuite ; c'étoit en Carême. Froiſſard ; & Méyer, Hiſtorien Flamand, raportent, que tous les jours il falloit pour les repas dix tones d'Harengs, & huit cent Carpes, & d'autres Poiſſons. A la premiere table étoient le Patriarche de Jéruſalem au haut bout, puis l'Empereur, le Roi Charles, le Roi de Navarre : & à la ſeconde table, toute la Nobleſſe d'Allemagne ; celle de France faiſant les honneurs du feſtin. Guy de Roye, étoit pour lors Archevêque de

Reims. Le Roi Charles VI. mourut le vingt-deux Octobre de l'année 1322. âgé de cinquante-deux ans. Il avoit épouſé Iſabeau de Baviere, de laquelle on ne dit pas de bien ; & en avoit eu douze enfans, qui moururent la plûpart avant que d'être parvenus en un âge avancé. Charles VII. ſon cinquiéme enfant, ſurvêcut, & lui ſuccéda. Charles VI. priva ſon fils de la Couronne, à cauſe qu'il avoit fait tuer le Duc de Bourgogne, & conſentit qu'Henry V. Roi d'Angleterre, qui avoit épouſé Catherine de France, ſa fille, fut déclaré habile à lui ſuccéder, par Arrêt du Parlement, au préjudice de ſon fils, Charles VII. Dauphin de France. Les Auteurs que j'ai citez ci-devant ſont raportez par Marlot, dans ſa Métropole, livre 4. chapitre 27. & les autres particularitez ci-devant alléguées, le ſont par deux Religieux de l'Abbaïe de S. Denis en France : outre plus, Monſtrelet, du Bellay, le Laboureur, Hiſtoriens.

Le

Le Sacre de Charles VII.

CHARLES VII. Roi de France, ſurnommé le Victorieux, fils de Charles VI. & d'Iſabelle de Baviere, prit la qualité de Régent l'an 1418. ſe fit couronner Roi à Poitiers, après la mort de ſon pere; dans le tems que ſa mere, de concert avec ſes ennemis, fit proclamer Roi Henri VI. fils d'Henri V. Roi d'Angleterre, & de Catherine de France. Il faut remarquer, que les Anglois tenoient les meilleurs Provinces du Royaume; & qu'ils apelloient, comme par raillerie, Charles VII. à cauſe de ſa réſidence, qu'il faiſoit au commencement dans le Berry, le Roi de Bourges. La ville d'Orleans, tenant bon pour lui, fut aſſiégée par les Anglois : & étant prête à ſe rendre, & le Roi Charles méditant déja de ſe retirer en Dauphiné, une jeune fille, âgée de vingt ans, nommée Jeanne Darc (vulgairement apellée la Pucelle

d'Orleans, à qui la France a tant d'obligations) pauvre Bergere, native du village de Dompremi, ſur la riviere de Meuſe, dont le Ciel ſe ſervit pour ſoûtenir le Thrône des Rois très Chrétiens, contre les uſurpations des Anglois, ſe préſenta au Roi Charles VII. lui donna des marques de ſa Miſſion, & par ſon ſecours les Anglois furent chaſſez, le 8 de May 1429. de devant Orleans. Enſuite le Roi reprit les Villes, & battit les Anglois à Patay en Beauſſe, & reconquit la Champagne; puis elle fit marcher le Roi, avec toute ſa Cour, & ſa petite Armée, vers Reims. Enguerran de Monſtrelet, au volume de ſes Chroniques, raporte que le Roi Charles étant le bien venu dans la ville de Troyes, les Députez de la ville de Châlons y arriverent, & lui préſenterent les clefs de leur Ville, lui promirent, en ſon nom, obéiſſance & ſoûmiſſion. Que ſur leurs paroles le Roi s'achemina vers Châlons, où il fut parfaitement bien reçû; qu'il y reçut auſſi les Députez de la ville de Reims, qui

lui promirent auſſi toute obéiſſance, & qu'ils le recevroient comme leur Seigneur ſouverain : nonobſtant les ſollicitations du Sieur de Saveuſes, mis Gouverneur de Reims par le Duc de Bourgogne, avec des Troupes, qui tenoient le Parti du Roi d'Angleterre ; & celles du Seigneur de Châtillon, Capitaine des Habitans, qui les portoit à ſuivre le Parti des Anglois. Auſquelles n'ayant rien voulu entendre, ces deux Seigneurs abandonnerent la ville de Reims, & ſe retirerent à Château-Thiery: (car ils n'y étoient point en ſûreté ; ayant apris par leurs Eſpions, que les Habitans avoient conclu de recevoir dans la Ville le Roi Charles VII. comme leur Souverain.) A quoi avoit beaucoup contribué Regnault de Chartres, Archevêque de Reims, & Chancelier dudit Roi Charles VII. Lequel averti de la bonne volonté du Peuple de Reims ; vint de Châlons à Septſaux, Village & Châtellenie à quatre lieües de Reims, & qui eſt du Domaine de l'Archevêché, où il trouva les Notables de Reims, tant Gens

d'Egliſe, qu'autres, qui lui donnè-rent de nouvelles aſſûrances de leurs ſoûmiſſions & obéiſſances. L'Archevêque ſuſdit n'avoit point encore fait ſon Entrée dans la ville de Reims; & la fit le Samedi au matin, 6 de Juillet de l'an 1429. & après dîner, ſur le ſoir, entra le Roi Charles VII. avec toute ſa Cour, accompagné de la Pucelle d'Orleans, qui fut fort regardée & admirée par tous les Peuples. Sur ces entrefaites arriverent les Ducs de Bar, & de Lorraine, le Sire de Commercy, avec des Troupes pour le Service de Sa Majeſté. Le Roi Charles VII. fut ſacré & couronné le lendemain de ſon arrivée, qui étoit un Dimanche 7 Juillet de l'an 1429. par Regnault de Chartres, Archevêque de Reims, (l'Egliſe de Nôtre-Dame ayant été parée, & toutes choſes y ayant été diſpoſées, autant que le peu de tems que l'on avoit eu le permit,) en préſence des Princes, Prélats, & de toute la Nobleſſe qui l'avoit ſuivi. Aſſiſterent auſſi audit Sacre le Duc d'Alençon, le Comte de Cler-

mont; le Seigneur de la Trimoüille ſon Gouverneur; le Seigneur de Beaumanoir, Bréton; le Seigneur de Maillé; qui étoient en habits qu'ont accoûtumé de porter les Pairs du Royaume en ſemblable occaſion, leſquels étoient abſens; ayant cependant été apellez devant le grand Autel, par le Roi d'Armes, à la maniere accoûtumée. La Cérémonie du Sacre finie, le Roi alla dîner au Palais de l'Archevêque, les Seigneurs, & les Prélats, lui ayant tenu compagnie: l'Archêque de Reims mangea à la table du Roi, laquelle fut ſervie par le Duc d'Alençon, & le Comte de Clermont, avec pluſieurs grands Seigneurs. Le même jour du Sacre, le Roi fit trois Chevaliers dans l'Egliſe de Nôtre-Dame, du nombre deſquels fut le Sire de Commercy: & avant que de partir, il laiſſa pour Capitaine de la ville de Reims, Antoine de Hollande, neveux de l'Archevêque ſuſdit. Et après avoir ſéjourné trois jours à Reims, le Roi partit pour aller à Corbeny, viſiter l'Egliſe de S. Marcoul; auquel lieu

les Bourgeois & Habitans de la ville de Laon vinrent faire leurs ſoûmiſſions & obéiſſances : enſuite le Roi s'en alla à Soiſſons, & à Provins. Les particularitez ci-devant, ſont la plûpart raportées par le Cardinal de Pavie, dans ſes Commentaires du Pape Pie II. livre 6. page 156. & citées par Marlot, livre 4. chapitre 33. L'Extrait d'une Hiſtoire du regne de Charles VII. depuis 1422. juſqu'en 1429. raporte que la Pucelle d'Orleans aſſiſta à ce Sacre, tenant ſon Etendart à la main ; & après que le Roi fut ſacré, elle s'aprocha de lui fondante en larmes, que s'étant miſe à genoux devant le Roi, elle embraſſa les ſiens. lui baiſa les pieds, en lui diſant : Grand Roi, Dieu a permis que vous fuſſiez ſacré à Reims, pour faire voir à toute la terre que vous êtes le véritable Roi, & celui auquel doit apartenir le Royaume. Charles VII. s'étant imaginé qu'on vouloit l'empoiſonner, fut ſept jours ſans rien prendre, après quoi il lui fut impoſſible de rien avaler : il mourut de faim à Mehun, ſur la ri-

viere d'Yevre en Berry, le 22 Juillet de l'an 1461. la trente-neuviéme année de ſon regne, âgé de cinquante-huit ans quelques mois; & fut enterré à S. Denis en France. C'eſt ce Roi qui établit la Pragmatique Sanction à Bourges, en 1438. Il épouſa en 1422. Marie d'Anjou, fille de Loüis II. Roi de Naples, & il en eut douze enfans; ſçavoir, quatre fils, & huit filles. Loüis XI. lui ſuccéda. Ceci eſt tiré de Jean Chartier, ſon Hiſtoriographe; & de Mezeray.

Le Sacre de Loüis XI.

LOUIS XI. Roi de France, fils de Charles VII. & de Marie d'Anjou, ſuccéda à ſon Pere l'an 1461. ayant, du vivant de ſon Pere, vêcu mal avec lui, (lequel n'étoit point content de lui,) il ſe retira en Brabant l'an 1456. où le Duc de Bourgogne le reçut, le traita, & eut des égards pour lui, comme le fils de ſon Souverain.

C'eſt en ce Païs qu'il aprit la mort de ſon pere, arrivée le 22 Juillet 1461. & ne différa pas à partir, pour aller droit à Reims, ſe faire ſacrer : ce qu'ayant fait connoître au Duc de Bourgogne, il s'offrit à l'accompagner, & d'aſſiſter à ſon Sacre, pour y faire la fonction de premier Pair Laïc de France. Il y vint, & s'y achemina avec un ſi nombreux Cortege de Nobleſſe, & de Troupes, que le Roi Loüis XI. le pria d'en renvoyer une bonne partie; attendu que le Païs des environs de Reims étoit ſi épuiſé des Guerres paſſées, que toutes les Troupes, & le monde, n'auroient pas pû ſubſiſter. C'eſt ce que fit le Duc de Bourgogne, qui ſe contenta de ſe faire ſuivre par quatre mille Combattans. L'Extrait des Chroniques de Monſtrelet, de l'an 1561. volume 3. dit qu'il s'y ſeroit bien trouvé cent mille ames de tout état. Le Roi Loüis, & le Duc de Bourgogne, étant arrivez à l'Abbaïe de Saint Thierry, ſituée à deux lieües de Reims, le Roi envoya faire ſçavoir à Meſſieurs les Magiſtrats,

& aux Notables de Reims, par Monſieur de Montauban, Maréchal de France, que ſon intention étoit, qu'ils reçûſſent le Duc de Bourgogne, (dont l'Entrée précéderoit la ſienne) de la même maniere qu'ils feroient pour lui; & qu'ils lui rendiſſent les mêmes honneurs qu'à ſa perſonne. En éfet, tous les Gentilshommes des environs, & ceux qui ſe trouvoient à Reims, avec les Notables, & les Bourgeois, allerent au devant de lui; & le Magiſtrat, à l'entrée de la Porte de la Ville, lui en préſenta les Clefs: enſuite il alla deſcendre à l'Egliſe de Nôtre-Dame, où l'Archevêque, avec tout ſon Clergé, l'attendoit; & où étant entré, il fut rendu graces à Dieu, de ce que, par l'interceſſion de la ſainte Vierge, le Roi Loüis avoit eu la vie ſauve, par la réception que lui avoit fait le Duc de Bourgogne, dans ſes Etats. L'Archevêque de Reims avoit reçû ordre du Roi de faire cela. Toutes ces particularitez ſont raportées par Marlot, en ſa Métropole, livre 4. chapitre 42. Et les Actes Capitulaires de

Nôtre-Dame de Reims, en date du 6. Aouſt de l'an 1462. portent, que le Chapitre de Reims députa les principaux d'entre eux, avec commiſſion de ſe tranſporter aux Abbaïes de Saint Remi, & de Saint Nicaiſe, de Saint Denis de Reims, & à l'Echevinage de ladite Ville, pour ſçavoir & aprendre, tant des anciens Religieux, que des Echevins, quel ordre l'on devoit garder pour recevoir le Roi, lorſqu'il entreroit dans la Ville pour ſe faire ſacrer. Il leur fut répondu, (après les recherches faites dans les Cartulaires) que les Religieux Mendians de la Ville, la Croix à leur tête, devoient marcher proceſſionnellement vers la Porte, par où le Roi devoit entrer; qu'ils devoient être ſuivis des Curez, & Vicaires des Paroiſſes, chantans des Antiennes, & Hymnes; que les Chanoines de la Cathédrale, revêtus de Chapes, Monſieur l'Archevêque à leur tête, (s'il eſt à Reims) doivent attendre le Roi à la principale entrée de l'Egliſe, où étant arrivé, ils le conduiſent proceſſionnellement juſ-

qu'au pied du grand Autel de l'Egliſe. Il fut auſſi ſtatué, que l'on donneroit, ou que l'on préſenteroit aux Evêques Suffragans, qui ont coûtume de ſe trouver au Sacre, la Chape qu'ils ont donnée à l'Egliſe de Reims, après la priſe de poſſeſſion de leurs Evêchez ; laquelle Chape chaque Evêque Suffragant eſt obligé de donner à l'Egliſe Métropolitaine de Reims : & que s'il arrive que quelques Evêques ſuſdits n'euſſent point encore fait préſent d'une Chape à ladite Egliſe, il leur en ſera donné une de la Sacriſtie, après qu'ils auront promis par écrit, qu'ils y ſatisferont inceſſamment. La Chronique ci-devant citée, & Marlot, dans ſa Métropole, livre 4. chapitre 42. raportent, que le 14 Aouſt de l'année 1461. le Roi Loüis XI. entra dans Reims à quatre heures après midi, accompagné du Duc Philippe de Bourgogne, du Comte de Charolois, ſon fils, du Duc de Bourbon, du Duc de Cleves, du Seigneur de Raveſtain, tous trois neveux du Duc Philippe, du Comte de S. Pol, & de tant

d'autres Barons, Seigneurs, & Nobles, tous richement habillez, que c'étoit merveille à voir cela; que les Bourgeois de Reims, leſtement armez, & bien équipez, allerent au devant du Roi, juſqu'à l'Abbaïe de S. Thierry; que le Roi étoit monté ſur un beau cheval blanc, couvert d'une houſſe brochée de Fleurs-de-lis d'or, & étoit vêtu d'un habit de damas blanc & rouge; qu'il entra par la Porte de Mars, avec grande pompe, aux acclamations du Peuple; que les ruës de la Ville, juſqu'au Palais de l'Archevêque, étoient tapiſſées, & parſémées de fleurs. Le lendemain, jour de l'Aſſomption de Nôtre-Dame, le Roi Loüis XI. fut ſacré & couronné par Jean Juvenal des Urſins, Archevêque de Reims, préſens les Pairs de France, ou leurs Procureurs, repréſentans leurs perſonnes; que le Roi étant revêtu, & prêt à recevoir l'Onction ſacrée, il tira ſon épée, & le mit entre les mains du Duc Philippe de Bourgogne, le priant qu'il le fît Chevalier de ſa main; ce qui fut

choſe nouvelle : car l'on dit communément, que tous les fils de Rois de France ſont Chevaliers ſur les Fonts Baptiſmaux ; néanmoins le Duc, pour lui obéir, lui donna l'accollade, & le fit Chevalier de ſa main, & cinq ou ſix Seigneurs qui étoient là. Puis il pria le Duc de Bourgogne de faire Chevaliers ceux qui voudroient l'être ; & il en fit pluſieurs. Le Légat du Pape, le Cardinal de Conſtance, le Patriarche d'Antioche, quatre Archevêques, dix-ſept Evêques, & ſix Abbez, aſſiſterent à la Cérémonie de ce Sacre ; ſans compter un grand nombre de gros Seigneurs du Royaume. Après le Sacre, les douze Pairs de France dînerent avec le Roi. Quand la table fut levée, le Duc de Bourgogne ſe mit à genoux devant le Roi, & le pria, en l'honneur de la Paſſion de nôtre Seigneur Jéſus-Chriſt, de pardonner à tous ceux qu'il croyoit être la cauſe de ſa méſintelligence avec ſon pere, & de vouloir bien continuer les Officiers de ſon pere en leurs Charges : ce qu'il lui accorda, à l'exception

de ſept perſonnes. Puis le Duc lui dit, Mon Seigneur Roi, je vous fais hommage du Duché de Bourgogne, des Comtez de Flandres, & d'Artois; je vous promets obéiſſance, & ſervice, comme je dois à mon Seigneur : après leſquelles paroles, tous les autres Princes, Ducs, Comtes, & tous les autres Seigneurs, firent auſſi hommage au Roi. Tout cela fini, le Roi ſe tranſporta en l'Egliſe de S. Remi, à laquelle il fit préſent de ſa Tunique d'étofe d'or, dont il avoit été revêtu ce jour là à ſon Sacre, & de deux cens mille couronnez : puis étant ſorti de la Ville, par la Porte de Dieu-Lumiere, il alla coucher en l'Abbaïe de Saint Thierry, à deux lieües de Reims; & le lendemain il alla à Corbeni, ou Saint Marcoul, où il toucha les Malades d'Ecroüelles; & fit auſſi préſent à ladite Egliſe de S. Marcoul de deux cens mille couronnez. Enſuite il prit la route de Meaux, & de Saint Denis en France, pour rendre ſes devoirs au ſépulchre de ſon pere; puis il fit ſon Entrée à Paris. Le Roi Loüis XI.

ayant ſurvêcu à tous ſes Ennemis ; & ayant tellement détruit tout ce qui pouvoit affoiblir l'Autorité Royale, qu'on dit de lui, qu'il avoit mis les Rois hors de Pages, il réunit la Bourgogne, & la Provence à la Couronne. Il tomba malade au Château du Pleſſis-lès-Tours ; & après que S. François de Paule, qu'il avoit fait venir, l'eût diſpoſé à paroître devant Dieu, il mourut un Samedi, 30 Aouſt de l'an 1483. âgé de ſoixante ans, ayant régné vingt-deux ans & quelques mois. Il fut enterré à Nôtre-Dame de Clery. Il épouſa en premieres nôces Marguerite d'Ecoſſe, fille de Jacques Stuarr premier ; & en ſecondes nôces Charlotte de Savoye : il n'eut point d'enfans de la premiere femme ; & de la ſeconde il eut François, Joachim, & Loüiſe, morts en bas âge, & Charles VIII. qui lui ſuccéda. Voyez Philippe de Commines, dans ſes Mémoires ; Guaguin, Dupleix, & Mezeray.

Le Sacre de Charles VIII.

CHARLES VIII. Roi de France, fils de Loüis XI. & de Charlotte de Savoye, ſuccéda à ſon pere, âgé de treize ans, en 1483. & fut ſacré l'année d'après, par Pierre Delaval, Archevêque de Reims. Comme il étoit Mineur, Anne de France, ſa ſœur aînée, femme de Pierre, Seigneur de Beaujeu, depuis Duc de Bourbon, fut déclarée Régente du Royaume, ſuivant la derniere volonté du feu Roi. Denis, & Théodore Godefroy, Hiſtoriographes de France, raportent, dans le Livre intitulé, le Cérémonial François, l'extrait d'une Rélation manuſcrite, qui porte ce titre. Ci après s'enſuit la venuë du Roi Charles VIII. à Reims, pour recevoir ſon Sacre & Couronnement, & les choſes qui y furent faites; avec les Prieres, & Cérémonies que l'on pratiqua à ce Sacre. Le Samedi 29 du mois de May de l'an 1484.

après

après dîner, le Roi très Chrétien de France, Charles VIII. âgé de près de quatorze ans, fils du feu Roi Loüis XI. partit, & se mit en marche pour Reims, du Château de Gueux, distant de deux lieües de ladite Ville, où il étoit arrivé le Jeudi de devant, qui étoit le jour de de l'Ascension, pour se faire sacrer & couronner à Reims. Environ une heure après midi de ce jour, les Ecclésiastiques, Echevins, Nobles, Bourgeois, & Habitans de la ville de Reims, partirent au nombre de soixante, bien montez, & magnifiquement habillez, ayant à leur tête Charles de Laramée, Capitaine de cette Ville, pour aller au devant du Roi, qu'ils rencontrerent dans la descente de Muire, vêtu d'une robe courte d'étofe d'or, ayant un bonnet noir sur sa tête, un chapeau violet dessus, & une plume d'autruche blanche par dessus, monté sur un beau cheval noir; accompagné de très Hauts & Puissans Princes, Barons, & Seigneurs, Loüis Duc d'Orleans, de Valois, & de Milan; de René d'Alençon; de Pierre

de Bourbon, Comte de Clermont, Sieur de Beaujeu ; Philippe de Savoye, Comte de Breſſe ; François de Bourbon, Comte de Vendôme ; François d'Orleans, Comte de Dunois, Loüis de Bourbon, Dauphin d'Auvergne ; & une infinité d'autres grands Seigneurs, Comtes, Chevaliers, Ecuyers, qui étoient tous autour du Roi. Lequel ayant aperçû les Habitans de Reims, qui venoient à lui, s'arrêta tout court : & fut ſalué & harangué par Meſſire Brice Bobille, Docteur en Droit, Chanoine & Doyen de l'Egliſe de Reims, en la maniere qui ſuit. „ Nôtre ſouverain Seigneur, vos „ très humbles & très obéiſſans Chape- „ lains, & Sujets, les Gens d'Egliſe, „ Echevins, Nobles, Bourgeois, & tout „ le Peuple de vôtre noble & ancienne „ Cité de Reims, ſçachant vôtre très „ glorieuſe venuë, ſe ſervent des paro- „ les du Pſalmiſte, qui dit : *Filiæ Sion* „ *exultent in Rege ſuo : Regem honorifi-* „ *cate* ; envoyent cette Compagnie au „ devant de vôtre Royale Majeſté, en „ toute humilité & obéiſſance, pour

vous recevoir, & obéir : vous offrans « leurs corps, leurs biens, leurs cœurs, « & tout ce qu'ils poſſedent ; & chante- « ront avec joie ce que dit l'Evangéliſ- « te S. Mathieu, chapitre 21. *Benedic- « tus qui venit in nomine Domini* : Sire, « ſoyez le bien-venu, & ſoyez béni, « qui venez au nom de Dieu. « Le reſte de la Harangue, que je ne raporte point, finit par ces paroles. « Sire, nô- « tre ſouverain Seigneur, comme vos « très humbles Sujets, les Habitans de « vôtre ville de Reims, voudroient vous « préſenter leurs Requêtes, & que l'heu- « re ne vous eſt pas commode ; nous « vous prions, qu'après vôtre Sacre, il « vous plaiſe de nous donner un mo- « ment de vôtre Audiance : & ſoyez le « bien-venu, *in nomine Domini.* « A la fin de cette Harangue, le Roi mit la main au chapeau, & dit : Grand merci, Meſſieurs. Le Roi, pendant la Harangue, tenoit ſa gravité, autant qu'il eût pû faire à l'âge de cinquante ans. Après quoi leſdits Habitans ſe retirerent, à l'exception du Capitaine de la Ville

Charles de Laramée, ſes Gens, & les deux Sergens de la Ville, qui demeurerent derriere : lequel Capitaine préſenta au Roi les Clefs de la Ville, qui les lui laiſſa, & lui dit, que puiſqu'il les avoit ſi bien gardées, qu'il les gardât encore mieux, ſe fiant à ſa fidélité. Ce qu'ayant fait, le Roi commença à marcher, les Princes, les Ducs, les Comtes, les Barons, les Seigneurs, les Chevaliers, Ecuyers, étant autour de lui. A un pas de là, le Roi trouva les Religieux Mendians, les Religieux du Val des Ecoliers, qui étoient venus au devant de lui en Proceſſion, ayant tous leurs Croix, près de quatre cens jeunes Hommes, portant des torches de cire allumées, qui étoient auſſi venus au devant de lui : tous leſquels, après avoir ſalué le Roi, s'en retournerent en ladite Ville, chantans d'un ton d'allégreſſe, *Noel*, *Vive le Roi*. Charles VIII. marcha juſqu'à la Chapelle de Sainte Génevieve, proche les Faubourgs, auprès de laquelle étoient les Gentilshommes de l'Hôtel du Roi, les Archers de la

Garde ; le Prévôt de l'Hôtel, & des Maréchaux, & pluſieurs autres Seigneurs, & Capitaines, qui ſe mirent en ordre, pour eſcorter le Roi, & l'accompagner juſqu'à la porte de l'Egliſe Cathédrale, & juſqu'à la porte du Palais Archiépiſcopal. Quand le Roi arriva devant l'Egliſe du Faubourg de S. Eloi, avant la Porte de la Riviere de Vesle, par où le Roi devoit entrer dans la Ville, il y trouva une table préparée, ſur laquelle il y avoit pain, pommes, poires, & autres fruits, & vin, que l'on préſentoit à tous les paſſans. Quand le Roi arriva à la premiere Porte de la Ville, qui étoit gardée par les Gardes prépoſez de la Ville, il y trouva une belle jeune Fille, ayant de beaux cheveux blonds, qui lui pendoient juſqu'à la ceinture, laquelle avoit ſur ſa tête un chapeau de toile d'argent doré, & un de fleurs deſſus, vêtuë d'une robe d'étoffe de ſoie, dont le corps & les manches étoient de couleur d'azur, ſemez de Fleurs-de-lis d'or, des bas blancs, & un raizeau de ſoie verte par-

deſſus tout au long, tenant en ſes mains les Clefs des Portes de la Ville, laquelle par machine deſcendit du haut de ladite Porte aux pieds du Roi; & le ſalua, en lui préſentant leſdites Clefs, diſant les vers ſuivans.

Nôtre Roi, Prince, & ſouverain Seigneur,
Très Chrétien, nommé par excellence,
A qui ſont dûs gloire, loüange, honneur,
Sujetion, amour, révérence:
Vôtre Cité de Reims, obéiſſance
Vous fait par Moi, qui ci la repréſente,
Et de franc cœur, en vraie confidence,
Les Clefs des Portes humblement vous préſente.

Deſquels vers, offres, & préſens, le Roi fut bien content, & joyeux; & ordonna à un de ſes Gens, qui étoit proche de lui, qu'il prît leſdites Clefs: ce qu'il fit, & les emporta au Palais où le

Roi logeoit. Ladite fille remonta, par la même machine, à l'endroit d'où elle étoit descenduë. Dans ce même endroit, au devant de la Porte, étoit un dais préparé, de damas violet foncé, semé de Fleurs-de-lis d'or, élévé sur quatre bâtons, au bout desquels il y avoit quatre Anges ; dont deux tenoient les Armes du Roi, & les deux autres les Armes de la ville de Reims ; & qui étoient portez par Philippe de Bezanne, Echevin, & Prévôt de l'Echevinage ; Maître Jean Bourguet, Echevin ; Maître Jean Cauchon, le Jeune, Lieutenant du Capitaine ; & Maître Jean de Reims, Bailly du Chapitre de Reims ; élûs & nommez pour cette Fonction par les Echevins de la Ville.

Le Roi étant arrivé proche le dais, se mit dessous, précédé de Monsieur d'Urfé, grand Ecuyer, portant l'Epée nuë ; & s'achemina, conduit sous le dais, jusqu'au Portail de l'Eglise de Nôtre-Dame, aux acclamations d'une multitude innombrable de Peuple, qui crioit, *Vive le Roi, Noel, Vive le Roi.* Il rencon-

tra à ſon chemin pluſieurs décorations, Arcs triomphaux, Théatres, Deviſes, Echafauts garnis de toutes ſortes de feſtons, guirlandes, teintures, & tableaux, où l'on voyoit pluſieurs deviſes, & vers à ſa loüange; pendant laquelle Marche, toutes les cloches de la Ville ſonnerent, & ne ceſſerent juſqu'au tems qu'il fut entré au Palais Archiépiſcopal. Le Roi, en paſſant dans le Parvis de l'Egliſe de Nôtre-Dame, y trouva les Religieux de l'Abbaïe de S. Remi de Reims, revêtus d'Aubes, & de Chapes d'étoffe d'or & de ſoie; leſquels étoient venus dans l'eſpérance d'accompagner les Dignitez, & Chanoines de l'Egliſe de Nôtre-Dame, à la Réception du Roi, pour le conduire proceſſionnellement juſqu'au grand Autel; mais comme les Regiſtres des Réceptions ne portoient point cela, ils reſterent hors de l'Egliſe. Le Roi deſcendit de cheval, & trouva une chaire parée, & un couſſin, ou careau de draps d'or au devant, ſur lequel le Roi ſe mit à genoux: & là lui fut donné à baiſer le Livre des Evangiles,

par Monſieur l'Archevêque de Reims, qui l'attendoit, revêtu de ſes habits Pontificaux, ſa Croix, & ſa Croſſe devant lui, accompagné des Evêques de Laon, Langres, Châlons, Noyon, Pairs de France, & d'autres Evêques, & Abbez. Le Roi ayant baiſé le Livre des Evangiles, fut admis & reçû dans l'Egliſe, ayant à ſon côté droit l'Evêque de Laon, & à la gauche, l'Evêque d'Amiens, deſtiné, & choiſi par l'Archevêque de Reims, à officier audit Sacre, au lieu & place de l'Evêque de Beauvais, abſent, & malade. Lorſque le Roi fut arrivé devant le grand Autel, il y fit ſa priere à genoux, pendant lequel tems l'on chantoit quelques Antiennes, & Répons, avec la Collecte; leſquels finis, les Evêques de Laon, & d'Amiens, menerent le Roi baiſer le grand Autel, ſur lequel il laiſſa ſon Offrande. Enſuite fut conduit, par les Princes & Seigneurs qui l'accompagnoient, au Palais Archiépiſcopal; où s'étant repoſé pendant une heure, il s'en revint en l'Egliſe, vêtu d'une robe longue de damas blanc,

fourrée de Marte zibeline, pour entendre les Vêpres, auſquelles Monſieur l'Archevêque officia : leſquelles finies, le Roi retourna en ſon Palais ; & après les Complies on ſonna les Matines, qui furent chantées pour le lendemain. Lorſquelles furent finies, Monſeigneur de Dunois alla en ladite Egliſe, ordonner que l'on fit une cloiſon, ou barriere, autour du grand Autel, afin que la foule du Peuple, le lendemain, n'incommodât les Princes, Prélats, Ducs & Pairs, & Seigneurs qui devoient aſſiſter, & être préſens, audit Sacre. Entre huit & neuf heures du ſoir de ce jour, les Archers de la Garde du Roi, furent envoyez en ladite Egliſe, pour la garder, avec les Coûtres d'icelles, & pour y demeurer toute la nuit, & le lendemain juſqu'après le Sacre, & le Service fini. Un quart d'heure après, le Roi alla en ladite Egliſe faire ſa priere, parce que l'ordinaire du Sacre porte, que de nuit, en grand ſilence, & ſans bruit, le Roi doit aller en ladite Egliſe faire ſes prieres, & y reſter un eſpace de tems : leſquelles

finies, le Roi s'en retourna au Palais prendre le repos de la nuit, où il resta jusqu'au l'endemain, qu'on alla le querir pour le sacrer & couronner, comme nous le dirons ci-après.

Le soir, après que l'Eglise fut exactement fermée, on prépara tous les bancs & sieges, couverts de riches tapis, pour le Sacre, & le Thrône du Roi: les sieges des Pairs, ainsi que les anciens Livres des Cérémonies l'ordonnent, & dont l'Archevêque de Reims, de concert avec les Pairs Ecclésiastiques, & Séculiers, étoient convenus, furent préparées au Pulpitre. Le Thrône, droit au dessous du Crucifix, où il y avoit une Chaire élevée, au côté de laquelle on montoit trois pas; & aux deux côtez d'icelle, étoient mis & posez deux bancs, qui étoient les sieges des Pairs Ecclésiastiques, & Séculiers; au côté droit dudit Pulpitre, il y avoit un Autel paré, sur lequel fut dit une Messe basse pour le Roi: & auquel Pulpitre l'on montoit par deux escaliers de bois, où pouvoient passer trois personnes de front,

lesquels s'avançoient dans le Chœur, & étoient ornés de tapisseries. Ce même soir Monsieur de Lombais, Abbé de S. Denis en France, envoya au Roi la Robe couleur hiacinthe, en façon de Tunique à Soûdiacre, pour la vêtir le lendemain sur sa chemise.

Le Dimanche trentiéme du mois de Mai 1484. jour auquel Charles VIII. fut sacré & couronné, environ les cinq heures du matin, le Roi envoya le Comte de Roussy, le grand Sénéchal de Normandie, Messire Hardoüin de Mailly, & Messire Jacques de Luxembourg, en l'Eglise de S. Remi de Reims, pour demander à l'Abbé, & aux Religieux, la Sainte Ampoule; & s'étant adressez à Monsieur Robert de Lenoncourt, Commendataire & Administrateur perpétuel de ladite Abbaïe, & aux Religieux, il jurerent & promirent, en présence de Jean Vauchelet, & Jean Joffrin, Notaires, qui passerent Acte, par lequel de bonne foi ils conduiroient la Sainte Ampoule jusqu'en l'Eglise de Reims, & après le Sacre, la recondui-

roient en ladite Egliſe de S. Remi; & donneroient à ladite Egliſe, pour ſervir de mémorial, l'Etendart de leurs Armes. Outre plus, le Roi envoya en même tems audit Abbé une Haquenée de poil blanc, pour monter deſſus, afin d'aporter la Sainte Ampoule; & un Dais de damas blanc, broché d'or, pour être porté deſſus la Sainte Ampoule. Entre cinq & ſix heures du matin, Prime étant ſonnée & chantée, l'Archevêque de Reims, les Evêques de Laon, Langres, Châlons, & Noyon, Pairs de France, celui d'Amiens repréſentant l'Evêque de Beauvais abſent; les Evêques de Lombais, Abbé de S. Denis en France; de Périgueux, Alby, S. Pons, allerent au Chœur de l'Egliſe de Reims, tous revêtus d'Habits Pontificaux, pour y prendre leurs Séances: l'Archevêque de Reims, dans une chaire, le dos tourné vers le grand Autel; les Evêques Pairs de France, ſur un banc préparé au côté droit de l'Autel, en l'ordre qui ſuit. L'Evêque de Laon le premier, au haut bout vers l'Autel, l'Evêque de Langres

le ſecond, l'Evêque de Châlons le troiſiéme; (l'Evêque de Beauvais étant abſent, & excuſé, l'auroit précédé,) l'Evêque de Noyon le quatriéme, & l'Evêque d'Amiens le cinquiéme, repréſentant l'Evêque de Beauvais. L'Evêque de Lombais, Abbé de S. Denis en France, ſe tint au côté gauche de l'Autel, gardant les Habits Royaux, qu'il avoit apportez de ladite Abbaïe, pour le Sacre, qu'il poſa ſur l'Autel; ſçavoir, la Couronne Royale, l'Epée dans ſon fourreau, les Eperons d'or, le Sceptre Royal d'or, la Verge longue, ou Main de Juſtice, ayant une main d'ivoire au haut bout, les Chauſſes ou Botines, le Manteau Royal de couleur hiacinthe, ſemé de Fleurs-de-lis d'or. Les autres Evêques étoient de bout, & droits.

Sur les ſix heures du matin, les ſix Pairs de France Séculiers, nommez par le Roi pour faire leurs Fonctions audit Sacre, prirent congé du Roi dans ſa Chambre, où ils étoient aſſemblez, & ſe mirent en marche pour aller à l'Egliſe, étant vêtus de Manteaux de Duc

& Pair, ayant ſur leurs têtes Couronne ou Cercle d'or ; les Ducs à demi-fleuron, & les Comtes, tout ſimple ; étant arrivez proche le grand Autel, prirent leurs places ſur un banc, à côté gauche de l'Autel, dont voici l'ordre. Le premier, au bout haut près de l'Autel, Monſeigneur le Duc d'Orleans, repréſentant le Duc de Bourgogne; le ſecond, Monſieur René, Duc d'Alençon, repréſentant le Duc de Normandie ; le troiſiéme, Monſieur Pierre de Bourbon, Comte de Clermont, que le Roi fit Duc pour cette occaſion ſeulement, repréſentant le Duc d'Aquitaine ; le quatriéme, Monſieur Loüis de Bourbon, Comte-Dauphin d'Auvergne, repréſentant le Comte de Flandres vivant, quià cauſe de cela précéda celui de Champagne, qui devoit être le quatriéme; le cinquiéme, Monſieur Philippe de Savoye, Comte de Breſſe, repréſentant le Comte de Champagne ; le ſixiéme, Monſieur François de Bourbon, Comte de Vendôme, repréſentant le Comte de Toulouſe. Monſieur François de Laval, Comte

de Montfort, Grand Maître d'Hôtel de France y assista, portant Cercle, ou Couronne, & Habit, comme les Pairs-Comtes : plus, Messire Guillaume de Cochefort, Chancelier de France, ayant sur sa tête un Mortier de draps d'or. Ledit jour, vers les sept heures du matin, l'Evêque de Laon, & l'Evêque de Langres, (commis pour l'Evêque de Beauvais quant à ce) accompagnez des Chanoines, des Vicaires, des Chapelains de l'Eglise, s'en allerent processionnellement, les deux Croix à leur tête, portées par deux Coûtres Clercs de l'Eglise ; le Benitier, porté par un Chapelain de ladite Eglise, deux cierges allumez, & deux encensoirs, portez par quatre Enfans de Chœur, querir le Roi au Palais Archiépiscopal, qu'ils trouverent en la premiere Chambre sur le Jardin, assis, & à demi-couché sur le lit qui lui avoit été préparé : & monterent seulement en ladite Chambre lesdits Evêques de Laon, & de Langres, leurs Clercs portans leurs Crosses, les Coûtres portant leurs Croix, le Chapelain portant

tant l'Eau-bénite ; leſdits Enfans de Chœur portant leurs cierges & encenſoirs, & peu d'autres ; avec Meſſire Jean Encher, Grand-Chantre ; & Maître Nicolas Coulemois ; Chanoine, Soû-Chantre de ladite Egliſe Cathédrale. Leſquels tous arrivez en la chambre du Roi, & l'ayant aperçû ſur ſon Lit, l'Evêque de Laon récita l'Oraiſon qui ſe voit dans le Cérémonial, avec toutes les autres Prieres, Antiennes, Répons, Collectes du Sacre & Couronnement de nos Rois, que je ne raporterai point dans le récit ou narré que je fais de ce préſent Sacre ; mais auquel je renvoye le Lecteur, pour abréger l'Ouvrage, & ne lui pas être ennuyeux. L'Evêque de Laon ayant achevé l'Oraiſon, lui à droite, & l'Evêque de Langres à gauche, leverent révéremment le Roi de deſſus ſon Lit, & le conduiſirent & accompagnerent, avec ladite Proceſſion, en l'Egliſe de Nôtre-Dame, pour être ſacré & couronné Roi de France. Le Roi étoit vêtu d'une chemiſe de ſoie, ſur ſon corps, & par-deſſus d'une robe de ſoie de couleur

hiacinthe, faite comme une Tunique à Soûdiacre, fenduë & fermée à boutons par devant & par deriere, aportée de S. Denis en France; & par deſſus, d'une longue robe de damas blanc, fourrée de marte zibeline, & un bonnet noir ſur ſa tête. A l'entrée de l'Egliſe, qui eſt à la croiſée du côté des Fonts Baptiſmaux, (ladite entrée eſt changée, & eſt un peu plus haut) l'Evêque de Langres, commis pour celui de Beauvais, s'arrêta, & prononça une Oraiſon; laquelle finie, ils entrerent en l'Egliſe, en chantant une Antienne, qui fut entonnée par le Chantre, & Soû-Chantre: laquelle achevée de chanter, l'Orgue joüa; juſqu'à ce que le Roi fût entré dans le Chœur. Où étant arrivé, les Evêques de Laon, & de Langres, le préſenterent avec reſpect à l'Archevêque de Reims, pour être ſacré Roi; lequel étant aſſis en ſa Chaire, ſe retourna vers l'Autel pour dire une Oraiſon: laquelle finie, les Evêques de Laon, & de Langres, aiderent à lever le Roi, qui étoit à genoux, & le conduiſirent en une Chai-

re qui lui étoit préparée vis-à-vis celle de Mr l'Archevêque ; où il reſta aſſis, juſqu'à l'arrivée de la ſainte Ampoule. Et en attendant ſa venuë, Monſieur l'Archevêque de Reims prit de l'Eau-bénite, qui avoit été faite à la premiere Meſſe dès le point du jour, en préſenta au Roi. (Le Chanoine en ſemaine n'avoit point pû faire l'Eau-bénite, n'ayant pas pû entrer au Chœur, à cauſe de la foule du Peuple, & la fit à la fin de tout le Service derriere le grand Autel.) Puis on chanta Tierce. Enfin entre ſept & huit heures du matin de ce jour, arriva Monſieur Robert de Lenoncourt, Commendataire & Adminiſtrateur perpétuel de l'Abbaïe de S. Remi, vêtu d'un ſurplis, & d'une Chape d'étoffe d'or, un bonnet noir ſur ſa tête, monté ſur la Hacquenée, étant ſous le dais que le Roi lui avoit envoyé, porté par quatre Religieux en Aube au déhors de l'Egliſe de S. Remi, où ils l'avoient pris, juſqu'à l'avant-loge; les autres Religieux chantant pendant le chemin des Antiennes, & Prieres : le ſuſdit dais, depuis les avant-lo-

ges, juſqu'au Portail de l'Egliſe de Nôtre-Dame, fut porté par Mr Jean Cauchon le jeune, Jean Deſcanevel, Jacques Deſchamps, & Claude Toignel, Féodaux, de l'Abbaïe de S. Remi. La ſainte Ampoule fut accompagnée des Seigneurs, & Barons, comme nous avons dit ci-devant : le dit Robert de Lenoncourt l'aporta, attachée & penduë à ſon col ; lequel étant arrivé devant le Portail de Nôtre-Dame, avec les Religieux de S. Remi, deſcendit de deſſus la Hacquenée, ayant été eſcorté & accompagné par vingt-quatre Albalétriers du Chêne le Poüilleux, ou Populeux en Hocquetons de livrée, qui conduiſirent & reconduiſirent la ſainte Ampoule. Mr l'Archevêque de Reims, en habits Pontificaux, accompagné de quelques Evêques, & Chanoines, précédé de ſa Croix, & Croſſe, ſe tranſporta à l'entrée de l'Egliſe, pour recevoir la ſainte Ampoule des mains de l'Abbé, qui l'avoit aportée : & avant que de la recevoir, promit à cet Abbé de la lui rendre, après le Sacre & le Service finis, en préſence

de Jean Joffrin, & de Jean Vauchelet, Notaires, auſquels ledit Abbé en demanda Acte. Ladite promeſſe faite, il la reçût, & la porta avec révérence ſur le grand Autel, accompagné de l'Abbé de Saint Remi, de quelqu'uns de ſes Religieux, & de quelques Evêques & Chanoines, qui chanterent une Antienne, qui commence par ces mots, *O pretioſum munus, &c.* Monſieur l'Archevêque de Reims ayant poſé ſur le grand Autel la ſainte Ampoule, l'Abbé Commendataire de S. Remi, qui l'avoit aportée, ſe mit au côté droit de l'Autel, pour la garder en attendant que tout fût fini.

Ces choſes ainſi faites, l'Archevêque de Reims, les Evêques, & Chanoines, commis à faire Office de Diacre, Soûdiacre, aſſiſtans, & procédans à la Meſſe, allerent à la Sacriſtie, pour ſe préparer, & revêtir pour le Sacre, & le Service divin. Bien que les ordinaires & anciens Livres du Sacre marquent expreſſément, que deux Evêques de la Province de Reims doivent faire l'Of-

fice, l'un de Diacre, l'autre de Soûdiacre; mais parce qu'il n'y étoit venu que les Evêques de Laon, Châlons, & Noyon, qui ſont Pairs de France, & officioient à ladite Cérémonie comme Pairs; & celui d'Amiens, qui fut commis à faire la Fonction de Pair, pour l'Evêque de Beauvais abſent; Monſieur l'Archevêque de Reims commit & ordonna l'Evêque de S. Pons à faire l'Office de Diacre, & l'Evêque de Sées, ou Says, à faire celui de Soûdiacre, qui le firent en habits Pontificaux, chacun d'Eux la Mitre ſur la tête. Monſieur l'Archevêque revêtu de ſes habits Pontificaux, comme pour dire la Meſſe, & la Chaſuble, que le Roi Charles V. avoit donnée à l'Egliſe, laquelle étoit de velours perſe, c'eſt-à-dire, d'un violet cramoiſy, ſemé de petites Fleurs-de-lis d'or, ayant ſon Pallium, & Rational deſſus: les ſuſdits Evêques, revêtus de Tuniques, & Dalmatiques, pareilles à la Chaſuble, auſſi données par le même Roi, avec douze Chanoines de ladite Egliſe, aſſiſtans, & procédans, revêtus d'autres Tuniques, &

Dalmatiques, de diverſes étoffes & couleurs, s'en vint au devant du grand Autel, lequel paſſant proche le Roi, pour aborder à l'Autel; le Roi l'ayant aperçû, le ſalua, puis ſe remit en ſa Chaire. Le Roi ainſi aſſis en ſa Chaire, l'Archevêque s'aprocha de lui, & lui fit, pour toutes les Egliſes ſujetes à lui, les demandes & requêtes; auſquelles le Roi répondit.

A vobis perdonari petimus, ut unicuique de nobis, & Eccleſiis nobis commiſſis, canonicum Privilegium, & debitam Legem, atque juſtitiam, conſervetis, & defenſionem exhibeatis, ſicut Rex in ſuo regno debet unicuique Epiſcopo, & Eccleſiæ ſibi commiſſæ.

Réponſe & promeſſe du Roi.

Promitto vobis, & perdono, quod unicuique de vobis, & Eccleſiis vobis commiſſis, canonicum Privilegium, & debitam Legem, atque juſtitiam, ſervabo, & defenſionem (quantùm potero) adjuvante Domino, exhibebo, ſicut Rex in ſuo regno

debet unicuique Episcopo, & Ecclesiæ sibi commissæ, perrectum exhibere debet.

Après que le Roi eût fait cette promesse, & serment; il fut soulevé de sa Chaire par lesdits Evêques de Laon, & d'Amiens, commis à faire les Fonctions de l'Evêque de Beauvais, absent; lesquels étant aussi debout, demanderent au Peuple, & à toute l'Assemblée, s'ils ne le reconnoissoient pas pour leur Roi. Ayant comme reçû le consentement du Peuple, & de toute l'Assistance, Monsieur l'Archevêque de Reims, lui fit faire le serment du Royaume; en cette maniere, ayant les mains sur l'Evangile, lequel il baisa après avoir fait la promesse qui suit.

Promesse & Serment du Roi.

Je promets, au Nom de Jesus-Christ, 1°. *Maintenir mes Sujets en paix, ainsi qu'il jugera être à propos.* 2°. *Leur faire rendre justice; & empêcher les pilleries.* 3°. *Donner ordre qu'en tous Jugemens, l'équité,*

& la miſéricorde ayent lieu. 4°. Je ferai tout mon poſſible d'exterminer & de chaſſer de mon Royaume tous les Hérétiques condamnez par l'Egliſe.

Il eſt remarqué, que dans la Promeſſe & Serment que le Roi fit au Peuple, on a omis qu'il promettoit de garder inviolablement la Superiorité, les Droits, & Nobleſſe de la Couronne de France, & qu'il ne tranſporteroit, ni aliéneroit. Le Roi ayant fait les Promeſſe & Serment, il ſe leva de ſa Chaire, & fut dévêtu devant le grand Autel, de ſa robe de damas, fourée de marte-zibeline, & de ſes autres habits, excepté de ſa chemiſe, & de la robe qu'il avoit deſſus, leſquelles étoient fenduës devant, derriere, entre les épaules, & fermées à boutons d'argent. Lors l'Archevêque de Reims dit ſur lui l'Oraiſon qui s'en ſuit: *Deus inenarrabilis author mundi*, & le reſte. Toutes les Prieres, Oraiſons, Antiennes, Cérémonies, Onctions ſacrées, qui ſe firent ſur le Roi, je les paſſe, ſans les raporter, pour abréger cet Article;

pour aller commencer la Meſſe ; & pendant qu'il ſe diſpoſoit, Monſieur le Duc d'Orleans prit ſon Epée, en donna l'accolade au Roi, & le fit Chevalier en Armes : enſuite, le Roi prit l'Epée, & avant que l'on commença la Meſſe, il fit quatrevingt-dix-ſept Chevaliers, de diverſes Nations, & Païs ; dont les Roi d'Armes & Herauts prirent & reçûrent après les Noms, & Armes par écrit.

Ce qui étant fait, l'Archevêque de Reims commença la Meſſe ; & l'Introïte fut entonné par le grand Chantre, & ſoû-Chantre, que la Muſique du Roi chanta. Quand ſe vint à l'Evangile, que l'Evêque de S. Pons, faiſant l'Office de Diacre, chanta, le Roi ſe leva debout, & ôta ſa Couronne de deſſus ſa tête ; laquelle achevée de chanter, le Roi ſe mit en ſa Chaire, & poſa la Couronne deſſus ſa tête : enſuite l'Evêque de S. Pons lui porta baiſer le Livre des Evangiles, & l'aporta baiſer après à l'Archevêque de Reims.

Lorſque les Chantres de la Chapelle du Roi eurent chanté l'Offertoire, les

onze Pairs de France, ſoûtenans la Couronne du Roi, l'amenerent & conduiſirent à l'Offrande au grand Autel, où il offrit un Pot d'argent doré plein de Vin, un gros Pain de froment doré, & treize Ecus d'or, ſelon que portent les anciens Livres & Cérémonials; puis le conduiſirent au Jubé, ou Pulpitre, en ſon Thrône; étant précédé par le Maréchal de Gié, tenant devant lui l'Epée toute nuë, repréſentant la perſonne du Connétable. Le Roi n'eut pas plûtôt fait ſon Offrande, que les Prélats, & Chanoines, officians à l'Autel, firent l'Offrande ou Oblation accoûtumée du Pain & du Vin, pour célébrer le ſaint Sacrifice; & offrirent deux Hoſties, & du Vin au double, pour être conſacré par l'Archevêque. Le Vaſſeur, en ſon Hiſtoire de Noyon, page 1073. & cité par Marlot, en ſa Métropole, livre 4. chapitre 45. dit, qu'il y eut difficulté & débat entre l'Archevêque de Reims Pierre de Laval, & le Chapitre de Nôtre-Dame, pour l'Offrande & Oblation que le Roi avoit faite à la Meſſe; que leſdites Offrande &

Oblation furent adjugées, par le Parlement, & déclarées apartenir à la Fabrique du Chapitre de Nôtre-Dame, & non à l'Archevêque. Quand l'Archevêque de Reims eut dit à la Messe, *Pax Domini sit semper vobiscum*, l'Evêque de S. Pons, Diacre, prit la Paix dudit Archevêque pour la baiser, puis l'alla porter au Roi, en la baisant; & après qu'il l'eut baisée, tous les autres Evêques, étant autour de lui, la baiserent de même, le Roi étant assis en son Siege Royal.

L'Archevêque de Reims ayant prit & consommé le Corps & le Sang précieux de nôtre Seigneur, qu'il avoit consacrez, avant l'Ablution, & la Postcommunion, attendit que les Pairs Ecclésiastiques, & Séculiers, eussent conduit & amené le Roi de son Thrône proche l'Autel, en soûtenant sa Couronne: lequel arrivé, entra en l'Oratoire qu'on lui avoit préparé, à côté de l'Autel, & là se réconcilia à son Confesseur; ensuite se vint mettre à genoux devant l'Autel, où il dit son *Confiteor*, & où il reçut l'Absolution, & la Béné-

diction de l'Archevêque, puis il reçût avec grande dévotion le précieux Corps & le Sang de nôtre Sauveur Jesus-Christ: & parce que le Roi ne put user & consommer tout le Sang qui étoit au Calice, l'Archevêque de Reims, officiant, l'usa, & acheva de la consommer; ensuite prit l'Ablution, & n'en donna point au Roi; lava ses mains, & acheva la Messe. Laquelle finie, l'Archevêque ôta la Couronne de dessus la tête du Roi, & le dévêtit de tous les habits Royaux, aportez de S. Denis en France, qui furent rendus à l'Abbé de cette Eglise.

Le Roi revêtu d'autres habits d'étoffe d'or plus légers, l'Archevêque de Reims lui mit sur la tête une autre Couronne, plus légere, & plus petite: & en cet état, tenant le Sceptre en la main droite, & le Bâton de Justice en la main gauche, fut conduit & mené au Palais Archiépiscopal, pour dîner & se reposer; l'Epée nuë le précédant, portée par le Maréchal de Gié, qui la tint durant le dîner du Roi. Monsieur l'Archevêque de Reims, la Cérémonie, & le Service di-

vin finis, rendit la ſainte Ampoule à l'Abbé de S. Remi; qui envoya Dom Guillaume Groſſaire, grand-Prieur de S. Remi, au Palais Archiépiſcopal, pour avertir les quatre Barons, qui s'étoient tranſportez audit Palais pour accompagner le Roi, quel'on attendoit après eux pour reconduire la ſainte Ampoule en l'Abbaïe de S. Remi: & s'étant auſſi-tôt rendus en l'Egliſe de Nôtre-Dame, ils l'accompagnerent, & firent eſcorte audit Abbé, vêtu de ſurplis & d'une Chape d'étoffe d'or, qui avoit la ſainte Ampoule penduë à ſon col, monté ſur la Hacquenée, & le dais porté deſſus lui, que le Roi avoit donné; lequel étant arrivé au devant du grand Portail de l'Egliſe de S. Remi, la ſainte Ampoule fut raportée par lui proceſſionnellement, & renfermée proche le Tombeau, ou Chaſſe de S. Remi. Leſdits Barons pour conſerver la mémoire de la conduite & reconduite de la ſainte Ampoule, firent donation de leurs Bannieres, ou Etendarts de leurs Armes à ladite Egliſe, leſquels furent expoſez & mis ſur

les galleries de l'Egliſe, autour du Tombeau de S. Remi.

Auſſi-tôt que le Roi fut retourné au Palais Archiépiſcopal, il alla à ſa chambre, dépoüiller la chemiſe qu'il avoit ſur ſon corps lors de l'Onction; & pour reſpect de la ſacrée Onction, à laquelle elle avoit touché, elle fut portée en l'Egliſe de Nôtre-Dame, pour y être brûlée : le Roi en ayant mis une autre, & étant proprement habillé, alla ſe mettre à table, pour dîner; à laquelle lui, & tous les Pairs, dînerent, & y furent aſſis, & y prirent rang en l'ordre qui ſuit.

Premierement, le Roi étoit aſſis au milieu de la table, & au deſſus de ſa Perſonne un dais de velours cramoiſi ſemé de Fleurs-de-lis de fin or; le Roi ayant ſur ſa tête une Couronne d'or, & proche de lui, à ſon côté droit, une plus grande Couronne, ſur un couſſin d'étoffe d'or; & à ſon côté gauche il y avoit une grande nef d'argent doré, en laquelle étoit le linge de bouche pour la perſonne du Roi. A ſa droite étoit aſſis proche de lui l'Archevêque de Reims, après

après lui l'Evêque de Laon, puis l'Evêque de Langres, après l'Evêque de Châlons, & l'Evêque de Noyon : & bien que l'Evêque d'Amiens eût fait Office pour l'Evêque & Comte de Beauvais à la Messe, & à la Cérémonie du Sacre, il ne fut pourtant point assis, ni admis à la table du Roi.

A la gauche du Roi, étoit assis près de lui le Duc d'Orleans, après lui le Duc d'Alençon, puis le Comte de Clermont, après le Comte-Dauphin d'Auvergne, & le Comte de Bresse, & au bout de la table le Comte de Vendôme, qui ne se portoit pas bien, étant indisposé, & qui se contraignit, malgré son incommodité, pour n'être pas privé d'un tel honneur, & pour marquer son respect.

Au devant de la table du Roi, dans la Salle, il y avoit trois tables, en l'une desquelles, & la plus proche de celle du Roi, dînerent les Huissiers d'Armes de l'Hôtel du Roi ; en celle du milieu, les Roi d'Armes & Herauts ; & en la troisiéme, les Trompettes & Hautbois.

En ladite Salle, de tout côté, étoient

dreſſées des tables ; auſquelles dînerent gens de differens Etats.

A ce dîner, Meſſire Gaſton de Lyon, Sénéchal de Toulouſe, fit l'Office d'Ecuyer tranchant, devant le Roi; & les mets & plats furent portez en la maniere ſuivante. Les Trompettes, & les Hautbois marchoient les premiers, puis les Roi d'Armes, & Herauts, après eux ſix Maîtres-d'Hôtel ordinaires, qui alloient deux à deux, & après eux François de Laval, Comte de Montfort, habillé comme un Pair Laïc, faiſant l'Office de grand Maître-d'Hôtel; & derriere lui, l'Ecuyer, qui portoit la viande. Sur la fin du dîner, Madame de Beaujeu, Sœur du Roi, entra en la Sale, & on leva auſſitôt la table; & le Roi, avant que d'aller ſe repoſer en ſa chambre, fit deux Chevaliers.

Ce même jour du Sacre, le Roi alla & aſſiſta à Vêpres en l'Egliſe de Reims, où Monſieur l'Archevêque officia. En y allant, il reçut les Suplications & Requêtes des Habitans de Reims, qui demandoient par icelles, l'exemption des

Impôts, & petites impoſitions ; & le Chapitre de Nôtre-Dame lui demanda en grace, de contribuer, par ſes libéralitez, aux réparations de leur Egliſe, qui ſe reſſentoit encore d'une incendie qui lui étoit arrivée. Les Actes capitulaires de ce tems raportent, que le Roi leur accorda une ſomme, à prendre ſur le Grénier à Sel : dont ledit Chapitre fut reconnoiſſant, en établiſſant des Prieres tous les Jeudis de chaque Semaine ; & firent de plus, en mémoire de ce, poſer des Fleurs-de-lis de plomb, la plûpart dorées, tout le long du faiſte de l'Egliſe, & autres endroits, qui ſe voyent encore aujourd'hui, & que l'on a ſoin d'entretenir.

Après les Vêpres, le Roi alla ſouper, & coucher, audit Palais Archiépiſcopal. Et le lendemain de ſon Sacre, dernier jour de Mai, le Roi, & Madame de Beaujeu, allerent oüir la Meſſe en l'Egliſe de S. Remi ; puis firent leurs Prieres devant le Tombeau de S. Remi : après quoi ils s'en allerent viſiter l'Egliſe de S. Nicaiſe ; enſuite allerent dîner au Palais Archiépiſcopal. Après le dîner, le

Roi alla à la promenade, & ſorti par la Porte de Mars, & alla tout le long de la Ville, en dehors, juſqu'a la Tour de Chantraine, proche la porte de Flécham-baut, qu'il conſidéra beaucoup, auſſi-bien que la grandeur & longueur de la Ville : puis s'en retourna le long du Foſſé de la Ville, rentra par la Porte de Cerès, & alla ſouper, & coucher, au Palais Archiépiſcopal.

Le lendemain, premier jour du mois de Juin, entre ſept & huit heures du matin, le Roi alla entendre la Meſſe, en l'Egliſe de Reims : laquelle finie, il ſortit de ladite Egliſe, monta ſur ſon mulet, & ſortit de la Ville, par la Porte de Mars, s'en alla dîner en la petite Ville de Cormicy ; delà alla au giſte à Corbeny, faire ſes Prieres, & dévotions, en l'Egliſe de S. Marcoul, où le Corps de ce Saint repoſe, & que l'on invoque pour la guériſon du mal des Ecroüelles. Le lendemain furent préſentez au Roi ſix malades, affligez d'Ecroüelles, que le Roi toucha, en prononçant les paroles & prieres accoûtumées, & ils furent guéris.

Le Roi Charles VIII. mourut à Amboiſe, le ſix Avril de l'an 1498. âgé de vingt-ſept ans & huit mois, en ayant régné quatorze & ſept mois. Il ne laiſſa point d'enfans de ſa femme Anne de Brétagne, qui épouſa Loüis XII. ſon Succeſſeur. Ceci eſt tiré des Hiſtoriens de France.

Le Sacre de Loüis XII.

LOUIS XII. apellé le Pere du Peuple, Roi de France, petit-fils de Loüis, Duc d'Orleans, ſecond fils de Charles V. ſuccéda en ligne collatérale à Charles VIII. l'an 1498. mort ſans enfans, comme le Prince de ſon Sang qui lui apartenoit de plus près. Apeine eut-on rendu les derniers devoirs à la mémoire de Charles VIII. que le très-illuſtre Prince Loüis Duc d'Orleans, fils de Charles Duc d'Orleans, & de Madame de Cleves, ſe mit en chemin pour Reims, avec une nombreuſe Cour; où étant arrivé le 25 de Mai 1498. toutes

choſes étant préparées pour la Cérémonie de ſon Sacre & Couronnement ; & la veille s'étant rendu le ſoir en l'Egliſe de Nôtre-Dame, pour y prier Dieu, qu'il lui veüille abondamment répandre ſes graces, & bénédictions, au commencement de ſon Regne ; il ſe rendit le lendemain à l'heure accoûtumée en la ſuſdite Egliſe, accompagné des principaux Princes, & Seigneurs de ſon Sang, de pluſieurs grands Seigneurs, & Prélats, répréſentans les douze Pairs de France, qui s'acquiterent tous douze de leurs Fonctions réquiſes en ſemblable cas : car pour ne point répéter les Cérémonies, Prieres, Séances, Marches ; je vous dirai qu'elles y furent obſervées comme aux Sacres précédens. Ce qu'il y eut de particulier pour ce Sacre, c'eſt que le Roi Loüis XII. après ſon Sacre, fit quelques Chevaliers de ſon Ordre de S. Michel, & pluſieurs autres Chevaliers ſeulement. Le Roi Loüis XII. fut donc ſacré & couronné Roi le 27 de Mai 1498. âgé de 36 ans, par Guillaume Briçonnet, Cardinal, Archevêque de

de Reims. En partant de Reims, il s'en alla droit à Corbeny, lieu de dévotion, où repoſe le Corps de S. Marcoul; enſuite il prit la route de Paris, où avant que d'y faire ſon Entrée, l'Extrait des grandes Chroniques de France, raportées, & citées par Denis, & Théodore Godefroy, dans le Cérémonial François; la Chronique d'Aquitaine, citée par Marlot, dans ſa Métropole, livre 4. diſent, qu'il ſe fit couronner Roi, en l'Egliſe de S. Denis en France, le premier du mois de Juillet 1498. Mais le Lecteur doit ſçavoir, que c'eſt une des principales Cérémonies du Sacre de nos Rois à Reims, qu'après les Onctions faites, l'Archevêque de Reims lui met la Couronne ſur la tête; & que les douze Pairs de France la ſuportent, & touchent avec lui. En ſorte que ces Couronnemens de nos Rois, qui ſe ſont faits, & qui ſe font à S. Denis en France, peuvent paſſer pour une dévotion, que les Rois de France ont pour S. Denis, & pour préparatif ou diſpoſitif à faire leur Entrée ſolennelle dans la Capitale du

Royaume, qui eſt la ville de Paris. Ce qu'il y a eu encore de particulier au Sacre du Roi Loüis XII. c'eſt qu'à la priere & inſtance de Guillaume Briçonnet, Archevêque de Reims, le Pape Aléxandre VI. accorda Indulgences plénieres à tous ceux & celles, qui bien confeſſez, & communiez, ſe rencontreroient, trouveroient, & aſſiſteroient à la Cérémonie dudit Sacre. C'eſt ce que raporte Marlot, en ſon Livre de la Métropole de Reims, livre 4. Le Roi Loüis XII. épouſa trois femmes; dont la premiere fut Jeannne de France, fille de Loüis XI. qu'il répudia; la ſeconde, Anne de Brétagne, veuve du Roi Charles VIII. la troiſiéme, Marie, fille d'Henry VII. Roi d'Angleterre. Loüis XII. mourut à Paris le premier jour de l'an 1514. ſelon le ſtile ancien, & 1515. ſelon le ſtile nouveau, âgé de 53 ans, dont il en avoit régné ſeize & huit mois. Ce bon Roi fut fort regretté. Il fut enterré en l'Egliſe de S. Denis en France, & ſon Cœur fut dépoſé dans la Chapelle d'Orleans, aux Céleſtins de Paris. Con-

ſultez les Auteurs de la Vie de ce Roi, qui ſont Jean de Saint Gelais, Claude de Seiſſel, Paul Emile, Mezeray.

Le Sacre de François premier

FRANÇOIS, premier de ce nom, Roi de France, dit le Grand, ſuccéda l'an 1514. à Loüis XII. mort ſans enfans mâles le premier de Janvier de l'année ci-deſſus. François étoit le premier Prince de ſon Sang, & ſon Gendre, étant fils unique de Charles d'Orleans, Comte d'Angoulême, & de Loüiſe de Savoye. François premier, porta premierement le Titre de Comte d'Angoulême, après la mort de Charles ſon pere; & enſuite celui de Duc de Valois, titre que le Roi Loüis XII. ſon couſin & ſon beau-pere lui donna, pour augmenter ſon Apanage. Le Roi Loüis XII. étant mort, & enterré, Monſieur d'Angoulême, François, premier de ce nom, un peu après le décès du Roi Loüis XII. demanda à la Reine Marie, ſa femme,

s'il ſe pouvoit nommer Roi, ne ſçachant ſi elle étoit enceinte, ou non : à quoi la Reine lui répondit que oüi, & qu'elle ne reconnoiſſoit point d'autre Roi que lui. Cette circonſtance eſt miſe par écrit, & on la trouve extraite dans l'Hiſtoire des choſes mémorables, avenuës ſous le Regne de Loüis XII. & de François I. juſqu'en l'an 1521. par Robert de Lamarc, Seigneur de Sedan, Maréchal de France. Le Roi François I. ayant reçu les complimens de tous les Grands du Royaume, & de tous les Ambaſſadeurs de la Chrétienté, qui lors réſidoient à Paris, ſur ſon nouvel avénement à la Couronne, ſe mit en chemin, avec tous les Princes, & Princeſſes, & toute ſa Cour, pour venir à Reims ſe faire ſacrer, en laquelle Ville il arriva le 24 Janvier de l'an 1514. Il y rencontra & y trouva tous les Pairs de France, au moins ceux dont la préſence étoit néceſſaire. Monſieur le Duc de Lorraine, Monſieur de Geneve, Mr de Sedan, avec tous les Ambaſſadeurs s'y rencontrerent. Toutes choſes étant magnifiquement pré-

parées en la Ville de Reims, tant pour ſa réception, que pour ſon Sacre & Couronnement; il y fut ſacré, le lendemain de ſon arrivée en ladite Ville, le 25 Janvier de l'année 1514. par Robert de Lenoncourt, Archevêque de Reims, ſelon l'uſage & la maniere accoûtumée, que nous avons raportée ci-devant au Sacre de Charles VIII. Ce qu'il y eut de particulier dans ce Sacre, c'eſt que l'Evêque Comte de Beauvais, dans les Séances, fut aſſis audeſſus de l'Evêque Duc de Langres, Pair de France. Que lorſque le Chancelier Duprat apella & cita les douze Pairs, de comparoître audit Sacre, il nomma le Duc d'Alençon le premier, répréſentant le Duc de Bourgogne, comme étant premier Prince du Sang, & ne nomma le Duc de Lorraine en ſecond qu'après lui, répréſentant la perſonne du Duc de Normandie: de plus, on dreſſa une Loge, & un Amphithéatre au côté droit de l'Autel, pour Madame, mere du Roi, la Ducheſſe de Bourbon, la Ducheſſe de Lorraine, & autres Dames, pour voir la Cérémonie du Sacre,

à laquelle Charles de Bourbon qui devint dans la ſuite infidele à ſon Roi, en ſe rangeant du Parti de l'Empereur Charles-Quint, fit l'Office, & la Fonction de Connétable de France, portant l'Epée nuë devant le Roi. Le Roi François premier, après avoir fait quelque ſéjours à Reims, en régalant les Princes, & les Ambaſſadeurs, & ayant laiſſé des marques de ſa libéralité à l'Egliſe de Nôtre-Dame de Reims, il en partit pour aller à Corbeny, ou S. Marcoul, pour y faire ſes dévotions, ainſi qu'avoient faits ſes Prédéceſſeurs Rois: leſquelles faites, il prit la route de Paris, & de S. Denis en France, où mal à propos quelques Auteurs avancent qu'il ſe fit couronner, avant que de faire ſon Entrée à Paris; mais plûtôt pour y demander à Dieu, par l'interceſſion de S. Denis, Patron de ſon Royaume, les graces, ſecours, & bénéditions néceſſaires. François premier mourut d'une longue & fâcheuſe maladie, au Château de Ramboüillet, le dernier jour de Mars 1547. ayant régné trente-deux ans &

trois mois, & vêcu cinquante-deux & ſix mois. Après ſa mort, ſon Corps fut porté à S. Denis en France, avec grande pompe ; & ſon Cœur fut mis ſous un Pillier de marbre, dans l'Egliſe des Religieuſes de Hautes-Bruïeres. Il avoit pris deux alliances, la premiere avec Claude de France, en 1514. la ſeconde avec Eleonor d'Autriche : de la premiere, il eut Henry II. qui lui ſuccéda, & quelques filles ; & n'eut point d'enfans de la ſeconde. Voyez Dupleix, Mezeray, Guichardin, Paul Jove, & de Thou.

Le Sacre d'Henry II.

HENRY II. Roi de France, fils de François premier, & de Claude de France, fille de Loüis XII. porta premierement le titre de Duc d'Orleans, puis de Dauphin, après la mort de ſon frere aîné, ſuccéda à ſon pere l'an 1547. Henry II. étant déterminé à ſe faire ſacrer & couronner à Reims, (ceci eſt tiré du Cérémonial François, mis en lu-

miere l'an 1619. par Théodore Godefroy,) ſe fit aporter au Château de S. Germain en Laye, tous les ornemens Royaux, ſervant au Sacre des Rois, de l'Abbaïe de S. Denis en France, qu'il trouva détériorez, & uſez, pour avoir ſervi à pluſieurs Sacres & Couronnemens: il ordonna qu'il en ſeroit fait inceſſamment de tout neufs, à l'exception des Eperons, Epée, Couronnes, Sceptre, & Main de Juſtice, enrichis de perles & de pierres précieuſes, qu'il fit racommoder comme neufs. Tout étant prêt, le Roi prit le chemin de Reims, le 25 du mois de Juillet de l'an 1547. pour y être ſacré; & étant arrivé au Château de Gueux, deux lieuës éloigné de Reims, vint ſe repoſer & rafraichir en la maiſon, à préſent Château de Muire, ſitué ſur la riviere de Vêle: puis s'étant mis en marche vers la Porte de Vêle, commença ſon Entrée environ les trois heures après midi. Le Roi Henry II. étoit monté ſur un cheval blanc richement paré, ayant Monſieur le Connétable devant lui, & proche de lui le

Roi de Navarre, les Ducs de Lorraine, de Vendôme, d'Anguien, de Guiſe, de Nevers, le Comte d'Aumale, & pluſieurs autres Grands du Royaume.

Le Capitaine de Reims, & le Lieutenant des Habitans, précédé de ſes Archers, ayant profondement ſalüé le Roi, & l'ayant aſſûré de leurs parfaites obéiſſances & ſoumiſſions, lui ayant offert leurs cœurs, leurs biens, de la part des Habitans, & préſentez leurs Requêtes de la part de la Ville; avant que d'entrer dans les Faubourgs, le Roi s'arrêta dans la maiſon d'un particulier, il entendit & reçut la Harangue qui fut faite par le Chef de la Juſtice, accompagné des Avocats, Procureurs, Greffiers, Notaires, & Sergens: laquelle finie ils rentrerent dans la Ville, dans le même ordre qu'ils y étoient venus; le Lieutenant paſſa le dernier, avec ſes Archers, & après eux le Prévôt de l'Hôtel, les Gardes du Roi, les Gardes à pied, les Pages, & les grands Ecuyers; enſuite paſſerent un grand nombre de Gentilshommes, vêtus ſuperbement, conduits

par trois Trompettes aux Armes de France, les Princes, & Ducs, le Roi étant au milieu d'Eux, ayant devant ſoi Monſieur le Connétable, portant en ſa main l'Epée de Sa Majeſté, ce qui le diſtinguoit entre tous.

Le Roi étant arrivé à la premiere Porte de la Ville, aperçut un Théatre, qui laiſſoit l'entrée de la Ville libre, où paroiſſoient les Armes de Sa Majeſté, celles de la Reine, de Monſieur le Dauphin, de Monſieur de Nevers, Gouverneur de Champagne, & de la Ville de Reims; le Théatre étoit poſé ſur des piliers jaſpez, entre leſquels on avoit mis des figures, dans des niches remplies de lys & de croiſſans; & au deſſus un grand Croiſſant argenté, avec ces mots au deſſous : *Donec totum impleat orbem.* Dans ce Théatre étoit une machine d'une rare invention, laquelle faiſoit paroître un Soleil, fermé en forme d'une pomme ronde, qui paroiſſoit avoir mouvement, dans lequel étoit enfermé un cœur rouge, & en icelui une jeune fille, âgée de neuf à dix ans, richement parée,

vêtuë

vêtuë d'or & d'argent. Le Roi aprochant de la Porte, & considérant le Théatre, le Soleil aussi-tôt s'ouvrit, pour donner passage au cœur, lequel s'étant séparé en deux, l'on aperçut cette belle fille, tenant les Clefs de la Ville de la main droite, qu'elle présenta au Roi, en récitant ces vers.

Roi très Chrêtien, fleur de Nobilité,
Espoir de paix, & de tranquillité,
Moi, vôtre Ancelle, qui Reims vous
représente,
D'un cœur ouvert, plein de fidélité,
Comme à mon Roi, en toute humilité,
Les Clefs des Portes humblement
vous présente.

Le Roi prit plaisir à considérer cet ingénieux artifice; & la jeune fille s'étant retirée dans le même cœur, il se ferma à l'instant par ressorts, & remonta prendre sa place dans le Soleil, qui s'entr'ouvroit de tems en tems, comme une fleur, pour donner du plaisir aux passans. Le Roi, poursuivant son chemin, arriva

à la ſeconde Porte de la Ville, de laquelle on découvre la Riviere, ſur laquelle il aperçut des Monſtres marins, Sirenes, & Satires, & plus loin un Navire peint & azuré, conduit par des Sauvages, qui allerent attaquer les Monſtres marins, retranchez ſur un rocher, qui étoit au milieu de l'eau.

Le Roi, ayant pris plaiſir à ce combat, arriva à la troiſiéme Porte, qui eſt celle de l'entrée de la Ville, où il fut reçu avec cris de joie, & acclamations du Peuple, décharge du Canon, rangé ſur les remparts, du ſon des Cloches de la Ville, des Tambours, & Trompettes : & où les douze Echevins, vêtus chacun d'une robe d'étoſe violette l'attendoient, pour recevoir Sa Majeſté ſous un riche dais, tiſſu d'or & d'argent, autour duquel il y avoit pluſieurs Croiſſans ſimples & triples, avec la deviſe, (*Donec totum impleat orbem*,) lequel fut porté par Jérôme Groſſane, Ecuyer, & Lieutenant du Bailly de Vermandois ; Guillaume Vaurovart, Prévôt de l'Echevinage ; Hubert Ferette, Ecuyer

Sieur de Montlaurent ; & Regnauld Cauchon, Ecuyer, Sieur de Condé, revêtus d'une robe de tafetas noir, hormis celle du Prévôt de l'Echevinage, qui étoit violette.

Le Roi s'étant mis ſous le dais, les Ordres des quatres Mendians, les douze Paroiſſes, avec leurs Croix, & Reliques, comme aux Proceſſions, qui attendoient là Sa Majeſté, ſe mirent en marche, & furent ſuivis de douze cens hommes portans chacun une torche de cire blanche, rangez des deux côtez de la ruë pour faire place & paſſage à Sa Majeſté. Le Maréchal de la Marche, Capitaine des Suiſſes de la Garde du Roi, à la tête de ſes Suiſſes, habillez proprement, Fifres, & Tambours battans, la Halebarde dorée en main, leſquels attendoient proche la Porte en dedans de la Ville, ſe mirent en marche, ſuivans les autres cideſſus ; & après eux marchoient à pied les cent Gentilshommes de la Chambre du Roi, richement vêtus, portans pour Armes la Hache dorée; & qui furent ſuivis des Trompettes & Hautbois, des

douze Hérauts d'Armes, ayant trois Fleurs-de-lis d'or ſur leurs habits; puis Monſieur le Connétable, tenant l'Epée Royale; après lequel paroiſſoit Sa Majeſté à cheval, regardant le Peuple, qui faiſoit retentir l'air de ſes cris de joie. Le Roi étant au bout de la ruë, trouva un Théatre, diſpoſé en forme d'Arc de triomphe, orné de pluſieurs figures, & deviſes; tout proche étoient placez pluſieurs Muſiciens, Joüeurs d'inſtrumens, qui firent un agréable Concert: & au côté du Théatre, la Reine, étant à une fenêtre, accompagnée de pluſieurs Princeſſes, & Dames de qualité, fut ſaluée par le Roi; qui pourſuivant ſon chemin pour arriver à l'Egliſe de Nôtre-Dame, rencontra encore d'autres Théatres, Arcs triomphaux, ingénueuſement ornez & parez; après quoi il entra dans les lices de la grande Egliſe, où il mit pied à terre, avec les Princes, & le Connétable. Les Pages prirent le dais, comme à eux apartenant, quoique les Suiſſes euſſent fait leurs éforts pour l'enlever; mais Monſieur le Maréchal de la Mar-

che empêcha le déſordre, & fit ceſſer la quérelle.

Le Portail de Nôtre-Dame de Reims étoit paré haut & bas de riches tapiſſeries, outre l'ornement de ſon Architecture. Monſieur l'Archevêque, Charles de Lorraine, revêtu de ſes Habits Pontificaux, accompagné du Légat du Pape, des Cardinaux de Lorraine, & de Givry, Evêque de Langres, des Cardinaux du Bellai, de Châtillon, & de Meudon, des Evêques de Noyon, de Troyes, de Soiſſons, attendoient Sa Majeſté ſous le Portail, à l'entrée de l'Egliſe, pour le recevoir avec la Croix, & l'Eau-bénite, & lui faire Harangue, ſelon la coûtume. Le Roi, ſe mit à genoux ſur un couſſin, pour faire ſa Priere, au deſſus duquel il y avoit un dais d'étoffe d'or; laquelle finie, le Roi baiſa le texte de l'Evangile, préſenté par l'Archevêque de Reims, & fut introduit dans l'Egliſe par le même Archevêque, ayant à ſa droite Monſieur le Cardinal de Givry, Evêque de Langres, au lieu & place de Monſieur le Cardi-

nal de Bourbon, Evêque de Laon, abſent; & à ſa gauche Monſieur le Cardinal de Châtillon, Evêque & Comte de Beauvais. Ces deux Prélats conduiſirent Sa Majeſté devant le grand Autel, où elle ſe mit à genoux, pendant que l'on chantoit le *Te Deum*; lequel fini, le Roi alla baiſer l'Autel, & fit préſent à l'Egliſe d'un Réliquaire du S. Sépulchre, de fin or, le Tombeau d'une fine Pierre d'agathe, & les Gardes du Sépulchre, avec le Sauveur, haut élevé, tout en or, & au devant du Sépulchre eſt un criſtal, ſous lequel eſt un morceau du S. Sépulchre de nôtre Sauveur. (Il ne faut pas oublier, que le Roi fit auſſi un préſent à l'Abbaïe de S. Pierre les Dames, pour achever le Frontiſpice de l'Egliſe.) Enſuite le Roi ſe mit dans ſon Oratoire, dreſſé à la droite du grand Autel, & entendit les Vêpres, auſquelles officia Monſieur l'Archevêque de Reims: leſquelles achevées, le Roi fut conduit au Palais Archiépiſcopal, au devant duquel on avoit élevé une grande pirámide, autour de laquelle étoit la de-

viſe de Monſieur l'Archevêque, *Creſcam, & te ſtante, virebo.*

Le Roi, ſur les huit heures du ſoir, revint à l'Egliſe, entra ſous ſon pavillon, où il fit ſa confeſſion, puis ſe retira au Palais pour prendre ſon repos, juſqu'au lendemain, jour de ſon Sacre. Ce qu'il y eut de particulier à ce Sacre, pour les Séances, c'eſt que derriere les Pairs Eccléſiaſtiques, proche le grand Autel, il y eut une chaire, parée d'étoffe d'or, où fut aſſis Monſieur le Cardinal de S. Georges, Légat du Pape, à ſes pieds ſon Caudataire; & devant ledit Caudataire, ſur un bas ſiege, ſon Porte-Croix; vis-à-vis Monſieur le Légat, en deſcendant, il y avoit une longue forme, couverte d'étoffe d'or, ſur laquelle furent aſſis Meſſieurs les Cardinaux du Bellai, de Meudon, de Lorraine, de Ferrare, leurs Caudataires à leurs pieds; & derriere eux pluſieurs Archevêques, & Evêques; puis des Gentilshommes de la Chambre. De ce même côté, il y eut des Galeries, & une Tribune, pour placer la Reine, les Princeſſes, & autres Dames

de qualité.

Au côté gauche du grand Autel, il y avoit une chaire, couverte d'étoffe d'or, pour le Roi de Navarre, repréſentant le premier Pair Laïc ; & vis-à-vis en deſcendant, une longue forme, ſur laquelle furent aſſis les cinq Pairs Laïcs. Derriere eux pluſieurs Princes & Seigneurs : enſuite, ſur trois autres grandes formes, pluſieurs Chevaliers de l'Ordre, Capitaines, Gentilshommes ; puis au deſſus un Amphithéatre, ou Galerie, vis-à-vis l'autre, où étoient placez les Ambaſſadeurs du Pape, de l'Empereur, d'Angleterre, d'Ecoſſe, & de Veniſe. Je ne raporterai point les Cérémonies, Prieres, Marches, Séances, de ce Sacre, puiſqu'elles ſe firent en la même maniere qu'aux autres Sacres précédens, que vous pouvez voir ci-devant. Je me contenterai ſeulement de dire, ce que le même Auteur raporte, apoſtillé en ſon Cérémonial ; c'eſt que les Ducs de Guiſe, & de Nevers, comme plus anciens Pairs, furent en cet Acte préférez au Duc de Montpenſier, Prince du Sang, &

plus nouveau Pair, que le Roi jugea ſeulement provisionnellement pour cette fois : (car il y fut dérogé dans la ſuite, ſous le Roi Henry III. l'an 1576.) De plus le Roi étant intrôniſé par Monſieur l'Archevêque de Reims, & l'ayant baiſé, il cria tout haut, *Vive le Roi*; ce qui fut répété par le Peuple, qui étoit dans la Nef, & hors de l'Egliſe; auquel on fit largeſſe de mille pieces d'or, & de dix mille pieces d'argent, frapées de l'empreinte & éfigie du Roi; avec la datte du jour & de l'année de ſon Sacre & Couronnement; & d'une quantité d'écus, & monoye commune, que l'on jetta au Peuple.

L'an 1547. le Roi Henry II. ordonna que pendant la Cérémonie de ſon Sacre; tous les Priſonniers qui étoient détenus dans les Priſons de la Ville de Reims, fuſſent relâchez, & qu'ils euſſent pleine liberté; à l'exception des Priſonniers qui n'étoient point dans les cas remiſſibles : comme d'avoir attenté, ou d'être Criminels de leze-Majeſté; d'avoir conſpiré, ou trahi l'Etat; d'a-

voir été Voleurs de grands Chemins, & autres cas extraordinaires. Les Rois ſes Succeſſeurs ont accordé la même grace : & pour l'ordinaire, la veille du Sacre du Roi, il ſe fait une Liſte de de tous les Priſonniers, qui ſe ſont rendus de toutes les parties du Royaume, dans les Priſons de Reims ; laquelle eſt préſentée au Roi, qui la donne examiner à trois Maîtres des Requêtes de ſon Hôtel, & qui ſe tranſportent dans leſdites Priſons, conjointement avec Meſſieurs du Préſidial de Reims, pour donner pleine liberté & remiſſion du crime, au nom du Roi, aux Priſonniers ; pourvû qu'ils ne ſe trouvent point coupables des Crimes dont la Lettre patente du Roi fait une exception, c'eſt-à-dire, des cas irremiſſibles. C'eſt ce qui a été pratiqué aux deux derniers Sacres des Rois Loüis XIII. & Loüis XIV. où après qu'ils furent ſacrez de l'Huile céleſte, par l'Archevêque de Reims, ou autre le repréſentant, que ledit Archevêque les eut conduit au Thrône, qu'ils s'y furent aſſis, que l'Archevêque les eut baiſé à

la joüe, & qu'il eut le premier crié à haute voix, *Vive le Roi*; auquel tout le Peuple répond de même : c'eſt alors que des voutes de l'Egliſe de Nôtre-Dame on lâche quantité d'oïſeaux, renfermez dans des cages, que l'Artillerie & Mouſqueterie de la Ville ſe fait entendre, & que pour lors les portes des Priſons ſont ouvertes aux Priſonniers, nommez, & déſignez.

Le Roi Henry II. fut ſacré & couronné à Reims le jour de Ste Anne, 26 Juillet 1547. par Charles de Lorraine, Archevêque de Reims, qui reçut la nouvelle, cinq jours après le Sacre, que le Pape Paul III. l'avoit fait Cardinal. Marlot raporte dans ſa Métropole, livre 4. chapitre 53. que le Pape Paul III. accorda des Indulgences à tous ceux qui aſſiſteroient à ce Sacre; & qu'il donna diſpenſe au Roi, & aux Grands du Royaume, aſſiſtans à la Cérémonie, de pouvoir déjeûner avant la Cérémonie du Sacre. Ce qu'il y eut de particulier au feſtin Royal, ou dîner, c'eſt qu'il y eut une table particuliere pour le Cardi-

nal de S. Georges, Légat du Pape, pour les Cardinaux, & pour tous les Ambaſſadeurs, tous d'un côté. Henry II. mourut le 10 Juillet 1559. d'un éclat de Lance qu'il reçût a l'œil, par le Comte de Montgomeri, dans un Tournois, ayant régné douze ans quatre mois, & vêcut quarante ans. Il avoit épouſé Catherine de Medicis, de laquelle il eut François II. Charles IX. & Henry III. qui régnerent tous trois l'un après l'autre. Ceci eſt tiré des Hiſtoriens de France.

Le Sacre de François II.

FRANCOIS II. Roi de France, fils d'Henry II. & de Catherine de Medicis, épouſa à l'âge de 15 ans 1558. Marie Stuart, Reine d'Ecoſſe, fille de Jacques Stuard, & de Marie de Lorraine. Ayant rendu les derniers devoirs à la mémoire de ſon pere, il ſe diſpoſa à ſe faire ſacrer à Reims. Le Cardinal Charles de Lorraine, ſon on-

cle, & Archevêque de Reims, par ſon ordre, écrivit au Chapitre de l'Egliſe de Reims, en date du mois d'Aouſt 1559. que le Roi ſe rendroit à Reims, pour tout delai, au mois de Septembre ſuivant, pour ſe faire ſacrer & couronner; qu'il eût à préparer & diſpoſer toutes choſes, & qu'il tînt ſes Privileges prêts, afin de les faire confirmer par le Roi François II. Elizabeth, fille du Roi Henry II. & femme de Philippe d'Autriche, arriva à Reims quelques deux ou trois jours avant le Roi ſon frere; & elle fut reçûë avec pompe & magnificence. En attendant l'arrivée du Roi François ſon frere, elle prit pour ſon logement l'Abbaïe Royale de S. Pierre les Dames de Reims. Le Roi François II. arriva, & fit ſon Entrée à Reims, le 15 de Septembre 1559. avec tout l'apareil, tant de la part du Clergé, que des Habitans, & Bourgeois de la Ville, que l'on a accoûtumé de faire en ſemblable cas, pour la réception des Rois, quand ils viennent ſe faire ſacrer. Il fut ſacré & couronné un Lundi dix-huit de Sep-

tembre de l'an 1559. dans la grande Egliſe de Reims, par le Cardinal Charles de Lorraine, en préſence des Princes de ſon Sang, des Pairs de France, du Roi de Navarre, avec toute la pompe & magnificence, & avec les Cérémonies, Prieres réquiſes & uſitées en ſemblable cas. Le Sieur de la Popeliniere, en ſon Livre 5. de ſon Hiſtoire, raporte que le Roi y prit & reçut l'Ordre de la Toiſon d'or, que le Roi d'Eſpagne, ſon beau-frere, lui avoit envoyé, après qu'il eut reçu de lui l'Ordre de S. Michel. Le Roi après ſon Sacre partit le lendemain de Reims, & alla droit à Corbeny, ou S. Marcoul, pour y faire ſes dévotions: enſuite il prit la route de Blois, pour y faire quelques ſéjours. François II. qui étoit d'un tempéramment délicat, mourut un an quelques mois après ſon Sacre, le 5 de Décembre 1560. âgé de dix-ſept ans. Son Corps fut porté à S. Denis en France, ſans pompe. Tout ce qui eſt raporté ci-devant eſt tiré de Nicole Gilles, de Belle-Forêt, en leurs Annales de France; de Thou, en ſon

Hiſtoire, livre 23.

Le Sacre de Charles IX.

CHARLES IX. Roi de France, ſecond fils d'Henry II. & de Catherine de Medicis, ſuccéda à ſon frere François II. à l'âge de dix à onze ans. La Reine Catherine, ſa mere, ſe fit d'abord déclarer Régente, & fit Lieutenant Général du Royaume Antoine de Bourbon, Roi de Navarre. Cinq mois après la mort du Roi François II. la Reine Catherine de Medicis partit, avec ſon fils Charles IX. de Fontainebleau, pour le faire ſacrer & couronner à Reims. Ils paſſerent, avec toute la Cour, qui les accompagnoit, par la Brie, & arriverent à Reims le 14 Mai de l'année 1561. Les Gens d'Egliſe, de la Juſtice, & les Echevins, accompagnez des notables Bourgeois, allerent au devant de Sa Majeſté : ils reçurent le Roi, avec tout l'honneur dû à leur Prince Souverain ; & après les

assurances de profond respect, soûmissions, & obéissances, ils l'accompagnerent, & suivirent jusqu'à l'Eglise de Nôtre-Dame, où il fit ses Prieres; & devant laquelle Eglise il y avoit une Fontaine à quatre canaux, ou robinets, qui jetta du vin pendant une demie heure. Le Roi s'étant retiré au Palais Archiépiscopal, il y reçut la visite d'une jeune fille, âgée environ de dix ans, magnifiquement habillée, envoyée au nom de la Ville; laquelle ayant fait un compliment à la loüange du Roi, elle lui offrit les Clefs de la Ville. Le lendemain 15 Mai, jour de l'Ascension, le Roi vêtu d'une magnifique robe, se coucha sur un lit de parade; & peu de tems après arriverent les douze Pairs de France, représentez par Monsieur le Duc d'Orleans, frere du Roi; le Roi de Navarre; Messieurs les Ducs de de Guise, de Nevers, de Montpensier, d'Aumale; avec le Duc de Montmorency, Connétable; les Cardinaux de Lorraine, de Bourbon, de Châtillon, de Guise, Givry, & l'Evêque de Châlons,

lons, tous habillez pour la Cérémonie du Sacre, leſquels vinrent fraper à la porte de la Chambre du Roi, demandant par ces paroles : Où eſt nôtre nouveau Roi, que Dieu nous a donné pour nous régir, & gouverner. Monſieur le Grand-Chambellan, ſans ouvrir la porte, leur répondit : Il eſt ici. Les autres répliquerent : Que fait-il ? Il répondit : Il repoſe. Ils répliquerent : Eveillez-le, afin que nous le ſaluïons, & lui faiſions la révérence. Ils attendirent quelque peu à la porte ; puis le Grand-Chambellan leur ouvrit, diſant, qu'il étoit éveillé : & l'ayant tous ſalué, Monſieur le Cardinal de Lorraine porta la parole pour tous les Pairs : Qu'eux ſçachans qu'il étoit en cette Ville, ils venoient pour l'aſſûrer de leurs profonds reſpects, lui faire foi, & hommage, lui promettant de lui être toûjours fideles & ſoûmis ; & afin que le Peuple ſçût qu'il étoit leur véritable Seigneur, & Roi, ils le ſuplioient de venir en l'Egliſe Cathédrale, où il trouveroit toutes choſes diſpoſées pour le ſacrer &

couronner Roi. Enſuite les Pairs revinrent en l'Egliſe, où ils députerent les deux Cardinaux de Bourbon, & de Guiſe, qui le conduiſirent par deſſous les bras juſqu'à l'Egliſe, le Connétable portant l'Epée nûë devant lui. Quand ſe vint à la Cérémonie des Litanies, le Roi ſe coucha ſur un tapis doublé, qui étoit étendu devant ſon Siege, & couvert de toile d'or, avec Monſieur le Cardinal, Archevêque de Reims, ayant tous deux le viſage contre un chevet, couvert de même; & là firent enſemble leurs prieres, pendant l'eſpace preſque d'une demie heure. Le Roi étant relevé, & ayant dépoüillé ſa robe, Monſieur le Cardinal de Lorraine, Archevêque de Reims, l'oignit & ſacra en la maniere accoûtumée: puis il fut conduit à ſon Trône, placé au Jubé de l'Egliſe, où étant introniſé par l'Archevêque de Reims, qui l'ayant ſalué par trois fois, le baiſa à la joüe, & cria à haute voix, *Vive le Roi*; ce que firent de même les autres Pairs, à l'exception des Pairs qui n'étoient point Princes,

leſquels baiſerent ſeulement le bout de ſa robe. Le reſte de la Cérémonie du Sacre ſe fit ſelon l'uſage ordinaire. Ce qu'il y eut de particulier à ce Sacre, c'eſt qu'il y fut réglé que les Princes du Sang Pairs, tiendroient rang au deſſus des autres, ſans regarder à l'antiquité de la réception, & non l'antiquité de la Pairie, étroitement obſervée entre ceux qui ne ſont point Princes du Sang. Ce Réglement avoit été auparavant confirmé par Arrêt du Parlement de Paris, entre Monſieur le Duc de Montpenſier, & le Duc de Nevers, au mois de Juin 1541. par lequel il fut dit, qu'encore que le Duc de Nevers fût le premier reçû Pair, néanmoins Monſieur de Montpenſier, comme Prince du Sang, le précéderoit en la préſentation des Roſes, que les Pairs ont coûtume de faire en icelui. Ce qui n'empêcha point, nonobſtant cela, que le Duc de Guiſe n'entreprît de précéder en ce Sacre Monſieur de Montpenſier: & en éfet, il ſe mit entre le Roi de Navarre, & lui, ainſi qu'il avoit fait au dernier Sacre du Roi Fran-

çois II. & avant lui ſon pere, au Sacre du Roi Henry II. ce qui fut plus attribué à la faveur de la Maiſon de Guiſe, ou de Lorraine, qu'au bon droit.

Le Roi Charles IX. fut ſacré & couronné à Reims, le Jeudi 15 du mois de Mai, Fête de l'Aſcenſion, de l'an 1561. par le Cardinal Charles de Lorraine, Archevêque de Reims. Tout ceci eſt tiré du Cérémonial François, tome 1. par Denis, & Théodore Godefroy, Auteurs dudit Livre; de l'Extrait de l'Hiſtoire du Préſident de Thou, livre 37. de l'an 1561. Le Roi Charles IX. ayant quitté ſes habits au Palais Archiépiſcopal, auſſi bien que les Pairs, ils allerent en l'Hôtel de Ville, où les Echevins leur donnerent & ſervirent à dîner, ſuivant l'ancienne coûtume. Ceci eſt tiré du même Livre, intitulé le Cérémonial François, au chapitre du Sacre de Charles IX. tome premier. Charles IX. mourut le trentiéme de May 1574. Fête de la Pentecôte, avec ſoupçon de poiſon, âgé de vingt-quatre ans dix mois, ayant régné treize ans

cinq mois. D'Elizabeth d'Autriche, ſon épouſe, il n'eut qu'une fille. Voyez Mezeray, en ſon Hiſtoire. Marlot, dans ſon Livre de la Métropole de Reims, livre 4. chapitre 58. raporte, que l'Archevêque de Reims, après avoir ſacré le Roi Charles IX. lui parla ſi vivement touchant la nouvelle Religion Prétenduë Réformée, laquelle faiſoit de grands progrès dans le Royaume; que le Roi, en ayant été pénétré, rendit un Edit, qui enjoignoit à tous ſes Sujets de ne point profeſſer d'autre Religion que la Catholique Romaine; lequel Edit fut enregiſtré dans tous les Parlemens du Royaume.

Le Sacre d'Henry III.

HENRY III. Roi de France, & de Pologne, étoit troiſiéme fils du Roi Henry II. ſuccéda à ſon frere Charles IX. Il étoit en Pologne lorſqu'il aprit la mort du Roi ſon frere, trois mois après en avoir été couronné Roi.

Il ſe retira ſécretement de la Pologne, vint en France par l'Autriche, & par Veniſe. S'étant arrêté quelques mois en Languedoc, pour prendre connoiſſance de l'état des affaires du Royaume, & y donner ſes ordres, il prit la réſolution de ſe faire ſacrer & couronner Roi à Reims. Et pour parvenir à cela, il ſe mit en chemin, avec toute ſa Cour, & arriva à Reims le 11. Février de l'an 1575. Environ le midi, il ſe rendit en une maiſon, proche le Faubourg de la Ville, apellée la Bouverie, (qui ne paroit plus préſentement, étant demolie) que les Echevins de la Ville avoient richement ornée, & tapiſſée, en laquelle il reçut les offres, hommages, & obéiſſances des Habitans, en l'ordre qui s'enſuit.

Premierement, Monſieur de Dugny, Lieutenant des Bourgeois & Habitans de Reims, fit une docte Harangue au Roi: enſuite Monſieur de Proiſy, Bailly de Vermandois, lui fit la ſienne au nom de la Juſtice; puis Monſieur le Recteur, accompagné des quatres Fa-

cultez de l'Univerſité. Le Lieutenant des Habitans, étant accompagné des principaux Bourgeois; & le Bailly de Vermandois, des Gens de Juſtice.

Le Roi, après avoir entendu les Harangues, & y ayant répondu obligeamment, ſe mit en marche pour entrer dans la Ville; & aprochant la premiere Porte, il fut ſalué par toute l'Artillerie de la Ville, & par pluſieurs décharges, que fit la Compagnie des Arquebuziers de Reims, qui étoient tous habillez leſtement, & qui marcherent au côté gauche du Roi, juſqu'à ſon arrivée en l'Egliſe de Nôtre-Dame. La premiere, ſeconde, & troiſiéme Porte de la Ville, étoient ornées de pilaſtres, deviſes, feſtons, peintures, & de pluſieurs raretez dignes d'être vûës. Et ce qu'il y eut de plus particulier en la troiſiéme & derniere Porte, c'eſt qu'une jeune fille des plus belles, & magnifiquement habillée, montée ſur un riche chariot, conduit & traîné par des hommes qui ne paroiſſoient point, ſembloit être tirée par un aigle, qui étoit ſur le devant de ce

chariot : la jeune fille portoit devant ſon eſtomac les Armoiries de la Ville, qui ſont deux branches d'oliviers, entrelaſſez en pointe, & en chef des Fleurs-de-lis ſans nombre, en champ d'azur, avec cette deviſe au deſſous en lettre d'or, *Dieu en ſoit Garde*. (a) Quelques Auteurs, ou plûtôt la Tradition du Païs raporte, que ces Armoiries furent accordées par Hugues Capet à la ville de Reims : cela eſt aſſez probable, puiſque le Pere Méneſtrier, dans ſon Livre des origines des Armoiries, dit, que les Armoiries particulieres ont commencé en France dans le commencement de l'onziéme ſiecle, ſuivant l'exemple des Allemans, qui les avoient déja introduites dans leurs Tournois.) Cette jeune fille, ayant à ſes côtez deux petites filles, repréſentant la paix, & la concorde, richement habillées à l'antique, préſenta au Roi les Clefs de la Ville, en prononçant ces vers.

Roi très Chrétien, qui portez la Couronne

Des très hauts Rois de France, & de
Pologne,
Je Reims, qui ſuis, comme ai toûjours été,
Très humble Ancelle à vôtre Majeſté,
En vous gardant, ſans varier, ma foi.
Or recevez, mon très honoré Roi,
Les Clefs de moi, & de chacune Porte,
Que pour préſent humblement vous aporte.

Le Roi ayant admiré la bonne grace de cette jeune fille, la gracieuſa; puis entra dans la Ville, ſous un riche dais de velours violet, ſemé de Fleurs-de-lis d'or, porté par quatre principaux Habitans de Reims; dont l'un étoit de la Juſtice, l'autre de la Nobleſſe, le troiſiéme des Echevins, le quatriéme du Corps des Marchands. Au devant du Roi, marchoient en bon ordre grand nombre d'Habitans, puis douze Echevins, portans la Fleur-de-lis en leurs poitrines, vêtus de robes, les Gens de

Juſtice, le Conſeil de Ville, ceux de la Nobleſſe, chacun par ordre, & ſelon leurs rangs. Devant Sa Majeſté, marchoit Monſieur le Duc de Guiſe, Gouverneur de Champagne, & Brie, portant en ſa main le bâton de Grand-Maître, ayant le Collier de l'Ordre de S. Michel à ſon col. Et derriere le Roi, marchoient Monſeigneur le Duc, frere du Roi, avec le Roi de Navarre; & entre le Roi, & eux marchoit Monſieur le Duc du Maine, ſeul; & un nombre infini de Princes, Seigneurs, Gentilshommes, tous en bel équipage. Le Roi, avant que d'arriver en l'Egliſe de Nôtre-Dame, trouva en ſon chemin pluſieurs Théatres, Arcs triomphaux, où l'on voyoit pluſieurs ſingularitez, & deviſes: étant arrivé au Portail de la grande Egliſe, il fut reçû par Monſieur l'Evêque de Soiſſons, à qui apartient ce droit, le Siege Archiépiſcopal de Reims étant vaquant, par la mort de Monſieur le Cardinal Charles de Lorraine, Monſieur Loüis de Lorraine, ou de Guiſe, ſon neveux, Archevêque de Reims,

nommé & déſigné, n'étant point encore Prêtre. Il y entendit la Harangue que lui fit Maître Pierre Remi, Chanoine, Grand-Archidiacre de l'Egliſe Métropolitaine, & Grand-Vicaire de l'Archevêché; puis il fut conduit par Mr l'Evêque Duc de Laon, & Mr l'Evêque Duc de Langres, au lieu & place de l'Evêque & Comte de Beauvais, juſqu'au grand Autel, où il fit ſa Priere: laquelle faite, il préſenta pour offrande, & poſa ſur l'Autel, un Navire d'argent doré des onze mille Vierges, richement & délicatement travaillé, que lui mit en main Monſieur le Duc, ſon frere; l'on voyoit écrit ſur le Navire ces mots, *Henry III. Roi de France, & de Pologne.* Suivant la coûtume de ſes Ancêtres, le jour de ſon Sacre il fit offrande à la Vierge, Mere de Dieu, de ce petit Navire, à ce qu'il plaiſe à Dieu conduire les affaires de la France, agitées de tant de flots de ſédition, au port de tranquillité. Plus bas eſt encore écrit: *une Relique de cette forme devoit être juſtement offerte, puiſque le Navire de France a été*

juſques ici gardé entre les flots de la ſédition. Je ſuis arrivé au port, par la conduite de la Vierge : préſent digne d'un Roi très Chrétien. Le Roi Henry III. le lendemain, jour de ſon Sacre, viſita ſécretement dès le grand matin l'Egliſe de Nôtre-Dame, pour vaquer à ſes dévotions particulieres, ſuivant la coûtume de ſes Prédéceſſeurs : & étant retourné au Palais Archiépiſcopal, où il étoit logé, dès les ſept heures du matin il envoya Charles de Luxembourg, Comte de Ligny ; François de Luxembourg, Comte de Roucy ; Henry de Silly, Comte de la Roche-Guyon ; & François Chabot, Marquis de Mirebeau, en l'Abbaïe de S. Remi de Reims, pour faire aporter la ſainte Ampoule, qui ſert aux Sacres des Rois : puis après la reconduire, avec les ſolennitez contenuës au livre des Cérémonies.

Monſieur le Cardinal de Guiſe, Evêque de Metz, fit la Fonction & la Cérémonie du Sacre, au lieu & place de Loüis de Lorraine, déſigné, & nommé Archevêque de Reims, n'étant en-

core Prêtre, comme nous l'avons dit. Ce fut le 15 Février 1575. quoique Charles de Roucy, Evêque de Soiſſons, proteſtât, & ſoutînt, comme Doyen & premier Suffragant de la Province de Reims, que le droit de ſacrer le Roi lui apartenoit, en l'abſence de l'Archevêque de Reims, ou lorſque le Siege étoit vaquant.

Les Pairs Eccléſiaſtiques, qui aſſiſterent au Sacre, étoient Meſſieurs l'Evêque Duc de Laon, l'Evêque Duc de Langres, Monſieur le Cardinal de Bourbon, Evêque Comte de Beauvais, l'Evêque de Soiſſons, pour l'Evêque Comte de Noyon, & l'Evêque Comte de Châlons en Champagne. Les Pairs Laïcs étoient Monſieur le Duc, frere de Sa Majeſté, pour le Duc de Bourgogne; le Roi de Navarre, qui fut depuis Roi de France, & de Navarre, ſous le nom d'Henry IV. & qui étoit beau-frere du Roi Henry III. pour le Duc de Normandie; Monſieur le Duc de Guiſe, pour le Duc d'Aquitaine; le Duc de Nevers, pour le Comte de Toulouſe;

le Duc d'Aumale, pour le Comte de Flandres; & le Duc du Maine, pour le Comte de Champagne, tous habillez comme il eſt raporté au livre des Cérémonies, à l'exception que le Roi de Navarre portoit une Couronne Royale, & les autres, Couronnes Ducales, & Cercles d'or en tête; leſquels partirent du Palais, pour aller à l'Egliſe, environ une heure avant le Roi. Meſſieurs les Evêques de Laon, & de Beauvais, aſſiſtez de l'Archevêque de Bourges, de l'Evêque de Marſeille, avec le Clergé de l'Egliſe, allerent prendre le Roi en ſon Palais, & le menerent proceſſionnellement en ladite Egliſe, vêtu d'une longue robe de toile d'argent, accompagné des Princes, & d'un grand nombre de Seigneurs, Barons, Chevaliers, & des cent Gentilshommes ordinaires de ſa Maiſon; le Clergé chantant les Antiennes, & Prieres contenuës au livre des Cérémonies. Devant le Roi, Monſieur le Comte de Rets, Maréchal de France, portoit l'Epée; Monſieur le Chancelier marchoit immédiatement

après le Roi ; après lui Monſieur le Marquis d'Elbœuf, repréſentant le Grand-Maître ; Monſieur le Comte de Charny, repréſentant le Grand-Chambellan ; & le Sieur de Villequier, le premier Chambellan, tous habillez ſelon leurs états & & dégrez. Toute la Cérémonie du Sacre ſe fit ſuivant l'ordre accoûtumé, que je ne repete point ici, pour ne pas ennuyer le Lecteur. Ce que j'ai lû dans quelques mémoires, eſt remarquable ; c'eſt que quand on vint, pendant la Cérémonie du Couronnement, à mettre au Roi Henry III. la Couronne ſur la tête, il dit aſſez haut, qu'elle le bleſſoit, & elle tomba par deux fois de deſſus ſa tête ; ce qui ne préſageoit rien de bon, (ainſi que la ſuite la fait connoître.) La Cérémonie du Sacre finie, le Roi s'en retourna au Palais Archiépiſcopal ; où étant arrivé, il ſe mit à table avec ſes habits Royaux, ſans les avoir changez ; comme avoient coûtume de faire ſes Prédéceſſeurs. Il fut ſervi magnifiquement & royalement par ſes Maîtres-d'Hôtel, des viandes préparées par les

ub

Echevins de la Ville ; auſquels apartient, au nom de toute la Ville, d'aprêter le dîner de Sa Majeſté pour le jour de ſon Sacre & Couronnement. Au côté droit du bout de la table du Roi, Sa Majeſté fit aſſeoir Monſieur le Duc, ſon frere ; & au côté gauche, à l'autre bout, le le Roi de Navarre. Les Pairs, tant Eccléſiaſtiques, que Laïcs, furent auſſi ſervis magnifiquement, par les plus notables Bourgeois de la Ville, avec les Echevins. En une autre table furent le Nonce du Pape, les Ambaſſadeurs de Portugal, (il précéda celui d'Ecoſſe) d'Ecoſſe, & de Veniſe. Et plus bas, en une autre table, furent auſſi ſervis par les Echevins & Habitans de la Ville, d'autres Seigneurs, Chevaliers de l'Ordre, & Gentilshommes. Et le ſoir il y eut grande illumination, & grand nombre de flambeaux allumez pour éclairer le monde qui venoit au bal, & aux réjoüiſſances.

Le lendemain le Roi augmenta la joie, & la Fête, prenant pour femme & épouſe, Madame Loüiſe de Lorraine, fille de Nicolas de Lorraine, Prince

du

du Saint Empire, Comte de Vaudemont. Ils furent épouſez à l'entrée du grand Portail de l'Egliſe de Nôtre-Dame, ſous un dais d'étoffe d'or friſé, par Monſieur le Cardinal de Bourbon : enſuite ils furent conduits devant le grand Autel, où ils entendirent, avec grande dévotion, la Meſſe, que Monſieur le Cardinal de Bourbon célébra. La Meſſe étant finie, ils furent reconduits, en même ordre qu'ils avoient été amenez, au Palais Archiépiſcopal ; où après le dîner fut fait un Bal, qui continua juſqu'au ſoir, avec grande joie, qui paroiſſoit peinte ſur le viſage de toute l'Aſſemblée, & du Peuple, pour avoir vû en trois jours le Sacre, le Couronnement, & le Mariage d'un Roi. Tout ceci eſt tiré & pris d'une Rélation, intitulée, *Bref & Sommaire diſcours de l'Entrée, Sacre, & Couronnement du très Chrétien Roi de France, & de Pologne, Henry III. en ſa Ville de Reims* : & que Denis, & Théodore Godefroy raportent dans le Cérémonial François. Ce qui eſt remarquable en ce Sacre,

c'eſt qu'Henry III. fut ſacré & couronné Roi à Reims, à pareil jour qu'il avoit été couronné Roi de Pologne. C'eſt lui qui inſtitua l'Ordre du S. Eſprit, le dernier jour de l'an 1578. Il mourut l'an 1589. d'un coup de couteau, qui lui fut donné dans le petit ventre, à S. Cloud, proche Paris, par un Moine Jacobin, nommé Jacques Clément. Il régna quinze ans, il en vêcut trente neuf : & fut enterré à S. Denis en France en 1610. Son Corps ayant été dépoſé à S. Corneille de Compiegne juſqu'à ce tems. Il ne laiſſa point d'enfans de Loüiſe de Lorraine. Ainſi prit fin la Branche des Valois, qui avoit régné cent ſoixante & un an, depuis Philippe VI. & avoit donné treize Rois à la France. Voyez les Hiſtoriens de France, ſi vous ſouhaitez voir un plus long détail, comme de Thou, d'Avila, Dupleix, & Mezeray.

Le Sacre d'Henry IV.

HENRY IV. dit le Grand, Roi de France, & de Navarre, fils d'Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, & de Jeanne d'Albret, ſon Epouſe, deſcendoit par mâles en ligne directe du Roi S. Loüis, pere de Robert, Comte de Clermont. Son droit à la Couronne étoit inconteſtable; mais ayant été élevé dans la Religion Prétenduë Réformée, & en ayant fait profeſſion, elle lui fut diſputée; juſqu'à ce qu'ayant été inſtruit des véritez Orthodoxes, il fit abjuration de l'Héréſie, dans l'Egliſe de S. Denis en France, entre les mains de Regnauld de Beaune, Archevêque de Bourges, le 25 Juillet de l'an 1593. Henry IV. déſirant ſe conformer aux loüables coûtumes du Royaume, qui ſont telles, que les Rois ſes Prédéceſſeurs avoient été ſacrez & couronnez à Reims, comme nous venons de le faire voir: ſes

ennemis (les Ligueurs) perſiſtans dans leur opiniâtreté & rébellion, ſans avoir égard aux déſolations & malheurs que la Guerre entraîne après elle, étant maîtres entierement de la ville de Reims & des Habitans; cette Ville, & Paris, étant en quelque maniere le centre de la Ligue; croyant que dans cette conjoncture il pouvoit licitement ſe faire ſacrer & couronner ailleurs qu'à Reims, étant bien perſuadé que la Cérémonie de ſon Sacre & Couronnement, après ſon joyeux avénement à la Couronne, étoit le caractere de la Royauté, & de l'aprobation publique du peuple François; Sa Majeſté ſe réſolut de ſe faire ſacrer en la ville de Chartres: quoiqu'il eût bien voulu que cette cérémonie eût pû ſe faire en l'Egliſe de Reims, pour conſerver les loüables & anciennes coûtumes du Royaume, & de ſes Prédéceſſeurs. Cela ne ſe pouvant point, pour les raiſons avancées ci-deſſus; il fut ſacré & couronné Roi en l'Egliſe de Nôtre-Dame de la ville de Chartres, le Dimanche 27 Février 1594. par

Meſſire Nicolas de Thou, Evêque de cette Ville, qui ſe ſervit de l'huile miraculeuſe de la ſainte Ampoule de l'Abbaïe de Marmoutier, proche la ville de Tours, que des Religieux de ladite Abbaïe aporterent à Chartres. Toutes les Cérémonies obſervées aux Sacres & Couronnemens de nos Rois, raportées & contenuës dans le livre du Cérémonial, y furent exactement miſes en pratique: & le lendemain du Sacre, le Roi Henry IV. y reçut, dans la même Egliſe, le Collier de l'Ordre du S. Eſprit, par le miniſtere du même Evêque qui l'avoit ſacré, avec les Cérémonies & formalitez réquiſes; les Statuts de l'Ordre y ayant été obſervez. Ce qu'il y eut de particulier à ce Sacre, dit le Préſident de Thou, au cent neuviéme livre de ſon Hiſtoire, eſt que Regnauld de Beaune, Archevêque de Bourges, vouloit avoir l'honneur de ſacrer à Chartres le Roi Henry IV. pour quelques raiſons, dont la meilleure eſt, qu'il étoit deſtiné & déſigné Archevêque de Sens, dont l'Evêque de

Chartres étoit Suffragant. Mais l'Evêque de Chartres lui répliqua, que quoique désigné Archevêque de Sens, il n'étoit point sacré, ni reconnu pour tel, n'ayant point pris possession de l'Archevêché. Cependant la France florissoit dans le plaisir de la paix qu'elle avoit depuis dix ans, quand François Ravaillac tua le Roi d'un coup de couteau, dans son carosse, au milieu de Paris: ce fut le 14 Mai, à quatre heures du soir de l'an 1610. le jour d'après le Couronnement de la Reine, ayant vécu cinquante-sept ans & cinq mois, le trente-huit de son regne de Navarre, & le vingt-un de celui de France. Il fut marié deux fois, la premiere, avec Marguerite de Valois, fille du Roi Henry II. de laquelle il fut séparé par l'autorité de l'Eglise; la seconde, avec Marie de Médicis, fille de François, Grand Duc de Toscane. De ce Mariage il eut trois fils; Loüis XIII. qui lui succéda; un qui mourut jeune; & Gaston de France, Duc d'Orleans; & trois filles mariées, l'une à Philippe IV.

Roi d'Eſpagne; Chriſtine, au Duc de Savoye; & Henriette, mariée à Charles I. Roi d'Angleterre. Son corps eſt enterré à S. Denis en France; tout ce que j'ai allégué ci-devant, eſt tiré du Cérémonial François, & des Hiſtoriens de France.

Le Sacre de Loüis XIII.

LOUIS XIII. Roi de France, & de Navarre, dit le Juſte, fils d'Henry le Grand, & de Marie de Médicis, ſuccéda à ſa Couronne à l'âge de dix ans commencez, de l'an 1610. La Reine Marie de Médicis, ſa mere, ayant été déclarée Régente du Royaume, & voulant aſſûrer le Sceptre du Roi ſon fils, par ſon Couronnement & ſon Sacre, elle partit de Paris, avec le Roi, le Samedi, ſecond jour d'Octobre, accompagné de la plûpart des Princes, & Princeſſes, Seigneurs, & Dames de leur Cour; & marchans à petites journées, ils arriverent à Fimes, petite Ville ſituée

à ſix lieuës de Reims, d'où étant partis le 14 Octobre de 1610. (La Reine ſa mere l'ayant devancé, & précédé de quelques heures pour Reims.) Sa Majeſté fit ſon Entrée en ladite Ville, le jour ci-deſſus. Elle trouva d'abord à une lieuë de la Ville, une bonne partie des Troupes de Cavalerie, que Mr le Maréchal de la Chaſtre avoit ramenées d'Allemagne : Sa Majeſté y trouva auſſi la plûpart des Compagnies entretenuës des Princes & Seigneurs. Elle fut ſaluée au même lieu par cinquante hommes de la ville de Reims, tous bien montez, & vêtus d'habits gris, couverts de clinquans d'or. Le Roi fut reçu à la premiere Porte de la Ville, par les Officiers & Magiſtrats d'icelle, avec le Clergé Séculier & Régulier, qui étoit venu en Proceſſion au devant de Sa Majeſté, marchant chacun ſelon ſon ordre. On avoit fait un théatre auprès de ladite Porte, où Sa Majeſté ſe repoſa, où elle entendit les Harangues, où elle reçut les témoignages d'une parfaite obéiſſance & ſoûmiſſion de

toutes les Compagnies de la Ville, & où elle prit auſſi la collation. Puis environ les quatre heures du ſoir, les Compagnies entretenuës entrerent dans la Ville, en très bel équipage; comme auſſi Meſſieurs du Clergé, ſelon l'ordre qui leur avoit été déſigné; ſçavoir, l'Univerſité, les Minimes, les Cordeliers, les Jacobins, les Auguſtins, les Carmes & les Curez des Paroiſſes: après eux ſuivoient les Artiſans de la Ville, puis les Sergens, les Notaires, les Procureurs, les Avocats, les Elûs, tous en habit décent & convenable. Puis entrerent les Gentilshommes, les Seigneurs de la Cour, (les trompettes ſonnantes d'un ſon le plus harmonieux,) les Chevaliers du Saint Eſprit; le Régiment des Gardes de Sa Majeſté entra en même tems dans la Ville, & ſe mit en haye, depuis la Porte de la Ville, juſqu'au Portail de Nôtre-Dame; puis entrerent environ mille hommes bien montez & bien armez: puis une grande multitude de Nobleſſe; le Grand Prévôt avec ſes Archers, les Suiſſes,

les grands Seigneurs, & les Maréchaux de France de la Chaſtre, Lavardin, & Bois-Dauphin, marchoient au devant du Roi. Enſuite paroiſſoit le Roi à cheval, plein de majeſté & de bonne mine: enfin, cette Entrée finiſſoit par les Princes, & les Archers des Gardes, qui les ſuivoient immédiatement. A la premiere Porte de la Ville, laquelle étoit ornée des Armoiries de Sa Majeſté, de feſtons, & de pluſieurs deviſes; étoit une jeune fille, (d'un Enquêteur de Reims) montée ſur un chariot, tiré par deux chevaux blancs, laquelle préſenta au Roi les Clefs de la Ville; & ayant prononcée quelques vers à la loüange du Roi, il lui fit donner une chaîne d'or, de la valeur de deux cens cinquante écus. Après quoi le Roi fut reçu ſous un dais, porté par quatre des principaux Habitans de Reims; & fut ainſi conduit juſqu'à l'entrée de l'Egliſe de Nôtre-Dame: où étant arrivé, il mit pied à terre; & auſſitôt ſon cheval fut pris, & enlevé, avec le dais, par les Valets de pied. Il y fut reçu par le Car-

dinal de Joyeuſe, repréſentant l'Archevêque de Reims, accompagné des autres Pairs Eccléſiaſtiques, des Evêques Suffragans, & autres Prélats, en habits Pontificaux, avec les Chanoines & Habituez de l'Egliſe, couverts de chapes d'étofe d'or & d'argent. Le Roi s'étant mis à genoux ſur un couſſin de velours, & ayant fait ſa priere, il baiſa le texte de l'Evangile, preſenté par Mr le Cardinal de Joyeuſe; après quoi il fut introduit dans l'Egliſe, ayant à ſa droite Mr l'Evêque de Laon, & à ſa gauche Mr l'Evêque de Beauvais: leſquels le menerent devant le grand Autel, où il ſe mit à genoux devant un prié-Dieu, couvert d'un tapis de velours cramoiſi, frangé d'or; quelques Antiennes & Oraiſons étant chantées, leſdits Evêques de Laon, & de Beauvais, menerent le Roi baiſer l'Autel, où il préſenta une Chaſſe du Chef de S. Loüis, d'argent doré, ſuporté par deux Anges, & le Roi à genoux devant; pendant lequel tems les Orgues, & les voix, d'un commun accord, chantoient le

Te Deum. Lequel fini, Sa Majeſté fut conduite au Palais de l'Archevêque, pour ſe repoſer; & après une heure de repos, le Roi s'en revint à l'Egliſe pour aſſiſter à Vêpres, auſquelles Mr le Cardinal de Joyeuſe officia. Leſquelles achevées, le Roi ſe retira dans un pavillon, préparé à côté de l'Autel, où il trouva le Pere Coton, auquel il ſe confeſſa; puis ſe vint remettre en ſon Oratoire; pour entendre le Pere Coton, qui monta en chaire, & lui fit une Exhortation ſur le Sacrement de Confirmation, qu'il alloit recevoir, & ſur le ſaint Sacrement de l'Autel, qu'il devoit recevoir le lendemain matin, à la Cérémonie de ſon Sacre. Cette Exhortation finie, le Roi ſe leva debout, & la Reine Marguerite, qui étoit reſtée un peu à côté de ſa Chaire, s'aprocha, avec Monſieur le Prince de Condé, pour ſervir de Parrain, & de Marraine; & Monſieur le Cardinal le confirma.

Le lendemain 17 du mois d'Octobre de l'an 1610. qui étoit un jour de Dimanche, ſur les ſix heures du matin,

le Cardinal de Joyeuſe, accompagné des Evêques Suffragans, & de pluſieurs autres; vint à l'Egliſe; où étant arrivé, après avoir fait ſa priere, ſe mit dans la chaire qui lui avoit été préparée devant le grand Autel. Là il y fut habillé de ſes Habits Pontificaux, & huit autres Evêques auſſi; ſçavoir, deux pour l'Evangile, deux pour l'Epitre, deux Aſſiſtans, & deux pour chanter les Litanies. Peu après arriverent en Habits Pontificaux les autres cinq Pairs Eccléſiaſtiques; puis les ſix Pairs Laïcs, avec leurs Habits convenables à cette Cérémonie.

De raporter ici une Deſcription particuliere des préparatifs qui étoient dans l'Egliſe de Nôtre-Dame de Reims, de vous faire le récit des Prieres, & Oraiſons, qui ſe diſent en telle Cérémonie; ce ſeroit choſe trop longue, pour la briéveté que requiert cette Hiſtoire. Il y a des Livres faits du Sacre des Rois de France; & cela eſt amplement décrit dans un petit Livre, intitulé, *Formulaire du Sacre d'Henry III.* lequel a

été imprimé à Reims, chez de Foigny, en l'an 1575. Je vous dirai donc, que l'Egliſe de Nôtre-Dame étoit tapiſſée des plus riches tapiſſeries de la Couronne ; que le Trône Royal étoit au Pulpitre, au milieu duquel on avoit élevé une plate-forme de planche, couverte de tapis, large de huit pieds, ſur laquelle étoit poſée la Chaire du Roi ; & aux deux côtez, des bancs, pour y ſeoir les Pairs Eccléſiaſtiques, & Séculiers. Je paſſe ſous ſilence d'autres particularitez & Cérémonies, pour vous dire, que le Roi Loüis XIII. fut ſacré & couronné à Reims, de l'Huile ſacrée de la ſainte Ampoule, un Dimanche 17 Octobre de l'an 1610. à l'âge de dix ans commencez, par le Cardinal de Joyeuſe, repréſentant & faiſant la fonction de l'Archevêque de Reims, Loüis de Lorraine, ou de Guiſe, étant abſent.

La Cérémonie du Sacre achevée, la ſainte Ampoule fut reconduite en l'Egliſe de l'Abbaïe de Saint Remi, avec le même Cortege qui l'avoit accompagné, & conduit juſqu'à l'Egliſe de Nô-

re-Dame. Ce fut alors qu'il y eut quérelle, & débat, avec les Habitans du Chêne le Poüilleux, touchant la Haquenée, ou Cavale blanche, qu'avoit montée le Grand-Prieur de Saint Remi, nommé Dom Jean Leſpagnol, en aportant la ſainte Ampoule en l'Egliſe de Nôtre-Dame, que ces Habitans diſoient leur apartenir. Ils étoient bien cent cinquante hommes armez, qui avoient eſcorté & accompagné la ſainte Ampoule, leſquels ſe battirent avec les Gardes, & Gens de la ſuite du Roi, qui les fraperent, & leur donnerent des coups de baton, dont il y en eut pluſieurs de bleſſez : ce qui n'empêcha pas qu'ils n'enleverent & emmenerent ladite Haquenée, ſans ſelle, & ſans bride, que le Grand-Prieur de Saint Remi leur abandonna. Cette particularité eſt tirée d'un Journal manuſcrit de ce tems, fait à Reims.

La Cérémonie du Sacre étant finie, le Roi s'en retourna au Palais Archiépiſcopal, les ſix Pairs Laïcs allant devant lui, & les ſix Pairs Eccléſiaſtiques,

vêtus pontificalement, venant derriere. Sa Majeſté étant arrivée au Palais, s'en alla avec tous les Pairs en ſa Chambre, pour un peu ſe repoſer; puis le feſtin, ou dîner, étant prêt, le Roi, après avoir changé d'habits, ayant ſeulement retenu ſon Manteau Royal, & ſa Couronne, vint dans la grande Sale Archiépiſcopale, & ſe mit à une table, qui étoit préparée pour lui ſeul: à ſa main droite, étoit une table pour les ſix Pairs Eccléſiaſtiques; à la gauche, une autre table pour les ſix Pairs Laïcs, leſquelles étoient placées à une petite diſtance de celle du Roi. A côté de celle des Pairs Eccléſiaſtiques, il y en avoit une pour les Ambaſſadeurs, avec leſquels Monſieur le Chancelier de France mangea. Du côté des Pairs Laïcs, il y avoit une table de cent couverts, pour les Chevaliers, & Gentilshommes de la Cour. Toutes ces tables furent ſervies, (le Grand-Echanſon, le Panetier, le Grand-Maître des Cérémonies, & autres, étant à la tête,) par les Magiſtrats, & principaux Habitans de Reims, qui

qui tous, pour marque, portoient une Fleur-de-lis d'or, dans une losange d'azur : lequel banquet se fit aux dépens de la Ville. Le dîner étant fini, le Cardinal de Joyeuse, qui avoit donné la Bénédiction au commencement du repas, dit les Graces ; & après lui la Musique. On desservit, & le Roi retourna dans sa Chambre, accompagné de même qu'il en étoit sorti : & peu de tems après tous allerent quitter leurs habits de parade, & repoſerent ce jour là.

Le lendemain du Sacre, le Roi, la Reine-Mere, & toute la Cour, vinrent à Saint Remi, entendre la Messe ; après quoi ils revinrent dîner au Palais Archiépiscopal. Et sur les trois heures après midi, le Roi Loüis XIII. partit de l'Archevêché, avec ses Gardes, les Trompettes, Tambours, Hautbois, les Hérauts & Roi d'armes, tous les Officiers de l'Ordre du S. Esprit, les Princes, Princesses, & gros Seigneurs, pour assister aux Vêpres solennelles, qui devoient se chanter dans l'Eglise Cathédrale de Nôtre-Dame ; après lesquelles

le Roi fut fait Chevalier du S. Eſprit, & fit en même tems des Chevaliers de cet Ordre. Il y ſurvint débat, & difficulté, avant que l'on commençât la Cérémonie, entre Monſieur le Prince de Condé, Prince du Sang, & qui avoit repréſenté à la Cérémonie du Sacre le Duc de Bourgogne, Doyen des Pairs Laïcs; & Monſieur le Cardinal de Joyeuſe, qui ſe diſoit Prince de l'Egliſe, & Doyen des Cardinaux, pour la préſéance, à qui des deux ſeroit le premier fait Commandeur, ou Chevalier, du S. Eſprit, par le Roi. Mais, ſur cette conteſtation, Monſieur le Cardinal de Joyeuſe, pria la Reine-Mere, Régente du Royaume, de vouloir bien lui permettre qu'il ne reçût point l'Ordre ce jour là, quoiqu'il en fît la Cérémonie, & l'Office, & qu'il eût ſacré & oint le Roi la veille.

Le Mardi 19 d'Octobre, à neuf heures du matin, le Roi partit de Reims, avec la Reine, & preſque toute la Cour, & s'en alla, en chaſſant, dîner au Château du Coſſon, ſitué à deux lieües de

Reims. Après dîner le Roi fit donner Batême à l'enfant du Baron du Tour, à qui apartenoit le Château : c'étoit pour la premiere fois que le Roi Loüis XIII. avoit été Parrain ; & le même jour il revint à Reims. Le Roi Loüis XIII. & la Reine sa mere, firent présent à l'Egliſe de Nôtre-Dame de Reims d'un Ornement complet d'Autel ; outre plus quatre mille cinq cens livres, pour réparation de ſon Portail. Le 20 Octobre le Roi partit de Reims, & s'en alla dîner à Roucy, puis coucher à Corbeny ; & le lendemain Jeudi il toucha huit cens ſoixante-huit Malades d'Ecroüelles, & acheva la Neuvaine, que ſes Aumôniers avoient commencée, pour avoir la grace de guérir des Ecroüelles : puis le Roi prit la route de Paris, où il arriva heureuſement. Tout ce qui eſt raporté dans ce préſent Article, du Sacre, Couronnement, de la Réception qu'on a faite à Reims au Roi Loüis XIII. du Sacrement de Confirmation qu'il y reçût, de l'Ordre du S. Eſprit qu'il y reçut auſſi, eſt tiré

pour la plûpart du Cérémonial François, chapitre du Sacre de Loüis XIII. tome 1. Le Roi Loüis XIII. décéda à Saint Germain en Laye, fort chrétiennement, à la fleur de ſon âge, le jour de l'Aſcenſion, 14 Mai de l'an 1643. le même jour qu'il avoit commencé de régner. Il vécut quarante-un ans ſept mois, & régna trente-deux ans accomplis. Il fut chaſte, bon, juſte, pieux, mais timide. De ſon Mariage, avec Anne d'Autriche, il eut, après vingt-trois ans d'attente, Loüis XIV. dit le Grand, & Monſieur Philippe de France, ſon frere. Il fut enterré à Saint Denis en France. Voyez de Gramont, Hiſtoire de Loüis XIII. & Mr de Maroles.

Le Sacre de Loüis XIV.

LOUIS XIV. ſurnommé Dieu-donné, Roi de France, & de Navarre, ſuccéda à ſon pere Loüis le Juſte le 14 Mai de l'an 1643. n'étant âgé que de quatre ans & demi. Les commen-

cemens de ſon regne furent très heureux, ſous la Régence de la Reine-Mere Anne d'Autriche. Loüis de Bourbon, ſecond du nom, Duc d'Anguien, gagna la Bataille de Rocroy, le 19 de May : ainſi le Roi commença auſſi-tôt de vaincre, que de régner. Le calme étant rétabli dans le Royaume, le Roi ſe voyant Majeur, ne voulut pas différer plus long-tems la Cérémonie de ſon Sacre. Elle ſe fit à Reims, un Dimanche 7 Juin de l'année 1654. avec la pompe & magnificence que l'occurrence du tems permit. Le Roi Loüis XIV. s'étant rendu à la petite ville de Fimes, diſtante de Reims de ſix lieües, en partit le 3. du même mois pour Reims. Il fut reçû à une demie lieüe hors du Fauxbourg, par deux mille Bourgeois à cheval, ayant à leur tête le Grand-Maître des Cérémonies, avec les Trompettes, & les Archers de la Ville, (quoique le Roi eût recommandé que la Ville ne ſe mît point en frais, voulant y entrer ſans éclat.) Il y avoit outre cela plus de cinq mille hommes à pied, qui bor-

doient les chemins ; & la joie publique éclata, tant par les acclamations que l'on faiſoit de toutes parts, que par les Arcs de triomphe, dont les Portes, & Places publiques, étoient ornées. Le Roi fut deſcendre à l'Egliſe Cathédrale, où le Cardinal Mazarin étoit déja arrivé. Sa Majeſté y fut reçû par Monſieur le Gras, Evêque de Soiſſons, à la tête du Clergé, qui lui fit une docte Harangue ; laquelle fut ſuivie de celle de l'Archidiacre de ladite Egliſe. (Le Siege de Reims étant alors vaquant, cette illuſtre Fonction apartenoit à l'Evêque de Soiſſons, comme premier Suffragant, & Doyen-né de la Province.) Et après que le *Te Deum* fut chanté, Sa Majeſté fut ſolennellement conduite au Palais Archiépiſcopal, où elle reçut de tous les Corps de Ville des marques d'une entiere ſoûmiſſion, & d'une parfaite obéiſſance. La veille du Sacre, Sa Majeſté fit préſent à l'Egliſe de Nôtre-Dame d'un Chef de S. Remi, d'argent doré, de la valeur de ſix mille livres, entendit les Vêpres, & la Prédication

de l'Evêque de Dol en Brétagne.

Le 7 du mois de Juin 1654. Dimanche de l'Octave du S. Sacrement, la Reine-Mere ſe rendit de grand matin à l'Egliſe, accompagnée de la Reine d'Angleterre, veuve du Roi Charles premier, qui avoit avec elle le Duc d'York, depuis Jacques II. Roi de la Grande Brétagne.

A main droite, vis-à-vis le fauteüil du Roi, on avoit élevé une Tribune, pour la Reine, & les Princeſſes. De l'autre côté étoient le Nonce du Pape, les Ambaſſadeurs des Rois, & des Princes Souverains, le Cardinal Mazarin, & le Cardinal Grimaldi. Il y avoit des ſieges pour les Pairs de France Eccléſiaſtiques, & d'autres ſieges pour les Seigneurs qui repréſentoient les Ducs de Bourgogne, de Normandie, & d'Aquitaine; les Comtes de Toulouſe, de Flandres, & de Champagne. Six Hérauts, vêtus de velours blanc, marchoient les premiers; & les Cent Suiſſes, & les Gardes du Corps enſuite précédoient le Roi, qui étoit vêtu d'u-

ne camiſole de ſatin rouge, garnie d'or, ouverte au dos, & par les manches ; il avoit par deſſus une robe de toile d'argent. Sa Majeſté portoit un chapeau de velours noir, garni d'un cordon de diamans, & d'une aigrette noire : elle étoit accompagnée de Monſieur le Duc d'Anjou, couvert d'une veſte d'or & d'argent, & d'un manteau violet, doublé d'hermine, ayant un chapeau de velours noir, environné d'une couronne Ducale, enrichie de diamans ; le Cardinal Mazarin, & deux Pairs Eccléſiaſtiques ſuivoient, & le Chancelier, avec ſes habits de Cérémonie. Le Roi ſe mit devant l'Autel, ſur le fauteüil qui lui étoit préparé, & quelque tems après la ſainte Ampoule fut aportée de l'Abbaïe de S. Remy de Reims, par Dom Vuilquin, Grand Prieur, revêtu d'aube, d'étole, & d'une chape, monté ſur un cheval blanc, marchant ſous un dais de toile d'argent, porté par quatre de ſes Religieux en chapes, & couronnez de fleurs. Ils étoient précédez par les Habitans du Chêne le

Poüilleux. Les Marquis de Coaslin, de Richelieu, & les Sieurs de Mancini, & Biron, qui repreſentoient les quatre anciens Barons, marchoient enſuite, portant un étendart blanc chacun, où étoient les Armes de France, & celles de leurs Maiſons. On aporta auſſi de S. Denis en France, tous les Ornemens Royaux, la grande Couronne, les Sandales, l'Epée, le Sceptre, la Main de Juſtice, le Manteau, la moyenne Couronne, la Tunique, & la Dalmatique. L'Evêque de Soiſſons, auſſi revêtu de ſes habits Pontificaux, s'étant enſuite aproché du Roi, qui ſe leva pour lui faire honneur, reçut de lui le ſerment, & la promeſſe autentique de maintenir aux Egliſes, & aux Evêques de ſon Royaume, la conſervation de leurs Droits & Privileges; & ſe tournant du côté des Princes, & des Seigneurs, de toute la Nobleſſe, & du Peuple, leur demanda, s'ils acceptoient Sa Majeſté pour leur Roi. Après les acclamations ordinaires, Sa Majeſté s'avança devant l'Autel, & ſe mit à ge-

noux ſur un carreau de velours rouge, ſemé de Fleurs-de-lis d'or, où toutes les Cérémonies, Prieres, Onctions ſe firent comme je l'ai déja raporté, & qui ſont dans le Formulaire le plus moderne des Cérémonies du Sacre & Couronnement, avec la verſion Françoiſe des Prieres, que je joindrai à ce corps d'Hiſtoire.

Il ne faut pas paſſer ſous ſilence cette circonſtance, c'eſt que le Prélat, Evêque de Soiſſons officiant, ayant mis au Roi la Couronne de Charlemagne, qui eſt fort péſante, l'un des Pairs avertit le Roi de l'enfoncer en ſa tête: il répondit, elle y tient bien, &, avec l'aide de Dieu, elle n'en tombera jamais. Cette autre circonſtance ne déplaira pas au Lecteur. Le Roi allant à ſon Thrône, perdit le diamant de l'anneau dont il avoit épouſé le Royaume, que Monſieur le Chancelier retrouva, par une avanture miſterieuſe; qui ſignifie, que la Juſtice, dont il eſt le Chef, doit confirmer cette union, & être le Seau inviolable de cette Alliance.

Après que le Roi fut ſacré de l'Huile céleſte, par l'Evêque de Soiſſons, qu'il eut conduit Sa Majeſté au Jubé pour s'aſſeoir en ſon Thrône, & qu'y étant aſſis il l'eût baiſé à la jouë, & qu'il eût le premier crié à haute voix, *Vive le Roi*, que tout le Peuple eût répondu de même; c'eſt alors que des voutes de l'Egliſe de Nôtre-Dame on lâcha quantité d'oiſeaux, renfermez dans des cages, que l'Artillerie & Mouſqueterie de la Ville ſe firent entendre, & que les portes des Priſons de la Ville furent ouvertes aux Priſonniers, nommez & déſignez dans la liſte, qui fut préſentée au Roi la veille de ſon Sacre, & que le Roi avoit donnée à examiner à trois Maîtres des Requêtes de ſon Hôtel; leſquels s'étoient tranſportez dans les Priſons, conjointement avec Meſſieurs du Préſidial de Reims, pour donner pleine liberté & rémiſſion du crime, au nom du Roi, aux Priſonniers venus de différens endroits du Royaume, pourvû qu'ils ne ſe trouvaſſent point coupables des crimes, dont la

Lettre Patente du Roi fait mention ; c'eſt-à-dire, des cas irrémiſſibles, comme d'avoir attenté ou être criminels de leze-Majeſté, d'avoir conſpiré ou trahi l'Etat, d'avoir été voleur de grands Chemins, & autres cas extraordinaires.

Ce qu'il y eut encore de particulier dans les Cérémonies de ce Sacre, c'eſt que l'Evêque, qui faiſoit les fonctions de Diacre, aporta le livre des Evangiles au Cardinal Grimaldi, qui le fit baiſer au Roi : enſuite Sa Majeſté alla à l'Offrande avec toute la pompe convenable, & préſenta elle-même les deux pains, l'un d'or, & l'autre d'argent, le vaſe où étoit le vin, & les treize pieces d'or. Mais la derniere Cérémonie ne fut pas la moindre, c'étoit la Communion ſous les deux eſpeces, réſervée ſeulement au Roi en cette occaſion.

Le Sacre fini, trois cens hommes du Village apellé le Chêne le Poüilleux, qui avoient conduit & eſcorté, depuis l'Egliſe de S. Remi, juſqu'à l'Egliſe de Nôtre-Dame, la ſainte Ampoule, marchoient moitié devant, moi-

tié derrière, avec des plumes, & bouquets ſur le chapeau, en reconduiſant la ſainte Ampoule en l'Egliſe de S. Remi ; où étant arrivez, ils voulurent s'emparer, & avoir, comme de force, la Haquenée, ou Cavale blanche, ſur laquelle étoit monté Dom Vuilquin, Grand Prieur de l'Abbaïe de S. Remi, qui portoit ſuſpendu à ſon col la ſainte Ampoule. Mais les Seigneurs qui l'accompagnoient, (portans les Drapeaux du Sacre,) avec les Pages, & les Laquais, qui ſe mirent de la partie, empêcherent que les ſuſdits Habitans n'enlevaſſent ladite Haquenée, & après des paroles menaçantes, & des coups de donnez, ils la firent entrer dans la cour de l'Abbaïe, malgré les éforts & violences que firent les Habitans du Chêne le Poüilleux. Cette particularité eſt avérée par des perſonnes de Reims encore vivantes.

Le lendemain du Sacre, le Roi étant vêtu d'un habit de toile d'argent à l'antique, avec la capote, & la toque de velours noir, alla à cheval juſqu'à l'E-

gliſe de S. Remi, avec Monſieur. Sa Majeſté en entrant en ladite Egliſe de S. Remi, pour y entendre la Meſſe, fut reçuë à l'entrée du grand Portail de l'Egliſe, par les Religieux du Monaſtere, vêtus de chapes, leur Prieur portant la vraie Croix, qu'il donna baiſer au Roi. L'on voit encore à préſent la place & l'endroit, dans l'intérieur de l'Egliſe de S. Remi, à trois pieds de l'entrée de l'Egliſe par le grand Portail, un cercle croiſé, gravé ſur la pierre, qui eſt la place où le Roi Loüis XIV. ſe mit à genoux, pour adorer & baiſer la vraie Croix, préſentée par le Prieur.

Sa Majeſté ayant entendu la Meſſe, s'en revint en l'Egliſe de Nôtre-Dame, où elle reçut l'Ordre du S. Eſprit, des mains de l'Evêque de Soiſſons; enſuite le Roi le donna à Monſieur. Le jour ſuivant, le Roi toucha les Malades d'Ecroüelles, dans le grand Jardin de S. Remi de Reims, qui étoient environ au nombre de deux mille, & auſquels, en les touchant, il leur fit donner à

tous une piece d'argent pour aumône. Ainſi fut achevé la Cérémonie du Sacre. Le Cartulaire de la Maiſon de Ville de Reims porte, que les frais du Sacre du Roi Loüis XIV. ont coûté à la ville de Reims vingt-neuf mille livres, & les frais d'Entrée & Réception de Sa Majeſté en ladite Ville, dont qui que ce ſoit n'eſt exempt, treize mille deux cens livres.

Ce qui eſt encore digne de remarque, Meſſieurs les Vénérables Prévôt, Doyen, Chantre, Chanoines, & Chapitre de l'Egliſe Métropolitaine de Nôtre-Dame de Reims, exigerent, avant la Cérémonie du Sacre du Roi Loüis XIV. de Monſieur Simon le Gras, Evêque de Soiſſons, Doyen & premier Suffragant de la Province de Reims, par un Acte ſolennel, accepté par les Sénéchaux dudit Chapitre, en date du 5 de Juin 1654. par Leleu, & Rogier, Notaires Royaux au Bailliage de Vermandois, que le Siege Archiépiſcopal vaquant, il ne pouvoit faire l'Office, ni aucune fonction Eccléſiaſtique, en la-

dite Egliſe de Nôtre-Dame de Reims, au Sacre & Couronnement des Rois, que ſous l'autorité & par la permiſſion deſdits Sieurs du Chapitre de ladite Egliſe ; & que le Sacre qu'il feroit le Dimanche 7 Juin, ſeroit avec la permiſſion deſdits Sieurs du Chapitre de ladite Egliſe : outre plus, que les Offrandes & Oblations, qui ſe font le jour du Sacre & Couronnement des Rois, en l'Egliſe Métropolitaine de Reims, apartiendroient à la Fabrique d'icelle. Quant aux Offrandes & Oblations qui ſe font par le Roi au jour de ſon Sacre, elles apartiennent à la Fabrique, même lorſque le Siege Archiépiſcopal n'eſt point vaquant, & que l'Archevêque de Reims officie à ladite Cérémonie ; ainſi que je l'ai raporté dans la Deſcription du Sacre de Charles VIII. Pierre de Laval, pour lors Archevêque, prétendant avoir l'Offrande & Oblation que le Roi avoit faite à la Meſſe ; & le Chapitre de Nôtre-Dame de Reims, prétendant qu'elles lui apartenoient : l'affaire fut portée au Parlement de Paris, qui déclara qu'elles

les apartenoient au Chapitre de Nôtre-Dame de Reims ; à plus forte raiſon apartiennent-elles audit Chapitre de Nôtre-Dame, le Siege étant vaquant.

Le Roi Loüis XIV. a eu de ſon Mariage, avec Marie-Théreſe d'Autriche, Loüis de France, Dauphin des Viennois ; Philippe de France, Duc d'Anjou ; Loüis-François de France, Duc d'Anjou ; & trois filles, tous morts. Le premier Septembre 1715. à huit heures du matin, mourut Loüis XIV. Roi de France, en la ſoixante dix-ſeptiéme année de ſon âge preſque accomplie, & dans la ſoixante-treiziéme de ſon regne. Il a témoigné juſqu'à la mort des ſentimens de piété, de ſoûmiſſion à la volonté de Dieu, & de détachement des choſes du monde, étant uniquement occupé de ſon ſalut. Son regne, le plus long dont il y ait mémoire depuis l'établiſſement de la Monarchie, & même dans l'Hiſtoire, a été ſignalé par de grands & glorieux évenemens ; par des établiſſemens ſages & avantageux pour l'adminiſtration de la Juſ-

tice, pour faire fleurir les Lettres, les Sciences, & les beaux Arts, pour réprimer la licence des duels, & pour réformer pluſieurs abus. Il eſt enterré à Saint-Denis en France, près de ſes Ancêtres. Tout ce qui eſt raporté dans ce préſent Article, eſt tiré, tant de l'Hiſtoire de Loüis XIV. imprimée en Hollande, en 7 volumes *in* 12. de l'Hiſtoire de ſon Sacre, faite en 1654. que des Mémoires qui ont été communiquez à l'Auteur du préſent Livre.

Je finirai les Sacres & Couronnemens de nos Rois, attendant avec vœu & prieres celui de nôtre Roi Loüis XV. Prince véritablement donné de Dieu, pour le ſalut & la gloire de la France, par ces mots de la premiere Epitre de l'Apôtre S. Pierre, chapitre XI. *Subjecti igitur eſtote omni humanæ creaturæ propter Deum : ſive Regi quaſi præcellenti .... Deum timete, Regem honorificate.* Soyez *donc ſujets à toute créature humaine, parce que Dieu vous le commande : ſur tout au Roi, comme vôtre Supérieur*